

Ambassadeur du Concorde, il croit en l'avenir du tramway

par Guy Deshaies

Un des grands ambassadeurs du super-sonique Concorde, M. Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat français aux transports, estime que le grand défi à relever pour le monde moderne est le transport collectif urbain et que la solution d'avenir se trouve non pas du côté des techniques futuristes mais dans la remise en service des vieux moyens comme le tramway.

C'est ainsi que hier matin, dans sa suite du 21e étage du Château Champlain, une

heure avant de prendre le Concorde à Mirabel pour se rendre à Paris en moins de 200 minutes, M. Cavallé parlait tramway.

"Depuis plusieurs années, s'explique-t-il, on met au point des véhicules expérimentaux de toutes espèces pour le transport en commun: tunnels, rails surélevés, train à réaction, etc. Mais ce n'est ni rentable ou alors ni esthétique."

De retour d'une mission aux Etats-Unis, M. Cavallé est d'accord avec les ex-

pects de Washington qui établissent à quatre millions de population le seuil de rentabilité d'un métro urbain. C'est-à-dire que seules les très grandes villes du monde peuvent espérer obtenir un métro urbain rentable. Même à Paris, à l'heure actuelle, le coût d'opération par passager est le double de celui du ticket, comme à Montréal.

"Le moins cher est encore le transport en surface, qui, moyennant certaines con-

ditions, demeure plus esthétique que les gadgets en hauteur", dit M. Cavallé.

Or pour des raisons de pollution et d'efficacité on se rend compte finalement de plus en plus sur les tables de travail des planificateurs de l'avenir que le tramway d'antan constitue la meilleure solution.

Technique éprouvée, classique, fonctionnant à l'électricité non plus par fils mais par rail et possibilités d'aménager un véhicule moderne, confortable,

peu coûteux qui circule avec le plus d'efficacité silencieusement au niveau des gens. Il suffisait d'y penser et le secrétariat aux transports de France a déjà accumulé des informations et des travaux techniques d'importance à l'intention des municipalités françaises, qui, comme toutes leurs pareilles du monde occidental, sont aux prises avec un problème de transport en commun.

Au Texas et en Californie, les Améri-

cains ont pourtant sorti leurs derniers cris de véhicules presque lunaires devant les yeux de M. Cavallé, 63 ans, fils de paysan, Toulousain, résident d'un quartier ouvrier et qui fume des ninas entre le petit déjeuner et la ballade en Concorde.

"Des jouets, sourit-il. Ça fonctionne sur 500 mètres, ça tourne, c'est automatique, c'est quelquefois joli. Mais ça ne marchera pas."

Voir page 6: Le tramway

au sommaire

■ Les autres demandes du Front commun: un éditorial de Claude Ryan

■ Le goût du Québec policier: un commentaire de J.-C. Leclerc

■ Le déphasage syro-égyptien: un commentaire de Georges Vigny — page 4

■ Bell gagne une manche en appel contre Québec sur l'utilisation de ses poteaux — page 7

■ Sadate proteste contre la fourniture de Pershing à Israël.

■ Les rebelles tchadiens réclament des armes en échange de Mme Claustre — page 9

■ Rupture CEE-Madrid? — page 11

■ Air Canada, alors que tout le transport aérien bat de l'aile — page 15

Adieu Patricia, adieu millions

La police de N.Y. maîtrise sans coup férir le kidnappeur farfelu

NEW YORK (d'après AFP et AP) — Huit heures après s'être enfoncé avec dix otages dans une banque de Manhattan, un jeune homme de 23 ans, Ray Olsen, qui prétendait agir par solidarité avec l'Armée de libération syrienne, a été maîtrisé, sans coup férir, par un capitaine de la police.

Le geste du jeune homme, auquel on avait attribué immédiatement des mobiles politiques, a pris au fil des heures l'allure d'une farce. Olsen, que la police disait être accompagné d'un comparse, a d'abord réclamé une rançon d'un million de dollars en or, avant de porter d'un coup ses exigences à 40 millions. "Ou

nous allons aller, disait-il, nous ne pouvons dépenser des billets de banque". Quelques instants plus tard, il réduisait ses prétentions à 10 millions de dollars, mais demandait parallèlement la libération de Patty Hearst, la fille du magnat de la presse Randolph Hearst, de William et Emily Harris et de la "fille ja-

ponaise", faisant apparemment allusion à Wendy Yoshimura, arrêtée avec le groupe le 18 septembre à San Francisco. Quant à sa fuite, on dit qu'il hésitait à choisir entre un camion pour le Wyoming et un avion pour un pays sans accord d'extradition avec les Etats-Unis. Un otage libéré devait dire de lui qu'il était "apparemment instable".

Olsen, qui tout au long de l'affaire s'est complaisamment prêté aux questions de tous les journalistes au téléphone, a d'abord tenté de montrer sa "bonne volonté" dans ses négociations avec la police en libérant trois otages. Dans des circonstances encore confuses, il décidait de se séparer ensuite de quatre autres otages, en échange, affirmait-on sans plaisanter, de six boîtes de bière.

Tandis que se poursuivaient les palabres, la police new-yorkaise, qui prit immédiatement la chose très au sérieux, établissait un véritable siège autour de la banque, une agence de "Bankers Trust", à Greenwich Village, au sud de Manhattan. Des centaines de policiers portant gilet pare-balles et fusil à canon scie avaient pris position dans le quartier, avec des tireurs d'élite postés sur les toits, tandis que les hélicoptères survolaient les lieux. Une partie des forces de l'ordre affectées à la protection de l'empereur Hiro-Hito a été dépêchée vers le "Village", littéralement envahi par des milliers de badauds. Les reporters de radio et de télévision, qui retransmettaient l'événement en direct, s'étaient installés pour un long siège.

De toute évidence, Olsen mollissait à

Histoire de feu

Notre supplément "prévention des incendies" retrace les grands feux qui ont ravagé Montréal au cours des années 1927-1955.

mesure que l'heure passait et une chaîne de télévision avait cru bon d'annoncer le dénouement une heure avant qu'il ne survienne. De fait, l'épilogue reste assez confus: la seule certitude est que le jeune homme a été maîtrisé à l'intérieur de la banque par un capitaine de la police, qui l'a surpris par derrière.

Chapeau mou cabossé, débardeur délavé, blue-jeans et pieds nus, Olsen est sorti les bras au dos et menottes aux poignets, fermement tenu par des inspecteurs de police. A peine poussé dans une voiture, il en était rapidement extrait sans ménagement: les inspecteurs avaient oublié de le fouiller.

Voir page 6: Patricia Hearst

Sur l'ordre de leurs contremaîtres

Les cols bleus marchent sur l'hôtel de ville

par Bernard Descôteaux

Envahi par quelques milliers de cols bleus et des centaines de véhicules de toutes sortes, le Champ-de-Mars a retrouvé pour quelques heures hier matin ses fonctions premières, celles d'un champ de manœuvres et d'un champ de bataille.

Situé juste à l'arrière de l'hôtel de ville, le Champ-de-Mars ne pouvait constituer un meilleur choix pour des syndicats municipaux voulant mener bataille contre l'administration Drapeau pour obtenir des augmentations de salaires.

Stratégues, dont le dieu Mars et ses émules peuvent être fiers, ces syndicats, les contremaîtres municipaux, ont envoyé leurs subalternes porter la guerre dans la ville. La manœuvre a bien réussi puisque la circulation dans le centre-ville fut paralysée pendant que les convois de camions et camionnettes, fourgons, camions bennes, fardiers, tracteurs, compresseurs et balais mécaniques convergèrent vers le Champ-de-Mars sans que l'on sache trop qui avait déclenché l'opération. Même si l'on n'a pas touché à une seule pierre de l'hôtel de ville, les dirigeants municipaux savent maintenant que la guerre est ouverte.

En fait, cette guerre était bien prévisible puisque les quelque 475 contremaîtres à l'emploi de Montréal sont sans convention collective depuis plusieurs mois et que les négociations n'ont pas encore abouti, achoppant sur les questions salariales. Ceux-ci se plaignent notamment d'être moins rémunérés que les 8.000 cols bleus travaillant sous leurs ordres.

Aussi quand les cols bleus se sont présentés à leurs postes, hier matin, les contremaîtres leur ont ordonné de se rendre au Champ-de-Mars immédiatement, raconte-t-on. Des travaux urgents devaient y être exécutés. A l'heure de pointe, ce sont de véritables convois de véhicules municipaux qui se sont formés, partant de divers points de la ville.

Les cols bleus, "qui de par la nature de leurs fonctions ne peuvent refuser d'ordre de leurs contremaîtres, n'ont eu d'autres choix que de s'exécuter", a déclaré hier après-midi le président de leur syndicat, M. Michel Lapierre, qui avait convoqué la presse pour affirmer publiquement que cette manifestation n'était pas le fait de ses membres. Ce syndicat est d'ailleurs à négocier avec la ville un nouveau contrat et il apparaissait important dans les circonstances de ne pas mêler les cartes. De toute façon, il a indiqué que les autorités municipales faisaient enquête sur l'origine de la manifestation.

Quant aux contremaîtres, il fut impossible de connaître leur version des événements. Chose certaine, on se prépare à passer à une autre étape, soit la grève qui est prévue pour la semaine prochaine.



Pour assiéger l'hôtel de ville, il n'y a pas de meilleur emplacement que le Champ-de-Mars. C'est ce qu'ont compris les contremaîtres municipaux qui y ont délégué, à l'heure de pointe hier matin, des centaines de fardiers, tracteurs, balais mécaniques, fourgons, tout comme s'il y avait un grand ménage à entreprendre. (Photo CP)

Garneau trouve la CEQ bien mercantile...

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le ministre des Finances et de l'Education trouve que le président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), M. Yvon Charbonneau, est "très mercantile lorsqu'il croit que l'amélioration de la qualité de l'enseignement passe par des augmentations de budget".

M. Raymond Garneau, qui est également président du Conseil du Trésor, a exprimé cette opinion au cours d'une récente entrevue avec LE DEVOIR. L'entretien, sollicité il y a déjà quelques semaines, portait sur le bilan du député de Jean-Talon à titre de ministre des Finances, poste qu'il occupe depuis cinq ans. A la fin de l'entrevue, il a commenté

quelque peu les récentes demandes salariales du Front commun CSN, CEQ et FTQ du secteur public, évaluées à quelque \$839 millions, ou 43,8%, par les dirigeants des 180.000 membres du Front commun.

"Les négociations collectives sont devenues plus importantes, en termes budgétaires et économiques, que la plupart des autres décisions gouvernementales dans leur ensemble." Cette déclaration, elle est de M. Garneau, et elle date de plusieurs mois avant qu'il ne soit appelé à succéder, au pied levé, à M. Jérôme Choquette au ministère de l'Education.

Au moment où s'engage une nouvelle

ronde de négociations, qu'est-ce que cela signifie pour celui-là même qui est au confluent des principales décisions politiques?

M. Garneau répond:

"Ca implique par exemple que si on dit que le taux de croissance des dépenses publiques ne devrait pas dépasser d'une façon générale le taux de croissance de l'économie, c'est-à-dire que si l'économie croît de 15% par année, il ne faudrait pas qu'à long terme, il puisse y avoir des écarts d'une année, de deux années pour faire des rattrapages, mais si on parle de tendance à long terme, il ne faudrait pas que les dépenses publi-

ques augmentent plus vite que la richesse collective. A toutes les fois que ça se produit, on fait une ponction sur le revenu des gens pour l'administrer sur le plan public. Si les services publics croissent à un rythme plus grand que le PNB, non pas à cause d'un agrandissement des activités, compte tenu du fait que 50% du budget est constitué de salaires.

Si les salaires augmentent de 30%, ça veut dire que le budget ne peut pas augmenter de moins de 15%, et si 15% est le taux de croissance en dollars courants du PNB, ça veut dire qu'il faudrait bloquer toutes les autres activités pour rester dans une limite acceptable par le payeur

de taxes à long terme. C'est pour cela que je dis que la négociation collective est devenue l'élément le plus important de l'évolution des finances publiques et de l'établissement des priorités. Quand on nous demande 43% d'augmentation de salaire... Il y a peut-être 43% en rythme de croissance, mais je pense qu'à cause des choses qu'ils réintroduisent à la base, c'est plus que ça en termes de masse monétaire.

Et que penser de la demande d'un salaire "minimum décent" de \$165 par semaine pour tout employé du secteur public, demande qui ne serait que les

Voir page 2: Raymond Garneau

Les vins
ANTONIN RODET

ANTONIN RODET
PILON D'AMOUR
BEAUJOLAIS
APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE

sont aussi bons \$3.85
qu'on le dit

Le fédéral vit au-dessus de ses moyens

par Gérald LeBlanc

Vérificateur général du Canada de 1960 à 1973, M. Maxwell Henderson est arrivé à la conclusion que le gouvernement fédéral vit au-dessus des moyens des contribuables et constitue la principale cause d'inflation au pays.

Conférencier au dîner-causerie du Canadian Club de Montréal, véritable club de l'âge d'or pour hommes d'affaires, M. Henderson a démontré, hier, qu'il n'avait rien perdu de la sévérité, manifestée à la fin de son mandat, à l'endroit du gouvernement Trudeau en général et du premier ministre en particulier.

On se rappelle que M. Trudeau avait vainement tenté en 1970 de limiter les pouvoirs du vérificateur général après que M. Henderson eut commis des rapports annuels très critiques à l'endroit de l'administration fédérale.

M. Henderson estime que le départ de John Turner, toujours muet sur les vrais motifs de sa démission, porte le coup de grâce à la crédibilité du gouvernement Trudeau, réduit à offrir des alibis faute de leadership.

"Le rôle d'un gouvernement c'est de gouverner, de fournir le leadership et non

les alibis", a-t-il dit.

Le party de \$250.000 offert à l'ouverture de Mirabel et la réaction de M. Trudeau devant le refus d'un nouvel aéroport à Pickering près de Toronto — "le gouvernement sera heureux de dépenser les \$400 millions ailleurs" avait dit M. Trudeau en apprenant le refus ontarien — ne constituent aucunement, selon M. Henderson, des signes d'espoir d'une éventuelle conversion du gouvernement fédéral.

Et pourtant, M. Henderson estime qu'une lutte efficace contre l'inflation

devrait commencer avec la décision du gouvernement Trudeau, non seulement de freiner la hausse des dépenses gouvernementales mais de les réduire immédiatement de 10%.

Il suggère quatre moyens de le faire: couper immédiatement les projets non essentiels (comme Pickering) sans dépenser l'argent ailleurs; resserrer de façon draconienne les contrôles des programmes d'assurance-chômage; remettre à plus tard les programmes non urgents, tel la bilinguisme de la fonction publique.

Voir page 6: Le fédéral

Les vins
ANTONIN RODET

ANTONIN RODET
COTES DU RHONE
APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE

sont aussi bons \$2.80
qu'on le dit

Raymond Garneau

La qualité de l'enseignement, une question de budget ?

Suite de la première page

\$100 de 1971, ajustés en l'accroissement annuel moyen de la richesse collective du Québec et indexé au coût de la vie?

"L'impact du \$165 par semaine à la base, pour l'évaluer véritablement, il faut que tu l'extrapoles. Disons que la petite fille qui entre pour commencer à travailler gagne \$90 ou \$95 par semaine; si tu la montes à \$165, ça veut dire que la secrétaire principale qui a 10 ou 12 ans d'expérience, au lieu de lui payer \$8,500, il faudrait lui payer \$12,000.

"Si tu paies \$12,000 pour une secrétaire principale, il faudra que tu paies \$25,000 pour un ingénieur; si tu paies \$25,000 pour un ingénieur, il faudra que tu paies \$30,000 pour un ingénieur divisionnaire, il va falloir que tu paies \$35,000 ou \$38,000 pour celui qui est responsable de toute une série de divisions, et il va falloir que tu paies \$60,000 pour le sous-ministre. Si tu additionnes tout ça, alors quand tu regardes ça masse à masse, masse antérieure, masse ultérieure, c'est beaucoup plus que 43%. Même si leurs chiffres étaient justes à 43%, ça veut dire que l'année prochaine, cette année et l'année suivante, seulement les salaires signifiaient une augmentation des dépenses publiques de plus de 20%. Sans compter l'inflation qui doit être ajoutée à tout le reste des autres dépenses."

Le président de la CEE a indiqué que la venue de M. Garneau signifiait la mainmise de la "comptabilité" sur le ministère de l'Éducation. Qu'en pense son "interlocuteur"?

Voici au texte la réponse de M. Garneau.

"Ce qui me surprend, c'est que M. Charbonneau parle de l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du climat dans les écoles. Il ne réfère pas à des questions monétaires lorsqu'il parle de ça. Je suis prêt à le rejoindre et à collaborer avec lui dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, mais je trouve M. Charbonneau très mercantile lorsqu'il croit que tout ça signifie nécessairement que l'amélioration de la qualité de l'enseignement passe par des augmentations de budget.

"Est-ce qu'il n'y a pas moyen de songer à une organisation de l'enseignement, à

des changements de mentalité qui puissent avoir comme conséquence l'objectif recherché par le ministère de l'Éducation et, semble-t-il, par M. Charbonneau? Je le trouve pas mal mercantile de penser que tout cela se fait uniquement avec des augmentations de piastres.

"On a évalué très rapidement que les demandes syndicales dans le domaine de l'éducation signifiaient environ 50,000 professeurs de plus. Si tu mets une quinzaine de milles piastres en moyenne sur la période avec les rapports maîtres/élèves qu'ils demandent, ça veut dire au-delà de \$700 millions. Je ne sais pas comment ils en tiennent compte. Sans vouloir considérer ça uniquement sur le plan comptable, il y a certainement une chose qu'il faut constater: la croissance des coûts va affecter le payeur de taxes."

Le nouveau titulaire de l'Éducation se défend d'être doctrinaire et il ne prétend pas que le gouvernement ne doit pas intervenir davantage dans l'économie. Mais, dit-il, "la limite de notre action doit nous indiquer que les lumières rouges s'allument lorsqu'on dépasse ce qui se fait ailleurs, parce qu'alors c'est notre capacité concurrentielle qui est affectée."

"On ne peut pas en même temps participer à un marché commun avec libre circulation des biens, des capitaux et des personnes, et avoir un système fiscal qui soit nettement disproportionné avec nos concurrents, parce qu'on va être pénalisés durement, tant en termes d'emplois qu'en termes d'investissements et donc en termes de développement en général."

A son nouveau poste depuis une semaine à peine, M. Garneau s'est d'abord préoccupé du problème de Saint-Léonard et des jeunes Italiens qui veulent fréquenter l'école anglaise. Il n'a donc pas encore eu le temps d'étudier les autres grands dossiers, de se fixer des priorités et des échéances.

Mais comme père de famille et comme contribuable, n'a-t-il pas songé à des choses qu'il aimerait changer s'il en avait l'opportunité?

Il en est une à tout le moins, et c'est "de ne plus favoriser la construction d'écoles géantes".

"Diminuer autant que possible la taille



Yves Charbonneau

des écoles polyvalentes, enchaîne le ministre; celles qui sont construites, je ne peux pas les détruire, mais il me semble que pour l'avenir, surtout compte tenu du fait qu'il y a une baisse de la natalité, un des éléments de l'humanisation de l'éducation, on va peut-être passer par ça, pour ce qui reste du moins. L'économie québécoise, la société québécoise a investi des sommes considérables dans l'éducation chaque année. Pour l'avenir, on va essayer de diminuer la taille de ces grandes écoles. Avoir des polyvalentes de 4,000 ou 5,000 élèves, il va falloir qu'on m'apporte de bons arguments pour m'en faire approuver. Des nouvelles polyvalentes de 1,000 ou 1,500 places m'apparaissent d'une taille beaucoup plus respectable pour garder une espèce de caractère humain, pour ne pas faire des monstres."

Mais le ministre revient au dossier des négociations collectives, qu'il connaît fort bien. Entre le 10 et le 15 octobre, le gouvernement déposera les offres patronales.

A l'Éducation, outre les salaires bien sûr, les deux points chauds concernent la sécurité d'emploi et la tâche de travail des enseignants. M. Garneau estime qu'il ne s'agit pas là de problèmes "com-

tables", mais de décisions économiques et sociales.

"Toute la question est de savoir si, d'une façon générale, les citoyens québécois veulent mettre plus d'argent dans la mission éducative et culturelle ou essayer de dégager la marge de manœuvre qui pourrait être générée par une baisse de la natalité, pour être capable d'offrir d'autres types de services: l'assurance-médicaments pour tout le monde, l'assurance dentaire pour tout le monde, accroître les équipements de loisirs dans le Québec. En fait, si on appliquait d'une façon stricte le rapport maître/élèves dans l'avenir comme il s'est appliqué dans le passé, on évalue à peu près entre 800 millions et 1 milliard de dollars la marge de manœuvre qui serait dégagée pour d'autres activités au cours des 8 prochaines années. C'est une décision importante."

"Ce n'est pas une décision comptable comme peut le prétendre M. Charbonneau; c'est une décision économique; c'est une décision sociale en même temps, parce que si on fait en sorte qu'en modifiant le "ratio", toute cette marge de manœuvre demeure dans l'éducation, pour être capable d'offrir d'autres services à la population en termes sociaux, ou encore en termes d'équipements qui affecteraient d'autres domaines d'activités publiques, je parle des loisirs, équipements d'arènes, de terrains de tennis. Les municipalités, c'est un secteur aussi important. Cette décision va être prise à l'intérieur de la négociation."

"C'est la décision la plus importante qu'on a à prendre. Si la décision est prise à l'effet que toute la marge de manœuvre va là, qu'est-ce que vous voulez? On a bien beau discourir longuement par la suite, elle va être figée dans les conventions collectives qu'il va falloir respecter et dont il va falloir tenir compte lorsque les gens vont nous parler de l'assurance-médicaments et de municipalités. C'est certainement une décision importante que cette négociation collective, parce qu'en même temps qu'elle détermine un taux de salaire, elle détermine des volumes de personnel dans la fonction publique et dans les affaires sociales. On pourrait augmenter les salaires de X, mais on va diminuer le taux de croissance du personnel de Y, de telle sorte que si les gens

qui vont être en place gagneront peut-être plus cher, mais on va leur demander une productivité accrue, et en termes de collectivité garder un certain équilibre de par une diminution dans le taux de croissance du personnel."

Sur sa lancée, le ministre des Finances et de l'Éducation enchaîne:

"Mais à l'Éducation, en fixant le "ratio", on fixe non seulement des taux de salaires: on fixe des volumes. Si on dit 1 professeur par 20 élèves au primaire au lieu de 1 pour 27. Les salaires à payer aux professeurs par 20 élèves au primaire au lieu de 1 pour 27, les salaires à payer aux professeurs ne seront pas basés sur le "ratio", ils vont être basés sur ce qui se paie ailleurs; ce qui se paie ailleurs va devoir être multiplié par 7 professeurs; de plus, au lieu d'avoir un professeur par 27, il y en aura 1 par 20.

"Le taux de salaire est relié par l'ensemble par ce qui est déjà payé pour des enseignants pour des fonctions comparables, puis en plus, tu ajoutes le nombre. A l'élémentaire, changer le "ratio" de 1/27 à 1/26 ou à 1/25, c'est 3,000 professeurs. C'est \$40 millions à peu près. Alors, si tu dis \$40 millions, puis tu fais de même au secondaire, disons qu'au lieu de 1/17, 1/16, tu ajoutes \$30 millions, ça fait \$70 millions que tu cumules, \$70 millions la première année, pour la deuxième, c'est \$70 plus \$70, ça fait \$140 millions. Tu ajoutes ça, finalement, tu arrives à \$560 millions, mais comme c'est cumulatif, ça monte entre \$800 millions et \$1 milliard.

"Il va y avoir ces éléments-là. Il y a des problèmes, ils nous demandent aussi de limiter à 20 périodes d'enseignement par semaine..."



Raymond Garneau

"Quand les enseignants nous demandent 20 périodes de 45 minutes, ils demandent de travailler 16 heures par semaine, plus les périodes de correction. Disons qu'ils en ont 8, même 10 heures de correction, ça fait 26 heures par semaine, 10 mois par année: enlève les vacances de Pâques, de Noël, il y a un taux d'absentéisme très très élevé."

"Quand tu parles à des administrateurs scolaires, à ceux qui sont responsables de la gérance des écoles, c'est leur casquette."

Je pense que tout le monde veut ça, avoir un niveau d'éducation de meilleure qualité, etc. Est-ce que c'est uniquement des questions monétaires ça, ou bien, s'il y a autre chose? Moi, d'après moi, il y a autre chose, conclut M. Garneau.

Le prêt usuraire, un délit criminel

TORONTO (PC) — Le ministre fédéral des Affaires des consommateurs, M. André Ouellet, a déclaré en fin de semaine qu'un projet de loi visant à faire des prêts usuraires un délit criminel sera soumis au Parlement le mois prochain.

Parlant au programme *The Ombudsman*, télévisé dimanche, M. Ouellet a expliqué que ce délit, en certains cas, comporterait une sentence automatique

de prison. La loi nouvelle obligerait tous les prêteurs d'argent à se munir d'un permis et à soumettre au gouvernement des rapports annuels.

La Loi des petits prêts limite à 18 pour cent, actuellement, le taux d'intérêt sur les prêts de \$1,500 ou moins, mais il n'y a aucune restriction sur les prêts plus considérables.

Les étudiants en sociologie cherchent de nouveaux appuis

Ayant décidé hier, de poursuivre l'occupation du département de sociologie, les étudiants demanderont à l'assemblée générale des étudiants des Sciences sociales à midi d'appuyer leurs revendications pédagogiques.

On sait que les étudiants demandent la suppression des cours magistraux et la mise sur pied de travaux-recherches à partir de thèmes choisis par les étudiants.

58 étudiants contre 36, ont rejeté la proposition des professeurs de former un comité paritaire dont le mandat aurait été de réviser le programme et les formules pédagogiques actuelles. Ils ont demandé à leur comité exécutif provisoire de poursuivre les négociations mais avec les représentants mandatés des professeurs et non plus avec le directeur du département, M. Michel Brulé. De plus, les revendications

des étudiants seront désormais adressées directement à la FAS (faculté des Arts et des Sciences), d'où viennent la plupart des contraintes administratives, et non au département.

Les étudiants de sociologie sont déterminés à maintenir leur occupation jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la validation comme projet-pilote de leurs travaux thématiques pour ce semestre-ci.

Les Italo-Canadiens porteront leur cause devant les tribunaux

A Saint-Léonard, les parents de 70 enfants à qui les écoles anglaises restent encore fermées, lancent une nouvelle offensive.

En effet, ayant déjà recueilli le montant nécessaire, \$1,000, ils porteront leur cause devant les tribunaux, dès jeudi, si le ministre de l'Éducation, M. Raymond Garneau, n'a pas réglé leur problème.

Ces 70 enfants des classes d'accueil, de 2e et de 3e année, se sont vu refuser le droit de subir les tests d'aptitude linguistique en vertu des articles 123 et 194 de la loi 22, qui empêchent systématiquement le transfert des élèves de ces trois niveaux au secteur anglophone.

Les parents considèrent que leurs enfants ont ainsi été injustement envoyés au secteur fran-

cophone.

M. Angelo Montini, président du Consiglio educativo italo-canadiense, se dit convaincu, après avoir consulté des avocats, que les parents auront gain de cause et que les enfants auront accès au test linguistique.

Ce ne sera pas pour autant la fin de leurs déboires. En effet, si les enfants réussissent le test, avant qu'ils soient admis au secteur anglais, il faudra réviser encore une fois les chiffres du contingentement du secteur anglophone.

D'autre part, les commissaires de la régionale de Chambly font face à un problème analogue à celui de la commission scolaire Jérôme-LeRoy. En effet, ceux-ci ont dû envoyer au secteur francophone une trentaine d'élèves inadmissibles au secteur anglophone, malgré qu'ils aient passé le test d'aptitude linguistique.

Ceux-ci attendent, d'une journée à l'autre, les directives du ministre de l'Éducation sur la conduite à suivre.

On sait que M. Garneau a déjà laissé entendre que la solution adoptée à Saint-Léonard pourrait être appliquée dans d'autres commissions scolaires "si les parents ont d'aussi bonnes raisons".

La colère réprimée donne la migraine

TORONTO (PC) — Beaucoup de personnes qui souffrent de migraine ont été empêchées, étant enfants, d'exprimer leurs colères, estime un professeur de neurologie de l'Université de l'Arizona.

Le Dr Arnold Friedman, du Centre médical universitaire à Tucson, a déclaré devant des médecins participant à une conférence sur la migraine au cours du week-end, que le "stress en soi ne favorise pas la migraine".

Ainsi, les pilotes de combat qui souffrent de migraine ne sont jamais victimes d'une crise pendant un combat, probablement parce qu'ils peuvent justifier leurs sentiments d'hostilité en action.

Il a évoqué le cas d'une femme quadragénaire qui souffrait de violentes maux de tête. Son mari, victime d'une crise cardiaque pensait qu'il allait mourir et lui avoua qu'il avait une maîtresse.

"L'homme se rétablit et sa femme l'enguirlanda copieusement, a précisé le Dr Friedman. Depuis ce jour, elle lui en a fait entendre de toutes les couleurs mais elle n'a plus jamais eu de migraine."

POUR LA

PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

SEMINAR

- CRÉATIVITÉ — MOTIVATION
- VENTE — MARKETING
- LEADERSHIP — COMMUNICATION

Pour devenir plus dynamique en pensées, en paroles et en actions
L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ
Jou. Guy Leboeuf

C.P. 26, SUCC. AHUNTSIC
MONTREAL

334-8702



J.G. Leboeuf, B.A.
L.S.C. MED.

LE JEU DES COORDONNÉS

L'homme moderne sait ce qu'il veut... des vêtements qui le définissent et qui provoquent des regards admirateurs. Superbe ensemble 4 pièces, le trench classique ainsi qu'une foule d'accessoires complémentaires. Entrez dans le jeu des coordonnées chez Simpsons!

Complet "Warren K. Cook" tout laine. Veston et pantalon unis avec gilet et pantalon à carreaux merveilleusement assortis. Veston à devant droit 2 boutons, poches plaquées à rabats, garnies de surpiqures, col cranté, fente centre dos. Pantalon à jambes légèrement évasées, passants de ceinture. Bleu, brun, vert. 38-46.

\$385

Rayon 712 au deuxième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Trench "Cardinal", 100% laine, devant croisé, poches fendues garnies de surpiqures dentelées, épaulettes, pattes aux manches, fente centre dos, empiècement 1 bouton à l'épaule. Beige seulement. 38 à 46.

\$185

Rayon 712 au deuxième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval. Pour achat en personne seulement.

Chemise "Hathaway", 65% polyester/35% coton sans repassage, col à pointes moyennes et poignets un bouton. Tons unis de blanc, bleu ou tan. Encolures 14 1/2 à 17 1/2.

\$14

Cravate "Louis Feraud", en doux polyester.

\$7.50

Casquette "Cristy" à l'anglaise, 100% laine.

\$14

Ceinture "Custom Leather", en cuir brun.

\$10

Bracelet "Swank", bois de rose/ton or.

\$15

Rayon 713, rez-de-chaussée. En ville seulement.

Souliers "Belly of Switzerland", modèle fourreau en cuir, empiègne moccasin avec garniture latérale. Brun seulement. Pointures 7 à 11 avec 1/2.

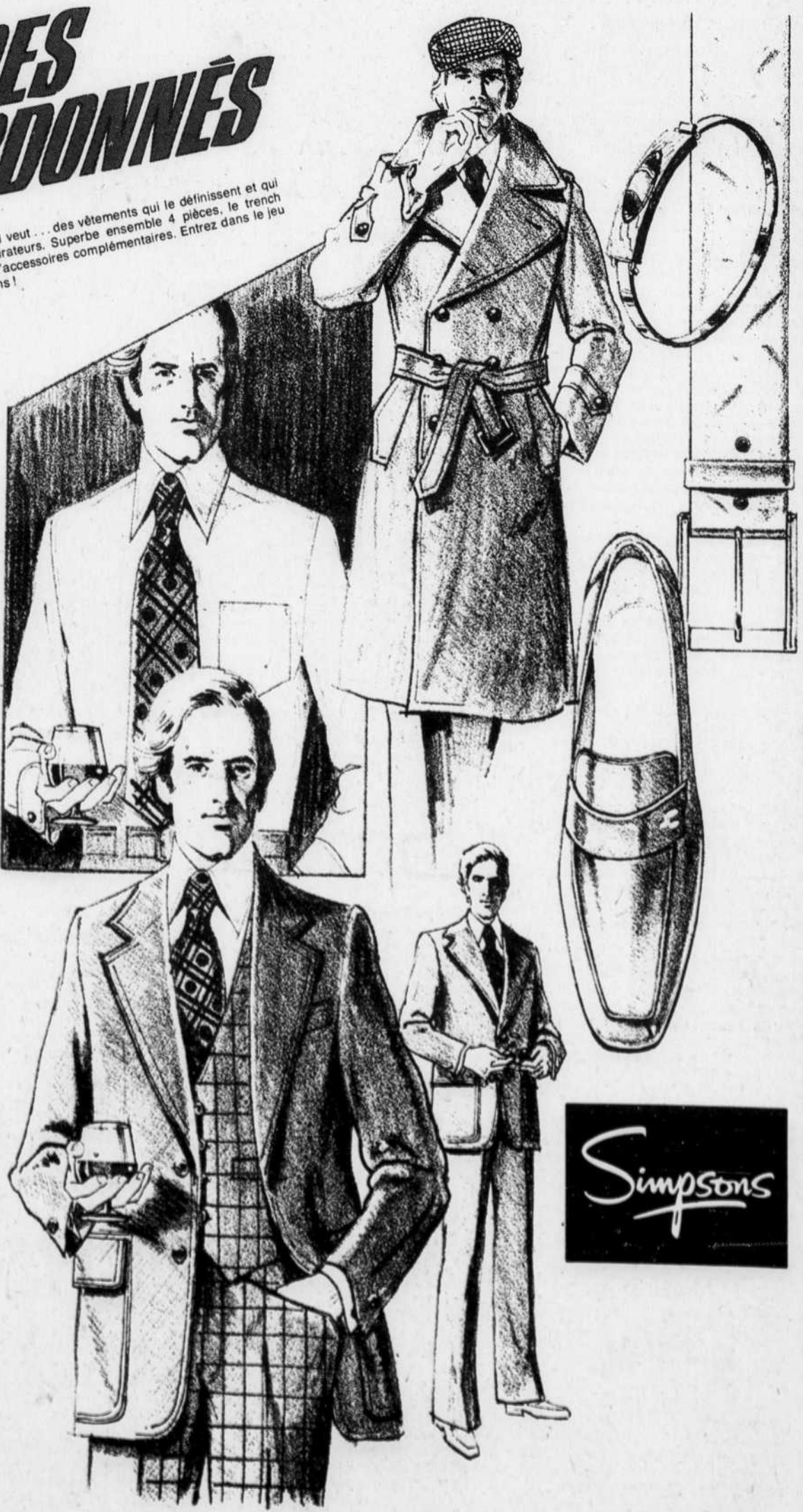
\$60

Rayon 723 au deuxième. Aussi à Fairview et aux Galeries d'Anjou. Composez 842-7221 - jour et nuit

ENEZ ASSISTER À NOTRE DÉFILÉ DE MODE

dans lequel figureront vos joueurs préférés des Alouettes et du club Canadien. Jeudi 9 octobre à 7 h. du soir, au deuxième.

Pour achat en personne seulement



Simpsons

Killanin

Les athlètes courront, les nageurs nageront

Tenant à peu de chose près le même discours prononcé la veille après une visite du chantier olympique et des diverses installations, le président du Comité international olympique, Lord Killanin, a exprimé une nouvelle fois, hier, à l'issue de la réunion de la commission exécutive du CIO, sa profonde conviction que les jeux olympiques de Montréal s'ouvriront le 17 juillet 1976.

"Les progrès réalisés sont importants et j'ai la certitude que les installations seront prêtes pour accueillir les athlètes, a expliqué Lord Killanin. J'avoue que j'étais extrêmement inquiet en juillet dernier, alors que j'étudiais les plans et lisais les rapports sur l'évolution des travaux.

"Mes inquiétudes se sont toutefois dissipées après cette visite. Evidemment, il reste beaucoup de travail à accomplir et des interruptions dans la construction pourraient avoir des conséquences très graves. Mais je suis persuadé que tous les gens impliqués dans le projet olympique sauront le mener à bien", a-t-il ajouté.

Mais lorsque le président du CIO parle du projet olympique, il convient de rappeler qu'il fait essentiellement référence aux installations dont les athlètes se serviront.

Interrogé sur la possibilité que le mât du stade ne soit pas complété à temps pour l'ouverture des Jeux, Lord Killanin a répondu qu'il regardait au sol et non au ciel, signifiant ainsi que seuls les équipements sportifs retenaient son attention.

"En venant à Montréal, je désirais obtenir l'assurance que les athlètes pourraient courir sur la piste, et les nageurs nager dans le bassin. J'ai obtenu cette assurance", a lancé Lord Killanin.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, s'est pour sa part refusé à commenter le contrat que la ville venait d'accorder à une compagnie qui serait gratifiée d'une prime si elle parvenait à terminer la construction du mât selon l'échéancier prévu. L'architecte du projet, M. Roger Taillibert est cependant intervenu et a affirmé, en outre, que la libération de la structure principale porteur serait vraisemblablement exécutée fin octobre, donnant ainsi la preuve selon lui que l'échéancier est respecté.

Le président du CIO a enfin déclaré qu'il n'avait pas l'intention de revenir à Montréal afin de voir la progression des travaux "puisque le COJO soumettra au CIO un rapport hebdomadaire sur l'évolution du projet".



Lord Killanin

Les militants du RCM sont invités à engager le parti à virer à gauche

par Bernard Descôteaux

Conçu à l'origine comme un regroupement des forces progressistes de Montréal, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) pourra devenir, selon la réponse que donneront les militants lors de leur congrès de novembre, un parti politique résolument de gauche et présentant une critique socialiste de la ville.

Après 18 mois d'existence, et 12 mois après leurs succès électoraux, c'est à ce débat d'orientation de leur parti que seront conviés les membres du RCM lors de ce congrès qui se tiendra les 7, 8 et 9 novembre et qui sera précédé de mini-congrès dans les districts.

Ce débat leur est proposé par l'exécutif du RCM qui croit d'une part que le succès électoral ne doit pas masquer les objectifs fondamentaux que le parti s'était fixés à sa fondation, et d'autre part que le parti a assez d'expériences à son actif pour que le congrès puisse les analyser sérieusement et réussir à en tirer les leçons qui s'imposent.

Dans un document d'une trentaine de pages, les dirigeants du parti proposent aux militants une analyse de ces actions vembre et qui sera précédé de mini-congrès dans les districts.

et expériences qui ont été le fait du RCM depuis sa création, et en dégagent des conclusions qui serviront de base au débat d'orientation qui aura lieu.

L'exécutif soumis pour discussions une dizaine de résolutions qui, si elles sont retenues, qu'est le RCM ainsi que ses actions politiques au cours des prochaines années.

A la base de ces modifications, il faut retenir la reconnaissance par les membres que le "programme du RCM découle d'une analyse socialiste de la ville", et n'est donc pas une "simple accumulation d'une série de politiques réformistes". En conséquence, la stratégie d'action politique comme les revendications du RCM devront être liées à cette analyse socialiste qui pose comme principe que "le mode de production capita-

liste est la principale source de la crise urbaine".

Les dirigeants du RCM tirent comme leçon qu'il est en fait temps de mettre fin à l'ambiguïté qui a prévalu depuis la création du RCM, soit la conception du parti comme un regroupement des forces progressistes à Montréal tout en refusant d'affirmer clairement et d'accepter que le RCM est plus que cela.

Dans son bilan, l'exécutif du RCM dit remarquer qu'il se dégage des 18 mois d'existence du RCM quatre constantes, soit une confusion entre tactique et stratégie; une incapacité à reconnaître que la stratégie découle de l'analyse socialiste de la ville; un manque de précision par rapport au sens d'une telle analyse; et enfin une absence de consensus sur le fait que cette analyse socialiste est bien celle du RCM.

En venant à la conclusion qu'il est nécessaire de reconnaître clairement que le programme du RCM découle d'une analyse socialiste, les dirigeants du RCM se disent conscients de la nécessité d'apporter certains changements aux actions du parti.

C'est pourquoi l'on donnera la priorité à la formation politique des membres et à la mobilisation dans les districts. C'est là que seront mises d'abord les énergies du parti plutôt que dans d'autres champs. Une plus grande importance sera donnée aux districts où l'on tentera de regrouper les militants et d'y mener des luttes politiques.

Au niveau de l'ensemble du parti, l'exécutif suggère de s'en tenir pour la prochaine année à mener une seule lutte. Celle-ci devrait alors porter sur le logement et devrait avoir lieu vers la mi-février.

Tous ces changements feront comprendre, note l'exécutif, que "le RCM devra mener des luttes non pas en vue de la rentabilité électorale mais pour faire comprendre aux gens que notre analyse seule peut offrir une solution politique à la crise urbaine".

Ces changements toucheront également les conseillers municipaux élus sous la bannière du RCM. Selon le document, ceux-ci devront lier leur action plus étroitement à celle des districts électoraux.

Pour l'instant, le RCM rend public volontiers ce document où l'on fait le bilan des 18 mois d'existence du parti, mais refuse d'en discuter publiquement. La présidente de l'exécutif, Mlle Léa Cousineau, a expliqué qu'il a été convenu que les diri-

voir page 6: RCM

Des trésors sud-vietnamiens sont entreposés dans le port

par Pierre O'Neill

Des trésors vietnamiens d'une valeur d'au moins 150 millions de dollars sont actuellement entreposés dans le port de Montréal.

Le nouveau gouvernement du Sud Vietnam vient d'amorcer les procédures judiciaires pour récupérer une cinquantaine de caisses de trésors artistiques et de documents historiques séculaires que d'anciens dirigeants du Sud Viet-Nam avaient subtilisés et expédiés à Montréal avant la destitution du régime Thieu.

Au nom de la République du Sud Viet-Nam, Me Bernard Mergler, déposera, ce matin, devant un juge de la Cour fédérale, une requête visant à empêcher que la marchandise soit livrée au destinataire. Il s'agit en l'occurrence d'une résidente d'Outremont, d'origine vietnamienne et amie intime des plus puissants collaborateurs du régime Thieu.

Les cinquante caisses contiennent notamment des vases de porcelaine et autres œuvres d'art, pièces uniques, irremplaçables, jadis exposées à la citadelle impériale de l'ancienne capitale de Hue. Les colis sont adressés à Mme Dao Ngoc Thanh et catégorisés "effets person-

nels". Mais après avoir ouvert quelques caisses, les officiers de la douane canadienne, manifestement étonnés, ont fait procéder à une première expertise et prévenu le ministère des Affaires extérieures.

A ce jour, les trésors vietnamiens sont demeurés sous bonne garde aux entrepôts du 400, Place Youville, à Montréal. La requête que Me Mergler déposera devant la Cour fédérale ce matin tend à s'assurer, non seulement que la marchandise ne sera pas livrée mais encore que personne d'autre que les représentants de la Cour et du gouvernement sud vietnamien aient accès aux trésors.

La prochaine démarche judiciaire du gouvernement de la république du Sud Viet-Nam réclamera le droit de procéder à une expertise de toute la cargaison, à l'aide de spécialistes convoqués de France et des États-Unis. Les pièces seront photographiées une à une afin de permettre au gouvernement du Sud Viet-Nam d'en confirmer l'authenticité.

À début de 1975, les cadastres originaux de tout le Viet-Nam étaient transférés de Saïgon à Dalat. Ils ont disparu en cours de route. Un peu plus tard, les ré-

gistres officiels de la Cour impériale, appelés "registres historiques", avaient connu le même sort. Au mois de mai dernier, les autorités américaines de Guam ont saisi un cargo transportant des caisses de trésors d'œuvres d'art dissimulés sous une cargaison de rebus métalliques. Les caisses étaient adressées à Mme Dao Diep Thanh dont la sœur réclame aujourd'hui les cinquante caisses entreposées aux entrepôts de la douane canadienne. La république du Sud Viet-Nam se demande s'il s'agit de la même cargaison.

Les représentants du Sud Viet-Nam et les observateurs avertis de la colonie vietnamienne de Montréal sont à tout le moins certains que les trésors disparus illégalement étaient destinés à des amis influents de l'ancien régime Thieu. Issus des familles les plus riches du Sud Viet-Nam, deux des hommes d'affaires reliés à l'affaire des trésors artistiques contrôlaient le réseau de produits pharmaceutiques du pays et avaient dû quitter le pays lorsque furent révélées leurs dettes d'impôts à l'État. Ils sont établis au Canada depuis 1972 et l'un d'eux est propriétaire d'un motel à Longueuil.

au gré du temps

Poteaux communautaires

Depuis quelque temps, Bell Canada fait beaucoup parler d'elle. C'est assez normal puis que cette compagnie peut se proclamer le plus ancien média de communication de la parole.

La compagnie, sans doute jalouse de son ancienneté, ne permet pas que ses poteaux servent de support aux fils de la cablodiffusion dans la région de Québec.

Télécom de Québec Inc. a demandé à la Régie des services publics de trancher le litige. Celle-ci a conclu que cette demande était raisonnable, économique, souhaitable.

Quant au citoyen, il est facile de deviner que, pour des raisons d'esthétique et de commodité, il se résout mal à ce que les rues se hérissent davantage de ces charpentes verticales encombrantes. Pour lui, moins il y aura de poteaux, mieux ce sera, et il est tout disposé à souscrire à la campagne qui aurait pour slogan: "Au poteau, les poteaux".

Albert BRIE

MARAUDAGE

La CSN part confiante de bénéficiaire des retombées de la commission Cliche

par Louis-Gilles Francoeur

Une semaine après le début de la campagne de maraudage dans l'industrie de la construction, la CSD s'est lancée officiellement dans la bataille, convaincue d'être la principale bénéficiaire des retombées de la commission Cliche.

Moins riche que ses deux puissants rivaux, la CSD compte essentiellement sur l'insatisfaction des travailleurs à l'endroit de la FTQ et de la CSN pour s'attirer des gains substantiels. Un peu à la façon des organisations électorales minoritaires, on se refuse de dire qu'on est convaincu d'arriver les premiers dans la course dont l'enjeu est l'adhésion des 137.000 travailleurs de cette industrie où la syndicalisation est obligatoire. La CSD y compte environ 3.000 membres.

La CSD, comme les autres centrales d'ailleurs, prend soin à ce stade-ci de la campagne d'éviter les attaques directes. On vise à faire mousser son image avant de penser à tirer à boulets rouges sur les voisins, qu'on feint d'ignorer. Seules allusions directes aux concurrents, le président de la centrale, M. Paul-Emile Dalpé, s'est contenté de dire que la CSN n'avait rien à se reprocher dans la construction, contrairement aux autres, et que les travailleurs opteront pour elle au lieu de choisir "des fiers-à-bras de la FTQ et les robots de la CSN".

Son thème va d'ailleurs dans ce sens: "Avec la CSD, on s'en sort", lit-on sur les boutons et les affiches que l'on distribuera à la porte des chantiers et pendant les heures de lunch, puisque l'Office de la construction interdira la publicité directe sur les lieux et pendant les heures de travail.

Utilisant sa jeunesse comme principal atout, la CSD se présente comme la "solution de rechange", en dépit des affirmations de ses dirigeants: "Plus qu'une solution de rechange, a déclaré M. Dalpé la CSD se propose comme le seul moyen offert aux travailleurs de la construction de véritablement modifier les mœurs syndicales et la situation économique dans l'ensemble de l'industrie".

Pour correspondre aux besoins de l'industrie, la CSD a d'autre part fait peu neuve. Ses différents syndicats, qui regroupaient les travailleurs ici sur une base régionale et là en vertu des particularités des corps de métiers, ont cédé la place à une structure unique, qui portera le nom de "Syndicat des travailleurs de la construction du Québec". Cette nouvelle structure sera composée de sections, regroupées dans une même assemblée générale ou de façon plus restreinte, dans un conseil général. Le nombre des futures sections n'est pas encore déterminé: on attend à ce sujet de connaître les résultats de la consultation des 7, 8 et 9 novembre prochains.

"Une seule cotisation pour tout le Québec, élimination de la bureaucratie et des problèmes encourus par un changement de région ou de métiers, la solution CSD ramène le syndicalisme à la portée du travailleur de la construction dont la mobilité est fort grande", a commenté M. Dalpé. Les grandes lignes du partage de l'influence et de la responsabilité entre la structure centrale et les sections membres existent présentement sur le papier. Après le scrutin de novembre, tout le projet sera soumis aux membres

pour fins de ratification.

D'ici là, la CSD entend axer sa campagne sur trois thèmes.

Le plein emploi d'abord pour mettre un terme à l'instabilité de la main-d'œuvre dans le secteur. La balle est ensuite renvoyée aux trois niveaux de gouvernements, qui, en tant que principaux employeurs et acheteurs, pourraient planifier leurs investissements de façon à stabiliser la demande de main-d'œuvre dans l'industrie, conformément au vœu de la commission Cliche, qui voyait dans cette solution la clef de voûte de l'ensemble de ses recommandations.

Enfin, la CSD insiste sur l'urgence de restreindre carrément l'entrée des nouveaux-venus dans la construction par le biais de la qualification professionnelle. Elle s'en prend avec véhémence à l'absence de contrôles efficaces dans ce secteur, où les employeurs ont appris à contourner bien des exigences grâce à l'amélioration des techniques, en particulier dans le secteur du préfabrique.

Pour illustrer comment les travailleurs de la construction "se font voler de l'ouvrage" au détriment de l'intérêt public, M. Dalpé a donné l'exemple des plombiers embauchés dans les usines de matériel préfabrique. Même s'ils doivent assembler les mêmes tuyaux que leurs collègues des chantiers, il ne leur est pas nécessaire d'obtenir les mêmes cartes de compétence. En plus de diminuer le travail sur les chantiers de cette façon, le patronat donne aux employés du secteur préfabrique la chance de se former sur le tas, ce qui les pousse ensuite à grossir les

rangs déjà surpeuplés de la main-d'œuvre de la construction dans le domaine du placement. On sait que l'Office a le mandat de prendre en charge cette responsabilité où excellent présentement la FTQ, et la CSN dans certaines régions.

Consentant que le scrutin pourrait être faussé jusqu'à un certain point en l'absence de politique de placement, M. Dalpé a regretté que les trois commissaires de l'OCC ne puissent élaborer leur stratégie dans ce domaine avant la fin du maraudage. "Nous tenons les commissaires responsables de ce qui pourrait arriver", a néanmoins commenté le président de la CSD qui a aussitôt ajouté: "Avis aux intéressés comme quoi ils doivent s'en occuper au plus tôt".

A ce jour, la plus petite centrale de la construction se dit confiante de voir augmenter le nombre de ses adhérents. "Un phénomène sociologique est en train de se produire, que nous comprenons mal: on voit des travailleurs de métier des autres centrales s'adresser de plus en plus à nos bureaux. A Montréal, nos effectifs ont triplé depuis un mois", a expliqué pour sa part le vice-président, M. Jean-Paul Hétu.

Pour combler ses carences budgétaires, tous les permanents de la centrale ont été mobilisés pour le temps de la campagne de maraudage. L'exécutif de la CSD mettra lui-même la main à la pâte en entreprenant, à compter d'aujourd'hui, une tournée des chantiers de la province, d'œuvre de la construction proprement dite.

La CSD s'oppose enfin au laisser-faire

Accidents à la hausse dans l'aviation "générale"

OTTAWA (CP) — Bien que le taux d'accidents enregistré par les compagnies aériennes commerciales soit à la baisse depuis quelques années, celui enregistré dans l'aviation dite "générale" est à la hausse.

Le président de la Société des enquêteurs sur la sécurité aérienne, M. William McArthur s'inquiète de cette tendance, même si la plupart des accidents des dernières années ne se sont pas traduits par des pertes de vie.

Dans une entrevue hier, M. McArthur a expliqué que le mot aviation "générale" s'appliquait aux pilotes détenteurs de brevets privés, aux aéro-clubs, aux hommes d'affaires qui pilotent leurs propres avions, etc. Au Canada et aux États-Unis, cette aviation "générale" compte pour 98% des appareils immatriculés.

Les statistiques du ministère des Transports indiquent que le taux d'accident pour les lignes commerciales est passé d'un accident pour 108.000 heures de vol en 1970 à un accident pour 169.000 heures de vol en 1974.

Un autre poste de ces statistiques a été établi pour les accidents se traduisant par des pertes de vie. A ce poste, les compagnies aériennes sont passées d'un accident pour 213.000 heures de vol en 1970 à un accident pour 500.000 heures de vol en 1974.

Dans l'aviation "générale", ces statistiques ne sont pas aussi réjouissantes. Le taux d'accident est passé d'un accident pour 4.330 heures de vol en 1970 à un accident pour 4.080 heures de vol en 1974. En 1973, ce chiffre est même allé à un accident pour 3.830 heures de vol.

aujourd'hui

A 7h, messe en plein air à la mémoire des ouvriers morts à l'usine de CIL McMasterville, devant les barrières de l'usine, à Nitro, près de Valleyfield.

A midi, au Square Phillips, démonstration de "sécurité-incendie" dans le cadre de la semaine de prévention des incendies.

A 12h30, assemblée générale d'information des étudiants en sciences sociales de l'UdM, à l'amphithéâtre F.

A 18h, panel sur l'Année internationale de la femme organisée par l'Association nationale des secrétaires, au Reine-Elizabeth.

A 19 h 30, assemblée publique de la CEQ dans le cadre de sa tournée du Québec, au pavillon Camille-Lavoie, 500, rue des Métiers, à Alma.

A 19 h 30, assemblée générale des membres du PQ du comté de Mont-Royal à l'agora de l'école Pierre-Laporte, 1101, boul. Rockland, Mont-Royal.

A 20 h, ralliement public de Jacques Lavoie, candidat officiel du PC, à la salle paroissiale Notre-Dame de l'Assomption, 3233, rue Hochelaga, présence de M. Robert Stanfield, chef du PC.

A 20 h, les membres de la section Saint-Léonard de la SSJB tiennent une assemblée d'information, au sous-sol de l'église Saint-Léonard, rue Jarry, sur les problèmes de la Commission scolaire Le Royer.

A 20 h, conférence du docteur Gilles Bilodeau sur la psychologie de la grossesse, à l'auditorium Rousselot de l'hôpital Notre-Dame.

Cliniques de la Croix-Rouge: à l'Université de Montréal, immeuble principal, allée U.L., de 10 h à 16 h; à la Compagnie Northern Electric de Lachine, 150 autoroute Montréal-Toronto, sortie 330, de 9 h 30 à 16 h.

Le conseil général du Syndicat canadien des communications tient son congrès annuel jusqu'au 10 octobre, au Guild Inn, à Scarborough, Ont.

Nouveau!

PERFECTA
6/36

1. Choisissez 6 numéros - \$1.00

2. Faites valider votre billet - 4-5 ou 6 numéros gagnent - peu importe l'ordre

Gros lot: \$50,000 à \$100,000 et plus

Feuille explicatif aux centres de validation.

Facile...
Payant
payant

éditorial

Les autres demandes du Front commun

Devant la demande syndicale visant à porter à \$165 par semaine le salaire minimum dans le secteur public, le gouvernement québécois ne pourra — nous l'avons vu hier — que réagir avec beaucoup de prudence. Le montant de \$165 n'a rien d'exorbitant en soi, bien au contraire. Il a toutefois des implications telles pour l'ensemble de l'économie et l'équilibre général des rémunérations qu'il ne saurait être imposé "in abstracto" comme pierre d'assise de la politique salariale du gouvernement. Qu'à l'aide d'études comparatives tirées de sources diverses et indépendantes, on en vienne à des conclusions aussi rapprochées que possible de cet objectif, ce sera tant mieux pour tout le monde. Mais en soi, l'objectif de \$165 n'est qu'une donnée d'un problème beaucoup plus complexe.

Le Front commun ne se borne heureusement pas à formuler une demande aussi simple. Il énonce aussi plusieurs critères susceptibles d'inspirer la politique de l'Etat-employeur. C'est peut-être à ce niveau qu'il fait le plus avancer la question.

Depuis trois ans, il se pose en négociation une difficulté que l'on avait à peine éprouvée pendant de nombreuses années. Les syndicats veulent s'assurer que les hausses obtenues dans les conventions collectives ne seront pas rognées, voire annulées pendant la durée d'un contrat, par la pœuvre de l'inflation. Ils réclament à ce sujet du rattrapage pour le pouvoir d'achat perdu sous l'empire de la convention éolée. Ils veulent aussi des garanties d'indexation de leurs salaires dans les conventions à venir. Les demandes du Front commun n'échappent point à cette règle: on y retrouve ces deux exigences.

Pour la période de quatre ans qui a pris fin le 30 juin dernier, les syndicats avaient réussi à obtenir du gouvernement des clauses d'indexation salariale très avantageuses. Ces clauses prévoyaient cependant, en cas de hausse du coût de la vie dépassant un seuil fixé dans la convention ou le décret, le versement de montants forfaitaires plutôt que des ajustements dans l'échelle des salaires.

Le Front commun demande que l'on procède d'abord à l'intégration de ces montants forfaitaires dans l'échelle des salaires, avant même d'entreprendre des discussions au sujet des salaires à venir. Il insiste aussi pour que, dans les prochains contrats, cette intégration soit automatique.

En ce qui touche le passé, la demande syndicale est justifiée. Il restera cependant à définir le seuil d'ajustement le plus équitable pour l'ensemble de la société. Les propositions Turner, trop vite rejetées par le patronat et les syndicats puis par M. Trudeau lui-même, indiquaient à cet égard des balises prudentes. Elles mentionnaient notamment que le rattrapage ne devrait en aucun cas dépasser un certain seuil annuel, quitte à ce qu'on le répartisse sur une période supérieure

à un an au besoin. La demande du Front commun va évidemment bien au-delà de la norme Turner. Prise à la lettre, elle équivaudrait à refaire en 1975 la négociation qui eut lieu en 1972. Il faudra trouver quelque part un juste milieu qui n'exempte pas totalement les employés du secteur public d'inconvénients que des travailleurs d'autres secteurs ont dû subir de manière beaucoup plus prononcée.

Les mêmes normes devraient valoir pour la période à venir. Le gouvernement ferait un pas intéressant en acceptant d'intégrer à l'échelle salariale, à intervalles périodiques d'un an, les montants forfaitaires versés à ses employés au titre de l'indexation. Dans la mesure où il voudrait accorder cette garantie, il sera plus libre de discuter sur une base réaliste les augmentations qu'il conviendra d'accorder au titre de la productivité ou de l'accroissement de la richesse commune.

L'autre revendication majeure du Front commun porte sur le taux annuel d'augmentation salariale qui devrait être accordé aux travailleurs du secteur public au titre de l'accroissement de la richesse nationale. Sous les contrats et décrets précédents, on avait prévu une hausse annuelle de 2,5% au titre de l'accroissement de la productivité; à cela s'ajoutait une hausse annuelle d'environ 3,5% au titre de la hausse du coût de la vie, couplée par le mécanisme d'indexation évoqué tantôt. S'il doit y avoir indexation garantie dans l'échelle des salaires au cours de la prochaine période, il devient inutile de se demander si le taux d'augmentation salariale accordé au titre de la hausse du coût de la vie sera de 3%, 4% ou 6%, puisque le montant exact sera déterminé en fin de compte par les variations de l'indice des prix à la consommation. Il y a surtout lieu de discuter alors de l'augmentation salariale qui devrait être accordée au titre de la participation des travailleurs à l'accroissement de la richesse collective.

A ce niveau, le Front commun revendique une hausse moyenne de 5% par an. Il s'appuie, pour formuler sa demande, sur les résultats des années écoulées de 1971 à 1974, lesquelles ont donné, selon ses calculs, un accroissement annuel de 5% de la richesse collective au Québec.

Le Front commun oublie cependant que nous ne sommes plus en 1972 ou 1973, mais en 1975. Sans tenir compte de l'accroissement de la population, le produit national brut du Canada a connu en 1974 une augmentation réelle d'à peine 2,8%. D'après les estimations récentes du National Conference Board, le taux d'augmentation du PNB Canadian en dollars constants semble devoir se situer pour l'année 1975 à -5%. Pour 1976, les pronostics du National Conference Board sont sans doute plus optimistes, puisqu'ils prévoient un gain net de 5%. Ce dernier chiffre n'est toutefois qu'un

pronostic, tandis que les deux chiffres précédents définissent l'un une certitude, l'autre une probabilité assez forte.

C'est en s'appuyant sur des données comme celle-là que l'ancien ministre des Finances, M. John Turner, tenta le printemps dernier de faire comprendre aux agents de l'économie que la source de l'enrichissement des uns et des autres finirait par se tarir si chacun persiste à en tirer plus qu'elle ne peut donner dans l'état actuel de l'économie. La demande du Front commun, sans être excessive en soi, nous replonge en plein cœur de ce problème non-résolu.

Si l'Etat-employeur doit s'engager à garantir à ses employés des hausses salariales solidement coussinées à l'aide de mécanismes d'indexation rattachés à l'échelle des salaires, il faudrait de même envisager que les hausses accordées au titre de l'enrichissement collectif soient indexées au rythme réel du progrès économique de la nation. Autrement, on se retrouvera de nouveau en présence de groupes qui tirent parti de leur force de négociation pour se parer contre tous les risques, tandis que d'autres groupes plus démunis paieront encore une fois les pots cassés.

S'il veut faire face le front haut à ses employés syndiqués, l'Etat québécois devra pouvoir soutenir qu'il applique avec encore plus de rigueur, au niveau des postes supérieurs, les exigences auxquelles l'Etat présent de l'économie.

Déjà, le gouvernement souffre d'un premier handicap: les hausses de traitement que se sont accordées ministres et députés l'an dernier sont bien au-delà de ce que M. Oswald Parent pourra offrir ces jours prochains aux employés syndiqués du secteur public. On a aussi vu à Ottawa, à la suite du dépôt du rapport Lambert sur le traitement des fonctionnaires de rang supérieur, avec quelle facilité M. Trudeau était prêt à oublier les propositions de M. Turner tendant à limiter sévèrement les hausses de traitement dans les catégories supérieures de rémunération.

Parallèlement aux chiffres qu'il prépare à l'intention du Front commun, le gouvernement québécois devrait préciser le plus tôt possible les mesures qu'il entend prendre aux échelons supérieurs de la Fonction publique pour combattre l'inflation. M. Turner recommandait qu'aucune catégorie de salariés ne touche au cours des deux prochaines années une hausse salariale supérieure à \$2,400 par an et que le taux d'augmentation croisse à mesure qu'on descend dans l'échelle des rémunérations. Cette règle était juste, même si elle ne fut pas acceptée. Si le gouvernement québécois pouvait faire état d'une norme qui s'en rapproche ou s'en inspire, il disposerait d'un précieux atout dans la négociation qui s'engagera bientôt.

Claude RYAN

TRIBUNE LIBRE

Le soi-disant biais ethnique à la Cour suprême

par ANDRÉ BEAULIEU

Monsieur le directeur, Dans une lettre au Devoir, M. Jacques Brossard discute l'interprétation que le sous-jugé accrochait à la prose juridique du savant professeur dans un article récent. Il me faut avouer que la prudence dans le vocabulaire (comme elle domine nettement le texte de M. Brossard) n'autorisait probablement pas le ton catégorique qui ressortait du mien. Quoi qu'il en soit de nos syntaxes respectives, je continue de penser que M. Brossard est d'avis (de quelque façon qu'il le dise) que 1: les juges francophones ont été plus soucieux que leurs collègues anglophones de garantir un certain équilibre entre les 2 ordres de gouvernement et que 2: les juges anglophones ont été plus systématiquement enclins à favoriser les seules thèses fédérales. Or, ni l'un, ni l'autre proposition ne supporte l'analyse.

J'appuie sans réserve l'idée que les juges de langue française ne semblent pas avoir divergé fondamentalement d'opinion avec leurs collègues anglophones quant à l'orientation générale des décisions constitutionnelles de la Cour Suprême. En dehors des affaires concernant les libertés publiques, il n'y a rien (pas même et surtout pas la comptabilité du vice-doyen Ouellette) qui puisse appuyer une conclusion raisonnable portant qu'il y ait eu clivage ethnique en Cour Suprême du Canada sur les questions de droit constitutionnel. On doit reconnaître que les juges francophones n'ont pas constitué un bloc de magistrats provincialistes toujours dissidents. Ils se sont acquittés, à l'instar de leurs collègues anglophones, de la délicate mission d'interpréter impartial et fidèle de la Constitution. M. Brossard allègue les préoccupations trop exclusivement civilistes de ces messieurs pour expliquer leur comportement dans ces affaires. J'avoue préférer cette version (encore qu'elle ne m'apparaît pas irrésistible) (1) à celle d'un peu regrettable juriste (aujourd'hui politicien) qui avançait, dans une étude qui a beaucoup vieilli et dont l'objectivité n'est pas la première vertu, que les magistrats francophones ont été les "prisonniers du système". — C.B.R. (1967) Vol. XIV 608-624.

M. Brossard écrit: "Peut-être furent-ils cependant un peu plus soucieux qu'eux de garantir un certain équilibre entre les 2 ordres de gouvernement." Je persiste à croire que cette formulation est éminemment pernicieuse. L'auteur y introduit subtilement le critère ethnique dans l'édification d'une théorie dénuée de tout fondement sérieux. Il semble, de l'aveu même du savant professeur, que la comptabilité-Ouellette

soit à l'origine de cette grossière généralisation. Or, pour des raisons évidentes, le plan quantitatif, i.e. la statistique, ne saurait être d'aucune espèce d'utilité sous ce rapport. Il n'y a vraiment que le qualitatif qui puisse nous éclairer (si peu, finalement!) sur le prétendu souci d'équilibre des magistrats francophones. Il arrive donc que le savant professeur tire dans le corps de son texte une conclusion que sa propre mise en garde ne lui permettrait pas de tirer. Une appréciation de la performance globale lui faisait dire que les magistrats francophones n'ont pas divergé fondamentalement d'opinion avec leurs collègues anglophones. Du même souffle improvisateur ou projectionniste il avance que les premiers ont été plus soucieux de préserver l'équilibre entre les 2 ordres de gouvernement que les derniers. On nage dans la contradiction, on se gargarise de pures gratuités!

(1): Je crois savoir que messieurs les juges Rinfret, Cannon, Fournier et Taschereau avaient une certaine pensée constitutionnelle. Quid, Pigeon!

M. Brossard renchérit sur le critère ethnique. Il ajoute qu'un bon nombre de juges anglophones ont clairement favorisé le pouvoir central alors que les juges francophones ont généralement partagé leurs faveurs entre les deux ordres de gouvernement. Il eut fallu dire, pour sauvegarder à un sujet aussi digne la qualité de traitement qu'il sollicite, que les juges de l'un et l'autre groupe ethnique ne se sont pas signalés par leur attitude systématique en faveur de l'un ou l'autre ordre de gouvernement. Pour ma modeste part, la lecture des arrêts constitutionnels ne m'a pas permis de discerner le plus petit indice de clivage ethnique au sein de la Cour Suprême dans les affaires portant discussion du partage des compétences. Sur les 54 juges qui y ont siégé depuis 1875, je ne crois pas pouvoir dire qu'il y en ait plus que 4 ou 5 qui ont manifesté certaines "tendances". Encore une fois, les conclusions de M. Brossard trouvent leur appui dans la comptabilité-Ouellette. Il importe peu que la statistique indique une tendance quelconque quand l'appréciation qualitative de la performance globale l'infirme ou la nuance.

Ainsi, on ne saurait identifier à la seule représentation anglophone les tendances centralisatrices exprimées en Cour Suprême pas plus qu'il ne saurait être question de résumer bêtement (voire, intentionnellement) le souci d'équilibre à un échantillon (de toute façon, si peu représentatif) de francophones.

lettres au DEVOIR

L'évaluation de la recherche de l'U de M.

M. CLAUDE RYAN,

Afin de rectifier les fausses impressions qu'a pu créer une lettre émanant d'un professeur de la Faculté de médecine et publiée dans vos pages du 18 septembre, j'apprécierais que vous publiiez les précisions suivantes concernant l'étude actuellement en cours à l'Université des critères d'évaluation de la recherche.

L'auteur fait état de la "nouvelle politique de l'administration en matière d'évaluation de la recherche universitaire", et plus loin de la "politique définie par l'Université". Il conclut sa lettre en appelant le syndicat à "mettre un frein aux prétentions inconsidérées de l'Université dans ce domaine".

Il est tout d'abord opportun de rappeler que, selon la charte et les statuts de l'Université, il appartient à l'Assemblée universitaire, et non

à l'administration de l'Université, de définir les politiques concernant le statut des professeurs et les aspects qui s'y rattachent, dont celui de la recherche.

En second lieu, il y a lieu de préciser que le professeur cité plus haut se réfère à un document préliminaire du sous-comité conjoint du Comité de la recherche et du Comité du statut du corps professoral de l'Assemblée universitaire concernant l'étude des critères d'évaluation de la recherche. Ce document n'a aucun caractère définitif et ne reflète point le moment que l'opinion des membres du sous-comité conjoint. Il a été distribué à divers membres de la communauté universitaire afin que ces derniers fassent part de leurs commentaires aux membres du sous-comité.

Le document est donc loin de définir une politique de l'Université

en matière de critères d'évaluation de la recherche. Il est en outre incorrect de considérer les opinions des membres du sous-comité comme définitives. La question est encore à l'étude et ne sera pas soumise à l'Assemblée avant d'être examinée au Comité de la recherche et au Comité du statut du corps professoral. C'est assez dire combien on aurait eu davantage à se renseigner sur la nature exacte du document et ses objectifs avant de considérer les opinions qui y sont émises comme une politique de l'Université. Les considérations néanmoins pertinentes que le professeur apporte au sujet des critères d'évaluation de la recherche seront versées au dossier relatif à cette question.

Jean-Paul AUDET, président, comité de la recherche. Montréal, le 2 octobre 1975.

Un jugement trop sévère ?

Concernant l'article de M. Jacques Thériault paru en page 12 du Devoir du 24 septembre 1975, au sujet de la bibliographie sur La Chanson au Québec, 1965-1975, il importe pour le public de rétablir certains faits.

D'abord nous félicitons l'auteur d'avoir fait à cette publication l'honneur d'un article assez étendu. Cependant, quoiqu'on y trouve un certain nombre de vérités, quelques erreurs doivent être signalées.

L'auteur parle de données tantôt approximatives, incomplètes ou confuses. Que la bibliographie soit incomplète à certains égards, cela va de soi: il y a peu d'exemples de travaux exhaustifs, en bibliographie comme en d'autres domaines. Ce que j'importe c'est d'indiquer le cadre et les sources des recherches effectuées: cela a été fait.

Pour ce qui est des données approximatives ou confuses, voyons sur quoi ces affirmations sont fondées.

Le lecteur aura compris que de-

pouiller des journaux comme La Presse et Le Soleil tous les jours pendant dix ans est non seulement une entreprise gigantesque, mais une tâche peu féconde dans le cas en question puisque la plupart des articles sur la chanson se trouvent sous des rubriques telles que "Arts et Lettres", etc. Nous pouvions être plus larges pour des journaux moins volumineux, surtout lorsque la période de dépouillement était brève, comme pour Le Jour.

Quant aux revues dépouillées systématiquement, il est bien entendu que nous ne pouvions le faire pour toutes les revues publiées au Québec: nous avons accordé la priorité aux revues spécialisées dans les domaines de la chanson, de la musique et du spectacle. Les quelques revues non spécialisées mais dépouillées systématiquement l'avaient déjà été par des répertoires tels que l'index analytique et radar: ce n'était pas une raison pour les exclure.

Lorsque M. Thériault parlait de

manque d'uniformité dans les "périodes prospectives", se rendait-il compte, comme il l'avait fait pour Le Jour, que toutes les revues dépouillées n'ont pas existé pendant toute la période couverte par notre recherche?

M. Thériault n'est pas sérieux lorsqu'il nous reproche la formulation du titre d'un article: Ce n'est pas nous qui choisissons le titre d'un article et on aurait raison de nous reprocher de le changer. Comme on peut le constater, les jugements sévères de "données... approximatives... incomplètes, ou bien confuses" ne sont pas fondés. Que quelques erreurs se soient produites dans un travail qui comporte autant de démarches et d'efforts conjugués, cela ne mérite pas de tels qualificatifs lancés du revers de la main.

Henri Bernard BOIVIN, centre bibliographique, Bibliothèque nationale du Québec. Montréal, le 1er octobre 1975.

Une méprise au sujet de Beau Dommage

M. Mario Bouchard,

Salut!

Je viens d'apprendre (de Réal, le batteur de Beau Dommage) que tu avais écrit au Devoir pour gueuler contre la transformation de Ginette (une chanson de Michel Rivard et de ton serviteur) en Hubert, du poulet et les sources des recherches effectuées: cela a été fait.

Pour ce qui est des données approximatives ou confuses, voyons sur quoi ces affirmations sont fondées.

Le lecteur aura compris que de-

balismes, Beau Dommage n'a rien à dire sur les interprétations par d'autres de ses compositions. Quand les Grands Ballets Canadiens dansaient cet été sur Le Pic-Bois, c'était sans notre accord (je ne dis pas que nous aurions refusé: de plus, ils paient les droits d'auteurs, donc il ne s'agit en rien d'un geste illégal). Quand un chanteur western chante Châteauguay à la télévision, nous n'apprenons en même temps que lui. Évidemment, le cas d'Hubert est plus sacrant parce que non seulement c'est un pastiche évident (et l'occasion de profiter de la popularité de Ginette) mais en

plus cela donne l'impression à des gens comme toi (et tu as raison de gueuler) que Beau Dommage endorse la vente de poulets.

Heureusement, ce n'est stado-ci de notre "carrière": nous n'avons pas à écrire de commanditaires. Le jour où nous aiderons à vendre une bière, un poulet ou des céréales, nous espérons que le public saura nous juger à notre juste mesure. Merci de ton attention; Ginette te fait dire merci pour ton affection.

Pierre HUET, parolier de Beau Dommage. Montréal, le 3 octobre 1975.

bloc-notes

Le goût du Québec policier

A défaut d'élections récentes dans la belle province, force est de se rabattre sur les sondages pour prendre le pouls de l'opinion publique et en discerner les tendances nouvelles. A n'en pas douter, le sondage que trois associations de policiers ont confié début septembre à l'IQOP dissipe les doutes que les policiers pouvaient avoir sur la faveur qu'ils gardent au sein de la population. Les résultats de ce sondage risquent par contre, malheureusement, de confirmer les pires attitudes policières, notamment au sujet de la peine de mort.

Pus largement, en ces temps de difficultés et d'inquiétudes d'ordre économique, périodes propices aussi bien aux changements qu'aux raidissements, on aura noté un net sursaut de conservatisme, dans toutes les régions et les catégories sociales interrogées, y compris chez les étudiants, d'habitude peu proches de la police. Certes, sur des sujets parfois aussi complexes qu'un régime de libération conditionnelle, l'échantillon interrogé n'a pas pu d'informations exactes que l'ensemble de la population. Ses sentiments ne tranchent que davantage.

Le Québec compte suffisamment d'effectifs policiers sinon trop. On en veut davantage! Cela peut renforcer les demandes des corps policiers mais les citoyens, en matière de sécurité, sont encore prêts, semble-t-il, à payer la facture. L'image du policier reste excellente, même parmi ceux dont on s'attendrait qu'ils soient plus "naturellement" méfiants. Les griefs des policiers contre le régime des libérations conditionnelles sont largement étouffés par la population. Voilà au total qui compose un mouvement d'appui aux policiers qui ne peut que les rendre plus revendicatifs, non seulement aux tables de négociations, mais à l'égard des pouvoirs politiques.

A cet égard, deux chapitres se révèlent particulièrement intéressants: celui du crime organisé et l'autre, moins spectaculaire mais tout aussi grave, la

sécurité routière. Depuis les enquêtes que l'on sait, les policiers qui ont lu les résultats du sondage s'inquiéteront plus du premier chapitre que du second. Il n'est pas négligeable en effet. Que près de la moitié des Québécois pensent que la police est dépendante du pouvoir politique, voilà qui ne nous avance guère, le sondage ne précisant pas en quel sens il faut tenir cette question.

Deux réponses cependant permettent de surmonter la difficulté. Plus de 40% des Québécois (à Montréal, c'est 44%) pensent que les autorités gouvernementales n'appuient pas assez les policiers dans leur travail. De toutes les causes principales du banditisme c'est "la protection dont semble jouir la mafia" qui recueille le plus de "votes", si l'on peut dire! Au total, 28% à Montréal, 32%. Après la démission du ministre de la Justice et le départ de M. Jérôme Choquette du parti libéral lui-même, départ que le seul lib 22 ne saurait expliquer, on imagine sans peine où en est rendue maintenant cette tendance de l'opinion, à Montréal comme dans le reste du Québec!

Si les Québécois restent massivement opposés au droit de grève pour les policiers — sauf, paradoxalement, là où l'on trouve qu'il manque d'effectifs! — ils se révèlent par contre très ouverts à l'entrée de policiers sur la scène politique, comme candidats aux postes de députés, d'échevins ou de commissaires d'écoles. Voilà qui annonce de quel côté le public pourrait attendre et applaudir de nouveaux hommes forts. Les policiers "démocrates" devront pourtant résister à cette tentation, du moins aussi longtemps qu'ils n'auront pas réussi à faire prévaloir davantage les droits du citoyen dans les postes et les habitudes des policiers.

Seulement 40% des personnes interrogées trouvent que la police n'est pas assez sévère envers les citoyens en général; cette proportion grimpe à près de 60% quand il s'agit des automobilistes. Voilà un domaine où la simple observation des citoyens leur permet de se plaindre avec quelque expérience. Si la criminalité en général ne connaît toujours les hausses qu'on lui impute périodiquement, les statistiques et les faits divers confirment qu'un relâchement au volant continue de n'être pas simple erreur exceptionnelle. Quand on voit les coûts matériels directs, les souffrances humaines, on s'étonne que si peu d'éveil et de progrès ait encore été réalisé de ce côté.

Mais pour les policiers comme pour les citoyens en général, un récidiviste

qui tue un gérant de banque sera toujours plus criminel qu'un chauffard ou un fétard qui fauche une demi-douzaine d'innocents! Bien inégal demeure le poids d'une vie humaine. Après avoir commandité un sondage, les associations de policiers seraient bien avisées d'entreprendre des programmes d'éducation du public et de leurs membres.

C'est ainsi qu'on pourrait alors poser au public, tout en tentant d'y répondre, des questions non moins importantes que celles qui ont trait à la peine de mort et aux libérations conditionnelles, par exemple: un policier peut-il user de son arme contre un adolescent qui fuit après un délit présumé de marijuana?

Jean-Claude LECLERC

Le déphasage syro-égyptien

Il n'est pas question de célébrer année après année l'anniversaire d'événements quels qu'ils soient, à moins que le recul du temps ne permette une vision plus précise ou, comme dans le cas présent, une nouvelle évaluation de la situation régionale. Nous opterons d'emblée pour l'appellation de Guerre du Ramadan, notre propos étant une évaluation du camp arabe, Yom Kippour servant plus judicieusement à un bilan israélien.

C'était donc hier, 6 octobre, le deuxième anniversaire de la quatrième guerre arabo-israélienne, qui embrassa simultanément le front du Sinaï entre l'Egypte et Israël, et le front du Golan entre la Syrie et Israël.

De l'aspect militaire, il y a à signaler la rivalité entre Damas et le Caire, chacune de ces capitales revendiquant, à l'occasion des célébrations commémoratives, la paternité de l'offensive arabe. Si, pour les Syriens, la Guerre du Ramadan est une guerre syrienne, pour Le Caire, c'en est une égyptienne "dans sa conception, sa préparation et son exécution". Ceci, quelques jours après un discours sarcastique du président Sadate évoquant les velléités d'une contre-attaque syrienne.

Parlant hier à la télévision hollandaise, le même président Sadate est allé jusqu'à affirmer que, contrairement aux Syriens, il dit ce qu'il pense et pense ce qu'il dit... Bien sûr, vendredi prochain le conseil fédéral à trois est convoqué au Caire, conseil que l'on croyait mort et qui vient d'être redécouvert sans qu'on sache encore pourquoi d'autre que pour

faire semblant de réconcilier l'Egypte, la Syrie et la Libye. Mais il reste qu'hier, en Egypte, c'était journée de réjouissance, et de tristesse en Syrie.

C'est là l'illustration parfaite du déphasage entre Damas et le Caire. Ainsi le Caire se réjouit car l'Egypte n'a pas perdu la guerre; certains estiment qu'elle s'est arrêtée à temps pour ne pas la perdre. Mais le fait est que le général Gamassy, ministre égyptien de la Guerre, peut, lui, rendre hommage "aux glorieuses réalisations" de son armée et son collègue syrien, le général Tlas, lui, ne le peut pas. C'est pourquoi la diplomatie égyptienne, brillamment menée par le chef de l'Etat, a pu négocier avec Israël, par l'entremise des Américains, sur un pied d'égalité et souvent en position de force, alors que la Syrie est condamnée à lutter sur deux fronts, le front israélo-américain et le front égypto-soudanais, ne comptant que sur l'appui équivoque du front de refus que Moscou n'ose trop épauler.

Deux ans après, et en dépit de toutes les tentatives, le camp arabe est divisé et, par le divorce que le président Sadate a osé prononcer vis-à-vis d'une cause palestinienne qu'il a reléguée bien après les priorités économiques proprement égyptiennes, il est appelé soit à s'effriter, soit à se rabattre sur des positions de compromis internes synonymes de déchirements.

Le président Assad de Syrie, dans une déclaration commémorant le deuxième anniversaire de la Guerre du Ramadan, a affirmé hier: "Le fond du problème est la Palestine. La guerre et la paix sont aux mains des Palestiniens qui sont les détenteurs originels des droits". C'est rigoureusement vrai, à ceci près que pendant vingt-huit ans, ce sont les autres Arabes qui ont fait la guerre pour les Palestiniens, replaçant leur cohésion menacée et refaisant un semblant d'unité au nom des Palestiniens et souvent sur leur dos.

Même en admettant que les dirigeants syriens "pensent ce qu'ils disent", il est permis de se demander où peut mener ce refus apparemment total de Damas d'engager des négociations avec Israël. Le fait même de lier le sort du Golan au sort de la Cisjordanie, comme l'a fait hier le président syrien, est un rappel malvenu pour la Jordanie, Damas et Amman sont, bien sûr, en lune de miel politique, et un accord de commandement politique unifié est sensé les lier. Mais est-il habile, pour Damas, de mettre ainsi à l'épreuve un partenaire pour qui la Cisjordanie est cette province palesti-

Voir page 8: Bloc-notes
Georges VIGNY

Rectificatif

L'omission d'une ligne, qui a sauté à la mise en page, rendait incompréhensible hier la conclusion d'un article intitulé "M. Castonguay et la Loi 22". Il fallait lire: C'est la solution du Parti québécois, qui prévoit un surplus un contingentement dont l'effet sera de limiter la croissance de cette minorité anglophone. C'est une solution cohérente sur le plan de la froide logique. Mais, sur le plan humain et sur le plan moral, c'est une solution radicale, sinon brutale.

M.R.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

10 mai 1910

Directeur et rédacteur en chef

Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint

Michel Roy

Directeur de l'information

Jean-François

Téléphone: 844-3361 (lignes groupées)

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est imprimé et imprimé par l'Imprimerie Populaire.

Durant l'impression, les abonnés sont priés de nous adresser leurs lettres, leurs demandes de renseignements et leurs avis de non-réception à l'adresse suivante: 1000, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K1.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$45 par année, ou \$25, A l'étranger: \$50 par année, ou \$28, hors taxes. Éditions du Devoir: \$15 par semaine. Éditions du Devoir: \$15 par semaine.

Le Devoir est une publication hebdomadaire. Les abonnements sont payables par mandat postal ou par chèque. Les abonnements sont payables par mandat postal ou par chèque.

Le Devoir est une publication hebdomadaire. Les abonnements sont payables par mandat postal ou par chèque.

Le Devoir est une publication hebdomadaire. Les abonnements sont payables par mandat postal ou par chèque.

des idées

des événements

des hommes

Le diagnostic d'un pionnier de la Révolution tranquille Naguère écrasé par le culte de l'autorité, le Québec souffre aujourd'hui d'un abus de liberté

par GEORGES-HENRI LÉVESQUE, o.p.

Doyen-fondateur de la Faculté des Sciences sociales de l'université Laval, le père Georges-Henri Lévesque joua un rôle de premier plan dans la formation de la génération qui devait accéder aux postes de commande à la faveur de la révolution tranquille des années '60. Après son départ de la faculté qu'il avait fondée, le père Lévesque choisit d'œuvrer pendant plusieurs années à la création d'une université africaine. Rentré au pays depuis déjà un certain temps, il était demeuré discret sur l'évolution récente du Québec. Or, lundi soir, à Rivière-du-Loup, le père Lévesque décidait de rompre le silence qu'il s'était imposé. Dans une causerie devant l'Association des Commissaires Industriels du Québec, il a porté sur la situation présente du Québec le dur diagnostic que voici.

Depuis mon retour d'Afrique après plusieurs années d'absence, on m'a souvent demandé mes impressions sur le Québec que j'ai retrouvé, ou plus précisément sur les aboutissants de cette Révolution tranquille à laquelle on me fait l'honneur... ou le reproche d'avoir participé. Mes premières impressions? Je dois avouer franchement que, malgré mon allergie au pessimisme, elles ont été assez défavorables, pour céder ensuite la place, petit à petit, à un optimisme naturel et raisonné.

La Révolution dite "tranquille" avait vraiment cessé de l'être. Travaillant notre société dans toutes ses dimensions, en profondeur, en largeur et en hauteur, elle aurait dû procéder progressivement et plus lentement. Elle a préféré tout faire simultanément et trop vite.

D'où un Québec en pleine crise — comme d'ailleurs tant d'autres coins du monde —, un Québec en plein désarroi sur tous les plans: économique, politique, social, moral et même — pour ne pas dire d'abord et surtout — religieux!

Songez à l'abandon massif de la pratique religieuse et aux nombreuses défections, tant du côté du clergé que de celui des fidèles. Je comprends qu'il y ait des exceptions. Mais tant que ça? Où était donc la solidité des convictions et des institutions? On rejette la faute sur l'Eglise, ses curés et ses évêques qu'on accuse d'autoritarisme, de dogmatisme, de sévérité, d'étroitesse, etc., etc.

Peut-être. Le clergé a d'ailleurs toujours eu le dos large. Ce n'est pas la première fois, ni le seul lieu, où on le charge de

tous les péchés d'Israël et où il sert commodément de bouc émissaire à des laïcs soucieux d'esquiver leurs propres responsabilités. Il était évidemment plus facile d'agir ainsi que de rester fidèle tout en combattant à l'intérieur même de l'Eglise. Plusieurs laïcs — trop rares hélas! — l'ont fait avec l'appui de certains clercs parmi lesquels je suis fier d'être compté, même si cette participation m'a causé, au Canada et à Rome, de douloureuses tribulations.

Quoi qu'il en soit, à l'occasion de Vatican II, au Québec, comme partout dans le monde, l'Eglise s'est elle-même remise en question. Elle s'est largement et généreusement ouverte aux légitimes aspirations du monde moderne, aux justes réclamations de ceux qui voulaient plus de liberté, de participation, de partage, de communion humaine et d'adaptation populaire du sacré. Tellement ouverte qu'elle a fini par choquer et même scandaliser les tenants acharnés du traditionalisme.

Quant à ceux qui ont quitté, reviendront-ils maintenant qu'ils ont obtenu presque tout ce qu'ils avaient demandé?

Dieu seul le sait. Il reste peut-être entre eux et lui des problèmes plus personnels qu'il leur appartient de régler eux-mêmes et sur lesquels nous devons gar-

der la plus respectueuse discrétion.

Comme il fallait s'y attendre, notre crise religieuse a vite débordé sur le plan social. C'est le sociologue Henri de Tourville qui a dit: "Là où la religion constitue le principal support des valeurs morales qui inspirent une société, c'est tout l'édifice social qui est ébranlé lorsque la religion faiblit."

N'assistons-nous pas chez nous à une pénible illustration de cette vérité? Est-il nécessaire de rappeler les révolutions navales de la Commission Cliche et de l'enquête sur le crime organisé? De plus, les journaux, la radio, la T.V., le cinéma, ne cessent-ils pas de nous présenter la triste image d'une société en désarroi, désemparée, désaxée, en état de désintégration; en proie à l'égoïsme des classes et des individus, à la drogue et à l'alcoolisme, à la violence et au terrorisme, aux élucubrations des faux prophètes et des sorciers, à l'exploitation des profiteurs de la matière et de l'esprit? Voilà un bien sombre tableau, me diriez-vous. J'en conviens. Mais ne conviendrait-il pas aussi de voir qu'il n'est que réaliste? Le temps ne me permet évidemment pas de l'analyser dans tous ses détails. Qu'il me suffise d'en toucher quelques traits particuliers qui me semblent plus importants.

Les abus... de la liberté

Examinons tout d'abord le sort que nous faisons subir simultanément aux grands principes de liberté et d'autorité: ces deux pôles nécessaires entre lesquels toute société doit trouver son équilibre, sa force et son bonheur. Pas de vraie liberté sans le secours de l'autorité. Pas de véritable autorité sans le respect de la liberté. Les deux sont essentiellement inséparables et s'exigent l'une l'autre. Quand l'une cherche à détruire l'autre, elle s'annule elle-même.

Il y a trente ans, alors que l'autoritarisme politique et religieux régnait en maîtres, je me suis promené à travers le Québec pour réclamer plus de liberté en répétant *opportune et importune*:

"Le culte traditionnel trop exclusif, et quelquefois idolâtre même, qu'on a voué chez nous à l'autorité, est en train de nous faire perdre le sens de la liberté. L'autorité vient de Dieu, nous rappelle-t-on souvent. Bien sûr, et nous en sommes le premier convaincu, mais la liberté aussi vient de Dieu! Elle est venue avant l'autorité dans l'ordre des valeurs humaines. Elle est un des traits essentiels qui font l'homme à l'image de Dieu. C'est la liberté qui le distingue parmi les êtres de la création et qui fonde sa responsabilité. C'est par sa liberté qu'il faut qu'il se réalise. C'est elle qui en fait une personne. L'autorité, elle, facteur social, si nécessaire soit-elle, ne vient qu'après! Bien plus, elle n'existe que pour protéger, défendre et harmoniser les libertés personnelles en les orientant vers le bien commun. On peut, certes, abuser de la liberté, mais on peut aussi abuser de l'autorité. Et de même que la licence est une dégradation de la liberté, ainsi l'autoritarisme est une corruption de l'autorité."

Si j'avais à repartir en croisière aujourd'hui, je renverserais ma rhétorique! Evidemment, les principes sont restés les mêmes, mais au lieu de mettre l'accent sur l'importance de la liberté, j'insisterais davantage sur la nécessité de l'autorité. De l'autorité, il n'y en a plus assez! Impitoyablement contestée de partout et comme prise de panique, elle est devenue trop permissive. De la liberté, il y en a maintenant trop! On en use et on en abuse. Réagissant légitimement contre un autoritarisme devenu vraiment trop lourd, notre population s'est lancée tête baissée vers un autre extrême qui s'appelle licence, libertinage, débraillage et dévergondage, même si l'on cherche à couvrir pudiquement ces désordres des noms d'émancipation, de libération, de débrayage et d'indépendance.

C'est la pagaille à l'école et dans la famille. C'est la liberté de tout dire et de tout chanter à la radio, de tout montrer à la T.V. et au cinéma, de tout écrire dans les journaux et les revues. C'est la libération d'instincts biologiques primaires trop longtemps refoulés dans les chambres secrètes des catacombes de l'inconscient, c'est-à-dire l'amour libre comme chez nos frères qui broutent et s'accouplent dans les forêts et dans les champs, l'amour qui sacrifie l'honneur et le bonheur de donner la vie aux plaisirs insatiables d'un égoïsme à deux.

C'est en somme l'indiscipline généralisée jusqu'au recours fréquent aux grèves illégales et à la désobéissance civile, sinon à la ridiculisation ou à la profanation du "law and order". C'est la liberté sans la responsabilité qui lui est essentiellement liée, la jouissance d'un droit sans l'acceptation du devoir correspondant.

Poussez cette attitude à l'extrême chez tous les individus et alors la société devient une jungle... qui ressemble étonnamment à ce programme télévisé dit de lutte libre où les

règles du jeu sont constamment violées, les arbitres bafoués, les adversaires attaqués à coup de tricheries sinon de chaises et de dentiers, alors que la foule, avide de violence et même de sang, applaudit frénétiquement!

Les grèves dans les services publics

Pourquoi ne pas revenir quelques instants sur un problème particulièrement épineux... qui évoque certainement plus l'acuité des épines que le parfum des roses: celui des grèves dans les services publics?

Un de nos meilleurs journalistes, Marcel Adam, écrivait récemment dans La Presse: "La grève déclenchée sournoisement dans les transports en commun illustre encore une fois la sauvagerie qui caractérise depuis quelques années les relations industrielles au Québec... Chaque fois, on se dit que le public ne tolérera pas encore longtemps d'être le dindon de cette farce qui consiste... à en faire un otage afin d'en obtenir des avantages particuliers."

Cette grève oblige encore une fois à s'interroger sur le droit de grève dans les services publics... Les autorités ont accordé ce droit en croyant qu'il serait utilisé avec précaution: c'est-à-dire avec le sens des responsabilités que l'on prête ordinairement aux serviteurs publics... Mais la preuve à maintes fois été faite que les autorités étaient naïves de penser que des individus et des groupes n'exerceraient pas jusqu'à l'abus un droit de pression aussi puissant pour promouvoir leurs intérêts.

On a effectivement usé et abusé de ce droit depuis quelques années, sans se soucier de l'infériorité publique et des inconvénients considérables causés à des innocents... paralysant à toutes fins utiles la vie économique de la Métropole, infligeant des pertes financières et des ennuis incommensurables à une multitude d'entreprises et de travailleurs...

Quelle conclusion logique doit-on en tirer sinon que le droit de grève est peut-être injustifié dans une situation où l'inégalité des forces conduit nécessairement à faire souffrir des innocents.

Ce journaliste, aussi lucide que courageux, a pris la précaution d'écrire: "est peut-être injustifié". Ma situation personnelle me permet d'être plus imprudent que lui en changeant son "peut-être" en un "sûrement". Personnellement, j'ai toujours été contre le droit de grève dans les services publics, même lorsque j'étais vice-président du Conseil Supérieur du Travail de la Province, et, n'en déplaise à mon ancien élève Marcel Pénin, je suis contre plus que jamais après avoir vu ce que les policiers, les pompiers, les facteurs, les postiers, les professeurs, les employés d'hôpitaux, les infirmières et même les médecins (à leur régionale façon) ont fait souffrir à la population, tout en l'assurant, parfois avec une ironie pour le moins déplacée, qu'il ne s'agissait que de "deゼレ", de journées d'étude ou de zèle subite maladie."

Cela ne m'empêche pas d'être encore un ardent supporter du syndicalisme authentique et de la promotion des jus-

tes intérêts professionnels, mais jamais aux dépens du public et du bien général. Par-dessus tout et avant tout, comme un bon démocrate, je suis pour le peuple et pour tout le peuple! Alors que faire? me diriez-vous? Puis-je proposer que le peuple prenne lui-même sa cause en mains. Qu'il cesse d'être une majorité silencieuse... qui continue de souffrir en se taisant. Qu'il exige du gouvernement, par tous les moyens à sa disposition: par des pétitions, par des pressions auprès de ses députés, la création d'une Commission indépendante et qualifiée (Royale, s'il le faut) qui aurait la tâche de trouver et de proposer soit une formule d'arbitrage obligatoire, soit un organisme permanent capable de remplacer efficacement et à la satisfaction de tous les intéressés le droit de grève dans les services publics. Le gouvernement s'étant montré jusqu'ici incapable de prévenir ce genre de grève, il se doit de tenter au moins cet ultime effort. Ce sera mieux que de recourir à des lois spéciales. Que Dieu lui soit en aide et bénisse sa future Commission!

La survie de nouveau menacée

Les problèmes sociaux que nous venons de considérer concernent tout le Québec. Limitons maintenant notre regard au sort de sa majorité française. Plusieurs, intra et extra, mettent son avenir en question. Naguère on parlait de survie française malgré les forces adverses qui la menaçaient du dehors. Croyant qu'on avait enfin triomphé de celles-ci, on a glorieusement changé l'appellation "survance" en celle de "vie française". Hélas, c'était prématuré. Il faut maintenant revenir à l'ancienne expression, car c'est vraiment de survie qu'il s'agit présentement. Cette fois, les menaces viennent du dedans, du milieu canadien-français qui met lui-même en cause sa propre vie.

Physiquement d'abord, il abandonne tragiquement son respect et son culte traditionnels de la vie. Son taux de natalité, jadis proverbial, est vite descendu parmi les plus bas du monde. De plus en plus, il joue aux pratiques contraceptives — pas toujours nécessaires — et se livre à l'avortement — toujours homicide. Loin de moi le rêve de revenir à l'âge des grandes familles-records, ce n'est pas possible; loin de moi surtout l'idée de prêcher un reproductionisme genre "étable". Il devient tout de même nécessaire de rappeler que, pour survivre, un groupe ethnique a besoin de se renouveler, non seulement qualitativement mais aussi quantitativement. Chose étrange!... jamais on n'a tant parlé de "fesses" chez nous, jamais on ne les a tant montrées et glorifiées!... et jamais il n'y a eu moins de naissances! Sans être un grand biologiste, je sais toutefois, que partout dans la nature, le sexe est primordialement ordonné à la transmission de la vie. Autre chose étrange!... pour compenser nos carences en ce domaine, nos organisations nationalistes prônent aujourd'hui l'accueil généreux des immigrants et leur assimilation intéressée alors que, naguère encore, elles les refusaient sous prétexte de

préservier "les jobs" des nôtres. Parler d'immigration par les temps qui courent, n'est-ce pas soulever automatiquement le problème linguistique? Ce n'est cependant pas sous cet angle 22 que je vais aborder cette question, encore que si nous voulons imposer notre langue à des immigrants, il faut qu'elle soit internationalement présente, c'est-à-dire qu'elle soit du vrai français!

C'est plutôt en fonction de nous-mêmes, de notre propre survie, que je veux souligner l'importance de la langue et d'une langue parlée correctement et dignement. On l'a souvent répétée: la langue est l'esprit d'une culture, l'âme même d'une nation. Nos ancêtres le savaient bien, eux, qui ont lutté héroïquement, parfois même au prix de leur sang, au Québec, en Acadie, dans l'Ouest, à Ottawa et même à Rome, pour conserver le français et l'améliorer. Ils ne se sont sûrement pas battus pour du "joui", ce mélange infect de sacres, d'anglicismes et de bafouillements. S'ils revenaient dans nos écoles, même appelées "supérieures", que diraient-ils du langage de nos étudiants et de certains de nos professeurs? Que penseraient-ils aussi de quelques-uns de nos films et spectacles "célestes" et de ce qu'ils entendraient à la radio et à la T.V.? N'est-il pas grand temps de nous ressaisir, de redonner à notre langue une qualité qui garantisse la permanence de notre groupe ethnique et dont nous puissions être fiers devant nous-mêmes et devant les autres, au Canada et ailleurs. Les autres? Je pense en particulier à nos étudiants africains qui tous parlent mieux que la plupart des nôtres un français qui n'est pourtant pas leur langue maternelle. Je pense pareillement à l'humiliation que j'ai ressentie un jour, dans un autre pays dit sous-développé, quand j'y ai appris que le ministère de l'Éducation venait de renvoyer au Canada une dizaine de professeurs canadiens-français parce que les étudiants ne comprenaient pas leur langage. Parler, c'est s'exprimer. Bien parler, c'est s'imposer.

Si importante que soit la langue comme condition de survie, elle a encore essentiellement besoin du concours de l'histoire. L'histoire, c'est l'enracinement. Sans racines l'arbre est voué à la mort ou à l'aliénation de la greffe. Que les temps ont changé! Vous rappelez-vous l'indignation générale qui nous soulevait il n'y a pas si longtemps encore, lorsque l'on nous citait les propos méprisants d'un certain rapport Durham qui affirmait que nous étions un "peuple sans histoire". Hélas, ici encore, c'est nous-mêmes qui risquons de nous détruire, par le dedans et à la source, en négligeant notre propre histoire. Comment comprendre un système d'éducation qui a osé ranger l'histoire parmi les matières à option? Est-il vraiment possible, acceptable, que les jeunes de chez-nous, comme je l'ai constaté récemment, ne connaissent ni Jacques Cartier, ni Champlain, ni Papineau, ni Laurier, ni, ni, ni...? Comment peuvent-ils savoir ce qu'ils sont devenus, s'ils ignorent ceux qui les ont faits, s'il leur est impos-

Voix page 7: Diagnostic

Sur une initiative récente du MIC

L'éducation économique ou la chasse au serpent de mer

par PIERRE HARVEY

■ Pierre Harvey est professeur d'économie à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a lancé, au début de septembre, le premier numéro d'un bulletin mensuel: *L'Économique*. Il s'agit d'une publication destinée à faire l'éducation économique des québécois, et dont on avait suggéré la création dans une sorte de "livre blanc" publié en mai dernier (1). Profiteurs de ce lancement pour examiner les objectifs poursuivis par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, tels que révélés par le "document de travail" du mois de mai. Dans un premier chapitre intitulé: "Pourquoi faut-il faire de l'éducation économique?", le document regroupe les arguments que l'on invoque en faveur de la campagne entreprise, arguments qui peuvent se résumer ainsi:

- a) depuis quelques années on devient plus conscient, au Québec, de l'importance de l'économie dans la vie d'un peuple;
- b) les Québécois sont largement absents de la part la plus significative de leur propre vie économique;
- c) cette absence relative se traduit par une structure industrielle déficiente, l'entreprise autochtone étant de petite taille et peu dynamique;
- d) cette situation constitue un frein à l'épanouissement de la collectivité qui est alors incapable d'engendrer une "classe d'hommes d'affaires entrepreneurs et prospères".

Ce qui, à toutes fins pratiques, revient à dire que s'il y a peu d'entreprises québécoises significatives, c'est par suite d'un manque de formation économique de la population et qu'une telle formation devrait à la longue contribuer à corriger cette lacune. Nous voyons donc encore une fois lancés dans cette perpétuelle quête de la classe d'entrepreneurs qui nous manque, avec un nouveau cheval de bataille officiel: l'éducation économique. Que devons-nous en attendre, selon toute vraisemblance?

Toute l'argumentation du document repose sur une phrase: "apathie et ignorance vont de pair". Ce qui implique qu'en faisant reculer l'ignorance, on réduira l'apathie et on contribuera à l'apparition de ces entrepreneurs dynamiques toujours souhaités et jamais trouvés. Mais la relation apathie-ignorance est cependant contredite dans le texte lui-même où on peut lire: "des études (...) réalisées auprès des étudiants américains, qui par nature ou par tradition sont pourtant plus portés que nous vers les affaires, révèlent chez eux un degré d'ignorance navrant." Pourtant l'économie américaine n'a pas manqué, elle, "d'hommes d'affaires entrepreneurs et prospères". Il peut donc y avoir "ignorance" sans "apathie". Et en admettant, ce qui est conforme à la réalité, que les Québécois sont ignorants des questions économiques, on peut se demander s'ils le sont plus que d'autres et pourquoi cette ignorance serait cause de l'absence parmi eux d'une classe d'entrepreneurs alors qu'elle n'a pas eu le même effet ailleurs et sachant que de toutes manières il est peu probable que les entrepreneurs anglo-américains qui ont envahi le Québec dès le XIXe siècle aient eu l'occasion de po-

tasser Adam Smith! Le document, citant le ministre St-Pierre, donne un début de réponse à la question posée: "Il faut invoquer (...) des facteurs à la fois historiques et culturels (...) qui ont fait que les Québécois ne se sentent pas à l'aise dans la vie économique". Il faudrait sans doute ajouter cependant: "dans la vie économique telle qu'elle se présente à travers l'entreprise privée traditionnelle".

Mais nous disposons de bien peu d'éléments pour porter un jugement sur toute cette question: quelques essais, une ou deux études plus poussées mais jamais publiées, dont en particulier certains des travaux effectués pour le compte de la Commission Laurendeau-Donton. Sur l'absence d'une classe d'entrepreneurs québécois, nous ne pouvons tout au plus qu'avancer quelques hypothèses de travail. Mais le travail de recherche lui-même reste largement à faire. D'ailleurs en supposant que l'on parvienne à expliquer raisonnablement l'absence d'une telle classe dans la collectivité québécoise, on peut très bien arriver aussi à la conclusion, étant donné l'explication retenue alors, qu'il est inutile de chercher à en créer une. Si par exemple le mode d'apparition du phénomène et le phénomène lui-même étaient choses du passé? Si le développement du Québec devait se faire sur d'autres voies que celles empruntées par l'économie occidentale du XIXe siècle et de la première moitié du XXe? Les chemins véhiculés par le rapport du M.I.C., sur tous ces points, paraissent bien courts, surtout quand on affirme que les étudiants américains sont plus portés que nous vers les affaires, "par tradition", ce qui peut se défendre, et "par nature", ce qui est dépourvu de sens...

Tout ceci ne veut pas dire cependant qu'il faut mettre au rancart le programme de formation économique proposé par le M.I.C. D'abord, une formation économique un peu plus solide devrait faire de tous les Québécois, des citoyens plus aptes à exercer leur devoir civique de façon adulte, étant donné l'importance prise par les questions économiques dans les débats politiques (2). Sans avoir à prendre parti sur le plan électoral on pourrait espérer, par exemple, que des inépties économiques comme "le coup de la Brink's" ou celui de "la piastra à Lévesque" discréditeraient leurs auteurs si la population avait quelques notions d'économiques. Ce qui serait une contribution à un meilleur fonctionnement de la démocratie. Le sens de certaines institutions comme la Sécurité sociale apparaîtrait mieux et celle-ci pourrait rendre les services qu'on en attend, sans être parasitée comme elle l'est actuellement. Le consommateur pourrait mieux se défendre. Les grandes questions de l'heure (énergie, pollution, matières premières) seraient mieux comprises. Ce seraient là des avantages assez importants pour justifier largement un programme comme celui que propose le M.I.C.

En ce qui concerne la "classe des entrepreneurs", trois questions continuent de se poser, qui devraient faire l'objet d'un vaste effort de recherche: a) pourquoi cette classe n'existe-t-elle pas dans la collectivité québécoise? b) est-il possible et nécessaire de la sus-

citer? c) quelles sont les voies ouvertes si, à la lumière des résultats apportés par la première question, la réponse à l'une ou l'autre, ou l'une et l'autre des deux éléments de la seconde question devait être négative?

En somme, une vaste recherche, mobilisant historiens, économistes, anthropologues et psychologues, serait nécessaire pour avoir enfin quelques idées valables sur ce problème que nous ressassons sans cesse selon les mêmes termes toujours. N'oublions pas, par exemple, dans tout ceci, que lorsque le ministre St-Pierre dit, à peu près: "Emparons-nous de l'industrie!", il se fait l'écho le plus récent d'une proposition qui s'entend au Québec depuis déjà plus d'un siècle. Si ce n'est pas là un vœu pieux... Il reste bien entendu qu'une solide formation économique constitue un actif de première valeur pour tout administrateur public ou privé de quelque envergure. Ce qui ne veut pas dire la même chose que d'espérer, par l'éducation économique, créer la classe d'entrepreneurs qui a jusqu'ici manqué au Québec... et dont le Québec n'a peut-être plus besoin si on définit l'entrepreneur d'une façon un peu stricte.

Cette nouvelle campagne pour la création d'une classe d'entrepreneurs québécois se situe dans le prolongement de certaines propositions contenues dans le "rapport Descôteaux" qui lui-même mettait fortement l'accent sur le développement de la petite et moyenne entreprise autochtone (P.M.E.) comme stratégie de développement. Dans un commentaire de ce rapport, Pierre Lamonde (I.N.R.S.) avait très justement mis en doute cette démarche (3). Il a d'ailleurs été démontré que l'entreprise autochtone, dans le Québec, ne fait pas tellement plus mauvaise figure que l'entreprise autochtone en Ontario: c'est la concentration des succursales ou filiales américaines qui fait la différence.

En somme donc, on ne peut qu'applaudir à l'initiative du M.I.C. et reconnaître qu'une meilleure formation économique:

- a) ferait des Québécois des citoyens mieux aptes à exercer "le pouvoir du peuple";
 - b) améliorerait le rendement des administrateurs, privés ou publics, en leur donnant une meilleure compréhension des conditions dans lesquelles s'exerce leur pouvoir de décision;
 - c) permettrait au consommateur de se défendre mieux contre les pressions qu'exerce sur eux une société de consommation structurée par de grandes unités anonymes.
- Ce qui est déjà beaucoup. Mais attendre d'une telle campagne la naissance, même lointaine, de la fameuse classe d'entrepreneurs autochtone, et dynamique qui nous manque, c'est bien près d'être une nouvelle forme de la chasse au serpent de mer.
- (1) L'Éducation économique au Québec, 1975-78. Service de l'éducation économique. Direction des communications, M.I.C.Q., mai 1975. Document de travail préparé par André Bruneau.
- (2) C'est à un aspect du problème judicieusement soulevé par M. Roger Charbonneau dans le premier numéro de *L'Économique*.
- (3) L'Actualité économique, oct., déc 1974, p. 565

en librairie

Le Québec d'aujourd'hui
sous la direction de Jean-Luc Migué

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

LA SOCIÉTÉ CATHOLIQUE DE LA BIBLE
présente

LA SCIENCE ET LA BIBLE: QUESTIONS OU CERTITUDES

LIEU: Église Saints-Martyrs-Canadiens, 2230 rue Sauroi (près de Parthenais, au sud de l'hôpital Fleury) Métro Sauroi, autobus 121 est, Parthenais, sur Parthenais un coin de rue vers le nord.

TEMPS: Lundi soir
HEURE: 20:00 heures (8:00 hres p.m.)
RENSEIGNEMENTS: Société catholique de la Bible 849-9744 Presbytère Sts-Martyrs-Canadiens 388-6529
MATÉRIEL: apporter sa Bible (on en vendra sur place)

AVIS: on demande de ne pas enregistrer les conférences

STATIONNEMENT FACILE.	DATE	SUJET	CONFÉRENCIER
	20 octobre	HIÉR? Petite histoire de la lecture de la Bible, en guise d'introduction.	M. Viateur Yelle
	27 octobre	COMMENT? Les sciences littéraires: pour ou contre le livre de la Bible?	M. Jean Martucci
	3 novembre	POURQUOI? Sciences de la religion: pour ou contre la foi de la Bible?	M. Raymond Bourgault
	10 novembre	QUAND? Les sciences des origines du monde: pour ou contre les récits bibliques?	M. Roland Proulx
	17 novembre	OÙ? L'archéologie: pour ou contre l'histoire biblique?	M. Guy Courtyer
	24 novembre	QUI? La sociologie: pour ou contre les auteurs de la Bible?	M. André Myre
	1er décembre	AUJOURD'HUI? Lire la Bible sans perdre ni la tête ni le cœur	M. Paul-André Giguère

suites
de la première
page

LE TRAMWAY

Fermons donc la filière américaine des transports collectifs urbains sur ces mots et revenons au Concorde.

Pour M. Cavallé l'avenir de Concorde est assuré au même titre que celui de tous les avions de l'histoire de l'aéronautique qui ont abrégé la durée des voyages. Le facteur vitesse en aéronautique est donc, pour les promoteurs du vol supersonique, la grande garantie de succès d'un avion comme Concorde. L'ennui est qu'il n'arrive pas tout à fait à une bonne période de l'économie et des préoccupations sociales axées sur l'environnement et quasiment le retour à la terre.

A long terme, il paraît assez certain que le supersonique a un avenir prodigieux dans le transport civil. Nul ne sait si le Concorde sera l'appareil de la grande vogue des années 1990 ou s'il sera le laissé pour compte de sa génération comme l'a été le Comet anglais pour les réacteurs modernes.

Pour le moment en tout cas la voie d'exploitation est libre. Les Soviétiques, après la catastrophe de l'écrasement de leur Tupolev-144, en 73, sont revenus à Moscou penauds perdant l'espoir de vendre cet appareil semblable au Concorde mais beaucoup moins coûteux.

Les Américains, qui n'ont pas encore réglé leurs moteurs à réaction en fonction des normes de bruits fixées par le Congrès américain et qui doivent abaisser le son au décollage de leurs 707 et DC-8 en-dessous de la "marque 36", ce qui n'est pas une mince affaire, ne pensent que vaguement au supersonique et la poussière s'accumule sur les plans de leur aérobus supersonique à géométrie variable SST.

Concorde est seul mais les douze compagnies qui avaient des options d'achat sur cet avion de l'avenir ont toutes annulé ces options depuis deux ans à l'exception d'Iran Air. Ca reste maigre comme clientèle.

Mais les constructeurs du Concorde ne sont pas les seuls, crayons en main, à attendre désespérément les commandes. Ici au Canada la maison De Havilland, qui fabrique le DH-7, le grand frère des avions à décollage court qui font le service Montréal-Ottawa, cherche aussi les acheteurs.

Pour ce qui est de la France, qui achèterait plutôt les avions cités de Canadair, la formule ADAC n'est pas retenue.

"Les distances sont relativement courtes entre les villes, explique M. Cavallé. Les chemins de fer sont développés et moins chers que les villes qui ont des aéroports classiques sont bien servies avec les avions classiques. A la rigueur, concède-t-il, je verrais l'emploi du DH-7 en montagne où on ne peut construire de longues pistes".

En gros, on peut dire que l'aviation civile est bien dotée actuellement pour transporter les passagers. Ce sont les

constructeurs d'avions militaires qui doivent jouer maintenant et ils le font en ruée comme on a pu le voir récemment en Belgique et comme on peut le constater aujourd'hui au Canada où les constructeurs font le pied de grue dans l'antichambre du ministre de la défense avec des promesses pleines des poches dans le but de décrocher la plus grosse part du contrat de \$2.5 milliards pour de nouveaux avions militaires canadiens.

LE FÉDÉRAL

et placer un moratoire, à l'instar de l'Ontario, sur l'embauche de consultants externes à la fonction publique.

"On pourrait prolonger cette liste à l'infini, a-t-il ajouté. Entre-temps, les membres du Parlement pourraient commencer par payer normalement les repas pris au restaurant des Communes, afin de diminuer le déficit annuel de plus d'un million de cet établissement."

Dans la première partie de sa conférence, M. Henderson a insisté sur les "coûts excessifs" de nos gouvernements, leur influence sur le taux d'inflation et l'insuffisance des contrôles pour freiner les dépenses gouvernementales.

"Nous devrions tous être inquiets, a-t-il dit, de la montée vertigineuse des dépenses encourues pour gouverner ce pays. C'est le principal facteur stimulant l'inflation au Canada. Au fédéral, les dépenses sont passées de \$6 milliards en 1966 à \$35 milliards en 1976. En Ontario, la hausse a été de 500%, passant de \$2 milliards à \$11 milliards. Les hausses sont toutes aussi élevées au niveau municipal."

M. Henderson estime d'ailleurs que nous sommes le peuple le "plus gouverné au monde" et se demande si nous avons les moyens de doubler et tripler les mêmes services au divers niveaux de gouvernement. "Pourquoi avoir onze ministères du travail et de l'agriculture au Canada?" devait-il plus tard préciser aux journalistes.

Non seulement les dépenses augmentent à un rythme effréné mais elles échappent de plus en plus au contrôle des parlementaires, selon M. Henderson.

L'étude des crédits en commissions parlementaires ne constitue selon lui, qu'une formalité puisque la plupart des députés ne comprennent même pas la nouvelle comptabilité gouvernementale basée sur le PPBS (Program Planning and Budgeting System).

Quant au gouvernement, M. Henderson estime que le bien des citoyens vient toujours en dernier lieu, loin derrière les enjeux strictement électoraux, à moins qu'il ne coïncide avec celui du parti au pouvoir.

La dernière hausse salariale, de l'ordre de 50% selon lui, que les parlementaires se sont accordés confirme leur manque de volonté de combattre vraiment l'inflation.

Accusant M. Trudeau d'arrogance et de "traits dictatoriaux" à l'occasion, M. Henderson réclame la divulgation du projet de loi, dormant sur les tablettes depuis 1973, accordant plus de pouvoirs au vérificateur général.

"Au lieu de promettre un nouveau projet de loi à l'automne, a-t-il ajouté, le gouvernement devrait d'abord rendre public le projet préparé à grand soin par le comité de législation et approuvé par moi-même en 1973."

M. Henderson se demande enfin pourquoi on accorde toujours la sécurité d'emploi aux fonctionnaires maintenant qu'ils sont aussi bien payés que les



Des policiers munis de lance-grenades, de fusils à lunette et de gilets pare-balles sont à l'affût à l'abri de leurs voitures devant une banque de Greenwich Village, à Manhattan, dans laquelle un homme armé, sympathisant de la SLA, tenait en otages sept personnes. (Téléphoto AP)

employés de l'entreprise privée. Le gouvernement devrait avoir le loisir de récompenser ceux dont les services ne sont plus requis, selon M. Henderson.

PATRICIA HEARST

Dernier détail piquant: Olssen se faisait surnommer "Cat" (Le Chat) et usait de pseudonyme tout au long de son dialogue avec la police. Son amie, appelée immédiatement à la rescousse par les autorités pour tenter de lui faire entendre raison a, elle, pour surnom "Mouche" (La Souris).

Par ailleurs, Patricia Hearst aurait admis sa participation à plusieurs actions armées de l'Armée sioniste de libération (SLA) notamment une attaque de banque et serait prête à témoigner contre les autres membres du groupe, en contrepartie d'une éventuelle immunité, affirme le New York Post d'hier.

Le quotidien du soir new-yorkais donne comme source de son information, les milieux proches des psychiatres qui ont longuement interrogé Patty Hearst depuis plusieurs jours à la demande du tribunal de San Francisco devant lequel elle a été inculpée.

Cependant, aussi bien James Brown, au nom de l'accusation, qu'Albert Johnson, l'un des avocats de la défense, ont immédiatement démenti le changement d'attitude de la fille du propriétaire du San Francisco Examiner.

Selon le Post, Patty Hearst aurait décidé de "coopérer avec la justice" après une entrevue avec son avocat Lee Bailey, un des plus réputés avocats d'assises des États-Unis. M. Bailey lui aurait fait

comprendre que c'était la seule façon pour elle d'éviter une lourde peine de prison.

Patty Hearst, précise le journal, aurait en particulier confessé sa participation à l'attaque d'une banque, le 21 avril dernier, à Carmichael, en Californie. A cette occasion, une passante fut tuée accidentellement au cours de la fusillade.

Interrogée au sujet de ces révélations, M. Johnson, qui fait partie de l'équipe de M. Bailey, a déclaré qu'il n'y "avait absolument rien de vrai" dans les allégations du Post. "Elle n'a rien confessé du tout... Elle est incapable de prendre une décision de ce genre même si elle le voulait en raison de son état", a dit l'avocat.

Selon le Post, les spécialistes qui ont examiné la jeune femme recommanderaient son hospitalisation dans un établissement psychiatrique en raison du traumatisme psychologique subi pendant ses 19 mois de vie dans l'illégalité.

Selon la police, le gros de l'armée de libération sioniste serait encore en li-

berté. Parmi les documents découverts dans la maison où fut arrêté William Harris, un compagnon de Patricia Hearst, les enquêteurs ont retrouvé les noms de code de 28 membres de la SLA. Or à ce jour, seuls onze militants de cette organisation ont été tués ou arrêtés. Dix-sept "soldats" de cette armée seraient donc encore prêts à agir.

L'armée de libération sioniste s'est pour la première fois manifestée en 1973 en revendiquant l'assassinat d'un enseignant noir libéral d'Oakland, dans la baie de San Francisco. Le 4 février 1974, ce groupuscule extrémiste réalisait l'enlèvement de Patricia Hearst. Patty s'est apparemment ralliée à la cause de ses ravisseurs quelques semaines plus tard et participait le 15 février 1975 à un hold-up à San Francisco. La police réussissait à localiser en mai un refuge de la SLA. Six membres de cette organisation, dont Donald de Freeze, chef présumé, ont été tués au cours d'une fusillade d'une violence extrême avec plusieurs centaines de

policiers. Patricia Hearst et deux autres membres de la SLA avaient réussi à déjouer pendant dix-neuf mois les enquêtes de la sûreté fédérale (FBI) lancées à leur recherche. Le 18 septembre Patricia Hearst et ses compagnons ont été arrêtés à San Francisco. Depuis, policiers, avocats et psychiatres tentent de déterminer la responsabilité exacte de Patricia Hearst dans les diverses exactions commises par la SLA.

RCM Suite de la page 3

geants du parti, tout comme les 18 membres de l'aile parlementaire, limiteront le débat aux instances du parti pour que le débat soit fait par les membres mêmes du parti. D'ailleurs, c'est au cours de la semaine prochaine que débutera ce débat alors que commenceront les mini-congrès dans les districts électoraux.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

nienne de son royaume fédéré hachémite? M. Assad ne tire-t-il pas trop sur une corde qui, en cas de rupture, risque de renvoyer le roi Hussein de Jordanie dans le camp égypto-soudanite où l'appellent toutes ses convictions, au lendemain d'une déclaration israélienne rappelant pour la Nième fois que c'est au roi de Jordanie de discuter au nom des Palestiniens?

Il est certain que la stratégie du pas-à-pas, dès l'instant où elle a été acceptée, était une menace directe à la cause palestinienne puisque, refusant le problème proche-oriental dans sa globalité, elle mettait l'accent sur l'amélioration possible sur le plan bilatéral. On a bien essayé de dorer la pilule en inscrivant cette stratégie dans une perspective de reprise de la conférence de Genève, mais encouragés par l'accord bilatéral coiffé par les États-Unis, les deux principaux belligérants d'hier sont très peu enclins à recourir à une autre instance. Et deux ans après, on se rend compte d'un glissement en vertu duquel le problème palestinien ne serait plus un débat fondamental entre Israël et l'O.L.P., mais un problème interarabe! Le fait est que le fossé se creusait entre l'Égypte et la Syrie ne laisse pas d'autre perspective que l'impasse.

DÉCÈS

TETU Père Emile, S.J. A St-Jérôme, le 5 octobre 1975 à l'âge de 61 ans, est décédé, le Révérend Père Emile Tétu, S.J., demeurant à la Maison des Jésuites à Lafontaine. La dépouille est exposée au Salon de la Maison des Jésuites, 175 Boul. Les Hautures, Lafontaine (St-Jérôme). Les funérailles auront lieu mercredi 8 octobre en la chapelle de la communauté à 3 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE

Père Emile Tétu, S.J.
Dimanche le 5 octobre, est décédé à la Maison des Jésuites, à Lafontaine (St-Jérôme), le Père Emile Tétu, S.J., à l'âge de 61 ans. Fils de Pierre Tétu et de Hélène Savard de Manchester, New-Hampshire.
Après ses études classiques au Séminaire de Sherbrooke, il entra en 1935 au noviciat de la Compagnie de Jésus. Il devint prêtre à Montréal le 15 août 1948. Le Père Tétu fut un homme de collège. Sauf une année à Brébeuf, sa carrière d'éducateur se passa toute entière au Collège St-Jérôme ou en plus de sa tâche de professeur d'anglais, il se dévoua dans bien d'autres postes: bibliothèque, économe, etc. De 1969 à 1974, il remplaça bien souvent les cures dans les paroisses du New Hampshire. Depuis octobre 1974 il occupait la charge d'économe à la maison des Jésuites de Lafontaine.
Il laisse à ses confrères le souvenir d'un homme droit, extrêmement présent à leur vie et toujours prêt à rendre les services les plus obscurs.
Lui survivent ses 2 frères et ses belles-sœurs M. et Mme Armand Tétu et M. et Mme Robert Tétu, ainsi que sa sœur Mme Yvonne Sévigny tous de Manchester.
La dépouille du Père Tétu est exposée à la maison des Jésuites à 175 Boul. Les Hautures à Lafontaine (St-Jérôme) où les funérailles auront lieu mercredi à 3 heures. Inhumation au cimetière du même endroit.

Bouclez vos ceintures et sauvez des millions, plaide Marc Lalonde

par Michel Guénard

OTTAWA — Le ministre de la Santé nationale, M. Marc Lalonde, rentre d'une tournée de deux semaines à travers le pays, de Halifax à Victoria. M. Lalonde a livré deux messages à ses homologues provinciaux: les coûts de l'assurance-hospitalisation atteindront cette année \$4.6 milliards, soit une augmentation de 25% sur l'exercice financier 1973-74, aussi faut-il se serrer la ceinture dans un proche avenir; deuxièmement, les accidents routiers gonflent annuellement de \$300 millions la note hospitalière au Canada, aussi bouclez vos ceintures et l'on sauvera non seulement des vies mais des millions de dollars.

"En France, de dire le ministre, le port obligatoire de la ceinture a épargné 1,200 vies humaines en 1974 et l'expérience australienne, pour récente qu'elle soit, indique qu'une initiative semblable a coupé du quart les coûts d'hospitalisation liés aux accidents routiers. Que dire maintenant du coût de votre police d'assurance-auto..."

Aussi M. Lalonde se fait-il le champion d'une lutte sans merci contre la conduite

en état d'ébriété (des modifications à la loi sur l'ivresse sont déjà présentées en ce sens par M. Lang dernièrement) tout en poursuivant sa croisade apologétique en faveur du port obligatoire de la ceinture de sécurité en voiture.

Mais pourquoi cette évidence ne dessille-t-elle pas les yeux des provinces et pourquoi n'agissent-elles pas immédiatement, de se demander le ministre de la Santé nationale? Si la logique pèse du côté fédéral... les conséquences politiques d'un tel geste vont du côté provincial. M. Lalonde se faisant répondre que beaucoup d'automobilistes percevraient l'adoption du port obligatoire de la ceinture comme une "intrusion dans la vie privée des gens" voire comme un diktat digne des régimes totalitaires.

M. Lalonde sort les sondages d'opinion et rappelle que 80% des automobilistes interrogés à ce sujet se sont dits disposés à porter la ceinture de sécurité au volant. Le ministre a bon espoir que la Nouvelle-Ecosse batte la marche en ce domaine très bientôt... du moins son passage à Halifax le lui laisse-t-il supposer.

Mais si le fédéral compte sur les provinces pour réduire les coûts d'assurance-hospitalisation (Ottawa défraie présentement 50% de la facture) via le biais du port obligatoire de la ceinture, les provinces opposent une fin de non-recevoir à la décision unilatérale du gouvernement fédéral de renégocier en 1980 le programme à frais partagés de l'assurance-hospitalisation et de plafonner à 14.5% le taux d'augmentation de sa participation au soins médicaux au cours de l'exercice financier 1976-77.

Ces deux mesures budgétaires contenues dans le discours de M. Turner du 23 juin dernier ont entraîné deux réactions immédiates de la part des provinces.

● dans un geste surprise, elles ont mis fin aux discussions bilatérales qui regroupaient les onze sous-ministres de la Santé du pays. Réunies à Victoria en août dernier, elles ont signifié au gouvernement fédéral leur intention de ne reprendre les négociations qu'une fois vidée la question de l'orientation générale des soins médicaux dans l'avenir.

Rappelons que ces discussions bilatérales visaient à conclure une entente plus souple avec les provinces au sujet du financement des soins médicaux. M. Lalonde voulant diriger plus d'argent vers les soins relativement moins onéreux (traitement à domicile, lit pour malade chronique) aux dépens des soins coûteux (lits d'hôpitaux en blocs intensifs).

● conséquemment, les provinces ont demandé à M. Trudeau de convoquer une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres afin d'étudier toute la

question des programmes à frais partagés dans les secteurs de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance médicale. Cette rencontre aura lieu au cours du prochain week-end alors que l'agenda des discussions comprendra entre autre le contrôle des prix et des salaires et l'encadrement futur des dépenses publiques à l'intérieur des balises arrêtées par M. Macdonald.

Entre-temps, M. Lalonde scrute et étudie toutes les façons de limiter la hausse des coûts de santé au Canada. Dans le domaine routier ses fonctionnaires suivent de très près les expériences de limitation de vitesse en Colombie-Britannique afin d'en mesurer les incidences sur le nombre et la gravité des accidents routiers.

Dans le domaine de l'alcool et du tabac, les experts des ministères de la Santé et des Finances ont mis en chantier une étude sur l'utilisation de la taxe d'accise comme instrument social en vue de réduire le taux de morbidité de la population canadienne.

Le ministre de la Santé nationale ne fume pas... c'est déjà un début. Cependant 55% de ses électeurs sont des adeptes de la nicotine: aussi faudra-t-il que M. Lalonde mesure les retombées politiques d'une hausse de la "taxe d'accise sociale" sur les tabacs et les alcools sinon sa clientèle politique s'envolera en fumée.

la météo

Une intense dépression sur le nord du Québec donne des conditions nuageuses et venteuses à la majeure partie de la province. Ces conditions iront en s'améliorant en commençant sur l'ouest de la province et jusque sur le bas du fleuve, ce soir. L'air immédiatement à l'ouest de cette dépression est plus frais.

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau: plutôt ensoleillé; maximum: 12. Aperçu pour mercredi: beau et doux.

Régions de Montréal, de l'Outaouais, de Québec-Trois-Rivières, des Cantons de l'Est: plutôt ensoleillé; maximum: 13 à 15. Aperçu pour mercredi: beau et doux.

Régions de Sept-Îles, de Baie Comeau, de Rimouski, de la Gaspésie: dégelage en après-midi et venteux. Maximum: 12. Aperçu pour mercredi: beau.

Wagner se prononce pour le retour de la peine de mort

OTTAWA (PC) — Le député de Saint-Hyacinthe aux Communes, M. Claude Wagner, s'est prononcé hier pour le rétablissement de la peine de mort.

En vertu de la loi actuelle, seules les personnes trouvées coupables du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison peuvent encourir la pendaison.

Bien que l'abolition partielle de la peine de mort soit en vigueur jusqu'en 1977, il est très probable que le gouvernement présente sous peu un projet de loi abolissant complètement et indéfiniment la peine capitale.

Il est à noter que René Vaillancourt, reconnu coupable du meurtre d'un policier de Toronto, doit monter sur l'échafaud à la fin du mois. Le solliciteur général, M. Warren Allmand, a maintes fois déclaré pour sa part qu'il démissionnerait de son poste plutôt que de permettre une exécution.

Le cabinet fédéral peut commuer en dernière instance la peine capitale en sentence d'emprisonnement à vie.

\$2 millions de plus pour les expropriés de Forillon

QUEBEC (Le Devoir) — Quelque 1,800 expropriés de Forillon bénéficieront d'un rajustement important de leur indemnité d'expropriation, de l'ordre de 50% des montants déjà payés pour les terrains (boisés) et de 25% pour les bâtiments, le tout avec intérêt calculé sur le montant global de l'indemnité, tel que rajusté au taux légal de 5% depuis le moment de l'expropriation jusqu'au 26 septembre 1973 et de 8% par la suite jusqu'à la date du paiement.

Ces sommes additionnelles, a précisé le ministre des Travaux publics, M. William Tetley, qui annonçait la nouvelle hier à Québec, se chiffrent par \$1,900,000.

Les expropriés de Forillon avaient déjà

serrement des lois concernant les libérations conditionnelles, les cautionnements et la possession des armes à feu.

En vertu de la loi actuelle, seules les personnes trouvées coupables du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison peuvent encourir la pendaison.

Bien que l'abolition partielle de la peine de mort soit en vigueur jusqu'en 1977, il est très probable que le gouvernement présente sous peu un projet de loi abolissant complètement et indéfiniment la peine capitale.

Il est à noter que René Vaillancourt, reconnu coupable du meurtre d'un policier de Toronto, doit monter sur l'échafaud à la fin du mois. Le solliciteur général, M. Warren Allmand, a maintes fois déclaré pour sa part qu'il démissionnerait de son poste plutôt que de permettre une exécution.

Le cabinet fédéral peut commuer en dernière instance la peine capitale en sentence d'emprisonnement à vie.

La CSN boycotte Molson

La CSN a lancé hier une campagne de boycottage des bières Molson, Laurentide et Canadian pour forcer l'empire Molson à réviser sa position dans ses négociations avec les employés de la fabrique de meubles Vilas de Cowansville, en grève depuis le 29 juillet.

La campagne de boycottage amorcée hier a déjà obtenu l'appui des travailleurs du Café Campus (CSN), du Syndicat des travailleurs du bois d'Amérique de Vilas à Thurston (FTQ) et de plusieurs autres groupes de syndiqués du Québec. Dans la région de Cowansville, les annonces de Molson ont graduellement disparu des débits de boisson et le distributeur local de la bière de cette marque ne com-

dit plus les divers événements sportifs. Ce boycottage a comme objectif le retrait du plan-bonhi chez Vilas. Les employés de cette usine sont, selon ce plan, payés selon leur rythme de travail, avec le résultat que la sécurité au travail est chose inconnue.

A titre d'exemple, la CSN signale que dans le seul département de la coupe du bois chez Vilas de Cowansville, au moins la moitié des travailleurs ont subi des accidents et ont perdu un ou plusieurs doigts, et même des mains.

Avant le début de la grève, une centaine d'employés de cette usine, dont certains avaient 20 ans d'ancienneté, touchaient \$2.60 l'heure.

tribunaux

Le Marché Central perd son appel: évaluation juste

La Cour d'appel juge non fondés les huit griefs présentés par le Marché Central métropolitain à l'encontre d'une décision de la Cour provinciale sur son évaluation pour fins de taxation municipale, de 1963 à 1971 inclusivement.

L'appel est rejeté avec dépens par les juges Bernier, Crête et Bélanger qui confirment l'évaluation établie par le Bureau de révision des estimations de la ville de Montréal pour ces années: \$1,814,925 pour 1963-64 et \$4,713,800 pour 1970-71 (l'évaluation de l'appelante pour ces mêmes années, était respectivement de \$1,068,108 et \$985,177).

Le tribunal rappelle le prix quasi-nominal d'acquisition de cet emplacement au croisement de l'Acadie et Métropolitain, ajoutant que divers subsides ont permis au Marché central d'offrir à taux abordables les emplacements aux concessionnaires.

Les juges du tribunal d'appel estiment toutefois non avenue la "méthode économique" proposée par le Marché Central. La jurisprudence dans ces causes insiste toujours sur le critère uniforme pour l'évaluation du terrain et des immeubles, évaluation calculée selon la "valeur réelle".

La Cour d'appel ne trouve rien à redire aux décisions portées en appel, le juge Bernier soulignant même que le Marché Central fait preuve d'illogisme et d'un manque de réalisme évident. Le Bureau de révision, pour établir la valeur du terrain considéré comme vacant "a utilisé la méthode comparative en tenant compte du règlement de zonage mais en omettant les restrictions contractuelles".

L'évaluation porte sur un peu plus de 4,5 millions de pieds carrés, superficie occupée par la Cie du Marché central métropolitain Inc.

La CIA aurait été derrière le dynamitage de la délégation commerciale de Cuba à Montréal

WASHINGTON (CP) — Le représentant Ronald Dellums, démocrate de la Californie, dit être en possession de preuves que la CIA était liée au dynamitage de la délégation commerciale de Cuba à Montréal en 1972.

M. Dellums a dit que l'information ne provient que d'une source, mais qu'il est raisonnable d'y ajouter foi. Il a prié le comité de la Chambre des représentants faisant enquête sur les activités de la CIA de vérifier les renseignements.

Les informations transmises à M. Dellums l'ont été sous le sceau de la confidentialité, a dit un membre de son personnel,

et elles ne seront divulguées que si le comité de la Chambre décide d'approfondir la question.

Il a refusé de dire si les informations provenaient du Canada ou des États-Unis et pourquoi elles ont été transmises à M. Dellums.

Le comité de la Chambre n'a pas encore fait savoir s'il va vérifier ces allégations.

M. Dellums a pris contact avec des Canadiens dans le cours de ses recherches, a-t-on précisé, mais il n'a pas communiqué avec la police ou des hommes politiques du Canada.

Gérard Contant, candidat indépendant dans Hochelaga, propose une carte de sécurité

Candidat indépendant à l'élection partielle du 14 octobre dans le comté d'Hochelaga, M. Gérard Contant propose l'adoption d'une carte de sécurité.

Propriétaire de trois épiceries du quartier, M. Contant avait institué un système "irréprochable" permettant tantôt de faire crédit à ses clients, tantôt de monnayer leurs chèques.

Le système que préconise M. Contant implique que chaque commerçant tient un fichier comportant les coordonnées de tous ses clients porteurs de la carte dite de sécurité. Depuis dix ans, il a ainsi transbordé des milliers de dollars, selon lui, à la satisfaction de ses clients et tout en neutralisant l'action des voleurs qui pratiquent la spécialité d'échanger les chèques de pensions, d'assurance-chômage et d'aide sociale.

L'Etat, en instituant un tel système, allègue encore M. Contant, épargnerait tellement d'argent qu'il pourrait constituer un fonds suffisant pour donner un revenu minimum garanti aux étudiants du cégep et de l'université.

Père de huit enfants dont certains ont fait l'expérience du cégep, M. Contant publiera un ouvrage sous le titre: "L'étudiant, sang de notre avenir." Il en est à sa

troisième campagne électorale, pour avoir été candidat aux élections provinciales de 1973 et fédérales de 1972 où il avait recueilli 2,171 voix comme indépendant.

Ball contre l'accord du Sinai

WASHINGTON (AFP) — Le Congrès se prépare à approuver cette semaine l'envoi de quelque deux cents techniciens civils américains dans le Sinai pour prendre le contrôle des postes de surveillance électronique établis entre les lignes égyptiennes et israéliennes.

Avant les votes, attendus mercredi ou jeudi au sénat et jeudi à la Chambre des représentants, la commission des affaires étrangères du Sénat a entrepris hier une série d'auditions publiques afin de connaître les vues de différentes organisations et divers experts sur l'envoi des techniciens.

Entendu lundi matin, M. George Ball, sous-secrétaire d'Etat sous les présidents Kennedy et Johnson, a sévèrement critiqué l'accord de désengagement, "dangereux susceptible selon lui d'empêcher les progrès en vue d'un règlement d'en-

Bell gagne une manche en appel contre Québec pour l'utilisation de ses poteaux

par Clément Trudel

La bataille de la câblodistribution et de l'utilisation des poteaux de Bell Canada pour des câbles coaxiaux donne lieu à un jugement unanime de la Cour d'appel du Québec, rejetant les requêtes du procureur général et du ministre des Communications du Québec ainsi que de M. Fernand Rondeau, de Sainte-Emilie-de-l'Énergie.

Le 4 février, Bell Canada obtenait de la Cour supérieure une décision autorisant la délivrance d'un bref d'évocation contre Fernand Rondeau et contre la Régie des services publics et deux de ses membres: MM. Raoul Barbe et François Raymond.

La Bell protestait contre deux ordonnances de la Régie, en date du 15 octobre et du 8 novembre 1974 (dossier 9025 de la Régie).

En bref, la Régie des services publics, qui avait procédé à une audition publique sur la demande de Rondeau, en l'absence de Bell, autorisait finalement Rondeau à exploiter la câblodistribution en exclusivité à Sainte-Emilie-de-l'Énergie... en se servant des poteaux de l'Hydro-Québec et de ceux de Bell Canada.

Les juges Owen, Lajoie et Mayrand se disent d'avis que Bell Canada ne relève pas de la juridiction de la Régie des servi-

ces publics du Québec, qui a de plus posé un acte "quasi-judiciaire" en allant permettre à Rondeau d'utiliser les poteaux de Bell Canada.

Deux jours avant l'audition publique de la requête de Rondeau, Bell avait avisé la Régie d'une requête pour l'émission d'un bref d'évocation dans le dossier en discussion. Après l'ordonnance de la Régie (8 novembre '74), Bell amendait sa requête et alléguait divers motifs suivant lesquels la Régie avait outrepassé sa juridiction.

Le jugement que le ministère des communications du Québec et Rondeau por-

taient en appel enjoignait à la Régie, à ses membres et à Fernand Rondeau de suspendre toute procédure relative au dossier 9025 en ce qui a trait à Bell Canada et ordonnait la transmission du dossier au greffe de la Cour supérieure à Joliette.

On en est donc, rappellent les juges Owen et Mayrand, au stade de la demande d'autorisation d'un bref d'évocation. Les faits allégués par Bell dans sa demande sont supposés véridiques.

Un autre juge devrait être incesamment saisi du "mérite" de la requête en évocation déposée par la Bell, et décider s'il y a lieu ou non d'y donner droit.

Le "progrès" de l'enregistrement mécanique des débats retarde l'enquête de M. Ryan

La poursuite de l'enquête préliminaire du directeur du Devoir, M. Claude Ryan, dans une cause de "libelle diffamatoire faux", se fera le 30 octobre.

Hier, faute d'avoir pu se procurer la transcription des témoignages au service des enregistrements judiciaires, le juge Maurice Rousseau déclarait qu'il n'était pas plus avancé. Autrefois, a-t-il rappelé, avant l'instauration du "progrès" que constitue l'enregistrement mécanique des

débats, cela prenait trois ou quatre jours à obtenir transcription des notes sténographiques.

Depuis le 4 septembre, jour où avait débuté l'enquête préliminaire, le juge Rousseau avait obtenu la promesse qu'il aurait la transcription "au cours de la fin de semaine qui vient de finir". Rien n'a été livré, de sorte que le procureur de René

Lord — l'un des trois citoyens qui ont déposé une plainte privée contre M. Ryan — et celui de M. Ryan ont convenu de se retrouver devant le juge Rousseau le jeudi, 30 octobre.

Si le juge devait rendre une décision contraire à nos conclusions, a dit Me Philippe Gélinas, et si un examen volontaire devait se tenir, il y aurait alors choix

d'une autre date à cet effet. L'alternative pour le tribunal, le 30 octobre, est de renvoyer la plainte s'il croit qu'il n'y a pas matière à procès.

Le litige porte sur la parution dans Le Devoir d'un article sur la location, par la Voirie, de robots mécaniques. Le titre de l'article affirmait que la Voirie louait ces robots à un membre de la Mafia.

Sentences jugées suffisantes en appel

La Couronne vient d'être déboutée, en Cour d'appel, de deux demandes pour réviser des sentences jugées insuffisantes:

Dans un premier cas, il s'agissait d'une sentence de 12 jours d'emprisonnement, à purger en quatre fins de semaine consécutives, à la suite de possession, pour fins de trafic, de 5,503 grammes d'un stupéfiant. Les circonstances de cette affaire, où le prévenu est Roland Charest sont "spéciales", dit le juge Mayrand; la sentence n'est pas "indûment clémente". L'accusé n'avait aucun antécédent et sa

"réhabilitation" s'est poursuivie heureusement. "Il me paraît aberrant de renvoyer l'intimé en prison après qu'il a fait bon usage de la liberté dont il a joui pendant longtemps en attendant que l'appel de la Couronne soit entendu".

Le deuxième dossier traite d'une femme de Colombie-Britannique trouvée coupable d'homicide involontaire de son père de 85 ans et condamnée à 14 mois d'emprisonnement à compter du verdict ainsi qu'à une amende de \$5,000 ou, à défaut, à 12 mois de prison. Le juge avait

aussi imposé une probation de deux ans. L'intimée Barbara de LaHaye Mackay est retournée en Colombie-Britannique et paraît au juge Mayrand en bonne voie de réhabilitation.

"Elle subirait un grave préjudice si nous l'obligions à revenir à Montréal pour pendant une courte période de temps", MM. Mayrand, Turgeon et Montgomery modifient légèrement la sentence en première instance, au lieu de 14 mois à compter de la date du verdict. Le drame s'était déroulé au mois d'août 1973, à Weir.

L'avocat aux petites créances (suite)

Le jugement du juge en chef de la Cour provinciale déboutant un justiciable qui aurait voulu faire accepter la présence de l'"avocat de son choix" devant le tribunal des petites créances, a été porté en appel.

On se rappelle que le chiropraticien Pierre Gravel avait cherché à recouvrer des chèques impayés de \$55 et de \$100 devant les petites créances. Par la suite, il aurait voulu que fût levé l'empêchement pour le requérant, de donner un mandat à un avocat pour le représenter devant ce

tribunal.

Le juge Allan B. Gold a consacré de nombreuses pages à réfuter les arguments de Gravel mais prévoyait déjà que des tribunaux supérieurs seraient appelés à trancher le sujet.

Dans ce dossier, le procureur général du Québec est intervenant et le Barreau du Québec mis-en-cause.

Dans sa requête pour en appeler, Gravel souligne qu'évidemment la cause est importante, non par les sommes en jeu,

mais en raison des questions de droit constitutionnel, d'interprétation de certaines lois provinciales et fédérales touchant le bien commun et l'administration de la justice.

La loi d'accès à la justice, portant création des tribunaux dits de petites créances, a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1971.

Le juge Gold a rendu sa décision le 8 août 1975 et la Cour d'appel entendra l'appel dans les mois qui viennent.

Le diagnostic d'un pionnier

Suite de la page 5

sible de se situer dans l'espace et dans le temps?

Quand l'abbé Groulx célébrait "notre maître le passé", j'ajoutais instinctivement: "et aussi l'avenir". Non pas parce que son expression n'était pas fondamentalement juste, mais parce que je la trouvais incomplète et trop statique. J'estimais, moi aussi, que la conscience nationale ne vient à un peuple que lorsqu'il se rend compte de ses enracinements, de tous ses enracinements. Je reconnaissais l'importance d'étudier l'histoire, ses courbes significatives, ses grands courants, ses exemples et ses leçons. Et avec Cicéron, je la voyais comme une magistra vitae.

Néanmoins, j'estimais que notre maître, ce doit être surtout l'avenir. Car vivre, c'est agir! et agir, ce n'est pas "avancer en arrière", mais aller de l'avant, les yeux fixés sur un objectif, vers un idéal qui polarise toute notre action. La véritable sagesse réside moins dans le souvenir que dans le désir. Si le présent est un point d'arrivée, il est davantage un point de départ, un élan vers le progrès.

L'avenir s'appelle "demain". Que sera-t-il? Il sera ce que nous le ferons, ce que nous voudrions vraiment qu'il soit. Les peuples ont l'avenir qu'ils se méritent, nous répétent-on souvent. Personnellement, j'ai la ferme conviction que, pour la plupart nous voulons nous en préparer un meilleur que le triste présent que je viens de décrire. J'entretiens aussi une

profonde confiance dans le succès de nos efforts.

Malgré tout, je reste donc sincèrement et inébranlablement optimiste, parce que je garde une foi indéfectible dans le bon sens naturel et les ressources morales de notre peuple. Il a déjà traversé dans le passé d'autres crises aussi graves et ses merveilleuses puissances de résurrection lui ont toujours permis de rebondir victorieusement. Plus particulièrement, je crois en notre nouvelle jeunesse qui ne veut plus se contenter du

confort et des valeurs matérialistes de notre société de consommation, qui refuse l'oppression et la discrimination, qui n'accepte plus la vertu de la violence ni l'inévitabilité de la guerre, qui ressent un profond besoin de nourriture spirituelle et poursuit sincèrement un idéal d'amour et de paix.

Peace and love! N'y a-t-il pas là un idéal susceptible de rejoindre le message de l'Évangile? "Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix", annonce le Christ qui, sans doute avec

l'intention d'assurer cette paix, donne le commandement suivant: "Aimez-vous les uns les autres". La paix, c'est la tranquillité de l'ordre. Or, l'ordre est fondé sur la charité, mais une charité qui inclut nécessairement la justice.

Et c'est ainsi qu'en définitive mon optimisme doit plutôt porter son nom chrétien d'espérance, puisqu'il est basé sur moi foi en l'Évangile et que, selon le mot de Péguy, "la foi que j'aime le mieux, dit-il, c'est l'espérance".

LES PATRIARCHES

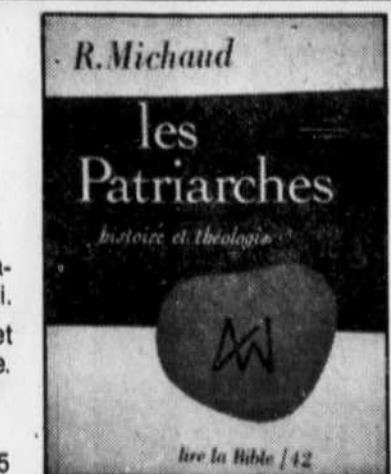
Histoire et théologie.

R. MICHAUD, professeur d'Ancien Testament à l'Université du Québec à Rimouski. Pour une relecture à la fois historique et théologique du plus ancien livre de la Bible.

Coll. Lire La Bible No 42,

prix suggéré : \$9.95

LES ÉDITIONS DU CERF



(Diffusion Arc-en-Ciel-International) dépôt: A.C.D.L. 8.700 Bd Ray-Lawson, Ville d'Anjou, tél.: 351-8880

Plus que jamais, c'est le temps de s'abonner au Télex...

C'est fiable. C'est économique. C'est efficace.

- Télex vous permet de communiquer par écrit, instantanément, 24 heures par jour, 365 jours par année.
- Télex offre une communication interurbaine à bas prix, et sans minimum forfaitaire.
- Télex porte à composer des messages réfléchis et concis. Le verbiage coûte cher.
- Télex supprime la contrainte des décalages horaires puisque le message s'inscrit automatiquement, sans que personne s'en occupe.
- Télex diminue le risque d'erreurs et de méprises en fournissant, à l'expéditeur comme au destinataire, un texte écrit identique.
- Télex constitue le plus important réseau télé-imprimeur au Canada et dans le monde.

entier. Il vous donne accès à 30,000 abonnés commerciaux au Canada, à 52,000 aux États-Unis, et à 500,000 en tout, de par le monde.

• Télex augmente son rayonnement par le Tel-Text, un service spécial qui se charge de rejoindre, au Canada et aux États-Unis, ceux qui ne sont pas abonnés au Télex. Votre message parvient par Télex au bureau CNCP (ou Western Union) de la ville d'arrivée; de là, on l'achemine d'urgence au destinataire.

• On se fait fort de vous démontrer que Télex sera avantageux pour votre entreprise. Prière de communiquer avec le bureau des Télécommunications CNCP le plus rapproché. Et alors, vous verrez, ça ne trahira pas!



Télécommunications

CNCP

514-866-3644

La clé du traitement des eaux usées vient peut-être de la NASA

Au moment où toutes les grandes villes d'Amérique du Nord (Montréal inclus) recherchent désespérément un procédé fiable et peu onéreux qui permettrait enfin d'épurer efficacement les eaux d'égouts, l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et l'Etat de Californie viennent de mettre en chantier une usine-pilote pour expérimenter un nouveau traitement qui promet d'être plus efficace et moins coûteux que les traitements biologiques (secondaires) traditionnels.

Les études faites jusqu'à maintenant sur une petite installation de 10,000 gallons par jour indiquent que le nouveau procédé devrait permettre de supprimer tous les solides en suspension et d'éliminer en même temps les métaux lourds (mercure, plomb, etc.), les odeurs et la majeure partie des substances organiques.

L'usine-pilote, d'une capacité d'un million de gallons par jour, devrait permettre de vérifier si ce système révolutionnaire permettra vraiment des économies de l'ordre de 25% au niveau des investissements comme le laissent croire les essais à petite échelle.

Ce nouveau système d'épuration comporte essentiellement un réacteur à pyrolyse dans lequel une haute température détruit les solides des effluents et les transforme en carbone activé et en gaz combustible.

Le gaz combustible est directement utilisé pour chauffer le réacteur à pyrolyse tandis que le carbone activé est précieusement récupéré en raison de ses propriétés extrêmement intéressantes pour l'épuration de l'eau.

Le charbon activé est alors utilisé pour épurer l'eau usée avant d'être lui-même réintroduit dans le four à pyrolyse pour être réactive et réutilisé. Evidemment, il faut régulièrement retirer le surplus de charbon qui s'accumule mais les quantités de déchets solides et secs sont infimes par rapport à ceux qu'on doit évacuer des systèmes d'épu-

ration actuels.

Il peut sembler curieux à première vue que ce système ait été mis au point par le Jet Propulsion Laboratory avec des fonds de la NASA, mais ce procédé est une des retombées inattendues de la recherche spatiale américaine.

Tout a commencé quand un ingénieur du Jet Propulsion Laboratory a eu besoin d'un four à pyrolyse dans le cadre de ses recherches sur des matériaux légers destinés à isoler les réacteurs de fusée. C'est ainsi qu'il a été amené à construire un four à pyrolyse capable de fabriquer du carbone actif et qu'il a bientôt découvert que les déchets solides des usines de traitement constituaient une excellente matière première.

Comme le carbone activé est lui-même très efficace pour traiter les effluents d'égouts, l'idée a rapidement fait son chemin et la recherche a pris une orientation nouvelle.

Selon la NASA, il faudra attendre la fin de 1976 pour évaluer le rendement de l'usine-pilote en construction. Si ces résultats sont aussi favorables qu'on l'espère, il faudra alors construire une nouvelle installation 100 fois plus grande pour être en mesure de répondre aux besoins d'une ville moderne.

La NASA ne manque évidemment pas de rappeler que la plupart des villes américaines n'ont qu'un traitement primaire (filtration-décantation) qui, comme la future usine d'épuration de Montréal, n'éliminent que 60% des solides en suspension.

Pour satisfaire aux nouvelles normes de l'EPA, toutes ces villes devront se doter de moins d'un traitement secondaire pour rencontrer les nouvelles exigences de l'Environmental Protection Agency. Cela coûtera des dizaines de milliards. Si le nouveau traitement peut faire ses preuves rapidement, il sera évidemment promis à un brillant avenir.

Les propriétaires de terrains d'Urbania revendiquent à Chambly

Le conseil de ville de Chambly a été saisi hier soir des revendications d'un groupe de propriétaires qui ont acheté des terrains à Chambly il y a plus de cinq ans et qui ne peuvent rien y construire puisque la ville n'entend pas leur donner les services nécessaires d'égouts et d'acqueduc.

La vente de ces terrains a été caractérisée par une série de transactions compliquées à la suite desquelles quelque 60 consommateurs sont maintenant débiteurs d'une compagnie connue sous le nom d'Urbania 2000, et attendent toujours de cette dernière qu'elle remplisse ses promesses.

Ces propriétaires avaient en effet acheté ces terrains en croyant à la réalisation prochaine d'un vaste projet domiciliaire. De fait, ces terrains sont situés dans une partie de Chambly que la ville n'entend pas développer pour le moment.

Le concours du Prix Serge-Deyglun

Pour la troisième année consécutive, la Fédération québécoise de la Faune offre aux jeunes du Québec la possibilité de mériter d'importants prix en participant à un concours consacré à la conservation de l'environnement.

Couronné par le Prix Serge-Deyglun, ce concours est organisé en étroite collaboration avec la Banque Provinciale. Il s'adresse à tous les Québécois de 16 à 20 ans.

Trois prix de \$1,000, \$500 ou \$200 seront attribués aux auteurs des meilleures rédactions portant sur un des nombreux aspects de la protection de l'environnement. Un jury de cinq membres, formé d'éducateurs et de personnes engagées dans le domaine de la conservation, déterminera les gagnants.

Deux jeunes étudiantes, Rose-Marie Fournier et Lucie Choquette ont été les premières gagnantes de ce concours en 1973 et 1974. Elles avaient eu droit aux grands honneurs avec leurs travaux intitulés: "Sauver l'éléphant en sauvant la fourmi" et "Prise de conscience".

Les prix, offerts par la Banque Provinciale, seront remis aux lauréats à l'occasion du congrès annuel de la Fédération québécoise de la Faune, le 16 novembre prochain, à Montréal.

Les textes dactylographiés (de 8 à 10 pages à double interligne) portant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'auteur ainsi que sa date de naissance devront parvenir au secrétariat de la Fédération québécoise de la Faune avant le 1er novembre 1975. (6424 rue Saint-Denis, Montréal; téléphone: 271-3579)

C'est justement cette situation que le Comité responsable d'Urbania 2000 formé par l'ACEF-Rive Sud priait hier le conseil de ville de Chambly d'éclaircir.

Les porte-parole du comité de l'ACEF-Rive Sud, MM. Rosaire Lachance, Jacques Dery et Laurent Lessard, ont remis au conseil de ville une série de questions auxquelles ils demandent une réponse écrite dans les 30 jours.

La ville de Chambly est-elle disposée à fournir les services d'égouts et d'acqueduc aux malheureux propriétaires qui ont été victimes de ces transactions?

Quelle est la politique de la ville pour l'aménagement de ce secteur? Qu'entend faire la ville pour aider les propriétaires lésés dans cette histoire?

L'ACEF-Rive Sud aimerait aussi obtenir des éclaircissements sur le rôle qu'aurait pu jouer indirectement la ville dans ces transactions, en tolérant, si elle en connaissait l'existence, la présence de spéculateurs et d'entrepreneurs sur son territoire.

Une série de questions directes sur ce sujet sont adressées à

la ville de Chambly: quelle est la responsabilité de la ville vis-à-vis des spéculateurs et des promoteurs qui opèrent sur son territoire? Quelle est la politique de la ville au sujet de la spéculation sur son territoire? Quelle surveillance la ville exerce-t-elle sur ces spéculateurs et promoteurs? La ville était-elle au courant de l'existence de promoteurs comme Chambly Construction and Development, Urbania 2000 et connaissait-elle leurs méthodes d'opérations?

Enfin, les propriétaires qui se sont regroupés sous l'égide de l'ACEF-Rive Sud jugent que les taxes foncières qu'ils doivent payer sur leurs terrains jusqu'à maintenant inutiles sont trop élevées.

Croyez-vous, demandent-ils aux édiles, que le rôle d'évaluation est fondé, et comment arrivez-vous à ces chiffres?

Ces propriétaires, malgré la forme d'ultimatum que revêt leur présentation d'hier soir au conseil de ville, sont néanmoins prêts, soutiennent-ils, à accorder toute leur collaboration à la ville et souhaitent pouvoir entamer avec elle un dialogue constructif portant sur l'avenir de leurs terrains.

La découverte d'un chercheur montréalais peut redonner espoir aux parkinsoniens

par Gilles Provost

Le 19 septembre dernier, un chercheur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, le neurologue André Barbeau, créait une certaine commotion, à Vienne, en annonçant la découverte d'une hormone hypothalamique capable d'augmenter considérablement l'efficacité du traitement actuel de la maladie de Parkinson. Cette maladie du cerveau afflige présentement une dizaine de milliers de Québécois.

Le plus intéressant à long terme, c'est probablement le fait que cette découverte semble devoir ouvrir un champ complètement nouveau de la recherche médicale; c'est la première fois, chez l'homme, que l'on démontre que les hormones peptidiques sécrétées par l'hypothalamus peuvent influencer le fonctionnement du cerveau.

Quand on sait qu'il est possible de synthétiser des milliers

de polypeptides similaires susceptibles d'influencer le fonctionnement du cerveau de diverses manières, on voit un peu toute l'importance de cette découverte.

Interrogé à ce sujet, le docteur Barbeau s'est refusé à tout commentaire, en soulignant que ses découvertes seront publiées de façon beaucoup plus technique dans un prochain numéro de la revue britannique The Lancet.

Il a toutefois précisé que l'hormone tri-peptidique sur laquelle il a travaillé ne doit pas être présentée comme un nouveau traitement de la maladie de Parkinson et qu'on n'en est encore qu'aux premières expériences. Il a toutefois émis l'hypothèse que cette nouvelle piste de recherche pourrait éventuellement permettre aux chercheurs de découvrir enfin la véritable cause de la maladie de Parkinson.

Cette maladie dégénérative du cerveau cause trois grandes catégories de symptômes dont la gravité augmente progressivement: la raideur des muscles, les tremblements et la difficulté d'amorcer un mouvement (akinésie).

Ce dernier symptôme est celui qui rend davantage les victimes invalides et, jusqu'en 1961, on n'y connaissait aucun remède. C'est le docteur Barbeau lui-même qui a trouvé le premier remède efficace contre l'akinésie en 1961: la levo-dopa. Ce produit, une fois métabolisé par l'organisme, parvient au cerveau sous forme de dopamine, un produit absolument nécessaire pour assurer des échanges corrects entre les cellules nerveuses.

Si la levo-dopa (ou ses variantes modernes) peut améliorer de 50% les performances de 70% des victimes de la maladie de Parkinson, certaines expériences du docteur Barbeau in-

diquent que la nouvelle hormone tripeptidique, baptisée M.I.F., peut parfois augmenter d'environ 50% le traitement à la levo-dopa, au point de ramener les performances des patients dans la gamme considérée comme "normale".

Le docteur Barbeau a commencé à s'intéresser à cette hormone hypothalamique en 1971, quand d'autres chercheurs ont découvert qu'elle pouvait inhiber la formation de M.S.H. un produit qu'on trouve en quantité anormale dans l'organisme des victimes de la maladie de Parkinson.

A l'occasion de sa conférence au cinquième symposium international sur la maladie de Parkinson, à Vienne, le 19 septembre, le docteur Barbeau a aussi indiqué que l'hormone MIF ne semble influencer aucunement la sécrétion de la dopamine dont il augmente pourtant l'activité.

Son hypothèse de travail, présentement, serait que la MIF n'agit pas au niveau de la production de la dopamine par une cellule nerveuse, mais plutôt au niveau de la cellule voisine qui doit recevoir la cellule réceptrice qui deviendrait plus sensible à l'action de la dopamine.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, le docteur Barbeau n'hésitait pas à conclure sa conférence par ces mots:

"Ce nouvel outil est le développement le plus excitant qui m'ait passé entre les mains depuis la découverte de l'activité anti-parkinsonienne de la levo-dopa chez l'homme par Birkmayer et moi-même, en 1961. Le domaine complètement nouveau de l'action centrale des peptides hypothalamiques sur le cerveau devient rapidement une des frontières les plus fascinantes de la neurologie."

Carrières et Professions

TRADUCTEUR

avec expérience

L'Agence de traductions Les Services Français Goodwill/Vézina Ltée cherche un traducteur compétent.

Nous offrons:

- Un emploi stable au sein d'une bonne équipe, dans une atmosphère agréable.
- Avantages et salaire compétitifs à débattre selon expérience.
- Bureau moderne et bien situé.

Personne à contacter:

Louise Aumais,
844-7000



HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

recherche

UN BIBLIOTHÉCAIRE PROFESSIONNEL(LE)

FONCTIONS:

— Principales

Indexation selon un vocabulaire contrôlé de la collection: psychiatrie, psychologie, sciences sociales, rééducation, etc. Collaboration avec les spécialistes des sciences du comportement en vue de l'élaboration d'un thésaurus.

— Secondaires:

Responsabilité des acquisitions, du catalogage et de la consultation sur l'organisation de l'information.

EXIGENCES:

- Bilingue;
- expérience pertinente dans les sciences du comportement;
- membre de la Corporation des Bibliothécaires Professionnels du Québec.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur du Personnel,
Hôpital Ste-Justine,
3175, chemin Côte Ste-Catherine,
Montréal, Qué. H3T 1C5

L'Union Régionale de Québec des

Caisses Populaires

Desjardins

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE SERVICE FINANCIER

La description

Sous l'autorité du directeur du service financier est responsable de la planification, de la gestion et du contrôle du portefeuille de placements. Effectue les analyses et les transactions nécessaires au bon maintien du portefeuille, tout en s'assurant du respect des normes et procédés préalablement établis.

Doit fournir toute l'information nécessaire pour la comptabilisation et la mise à jour du portefeuille. Participe aux réunions de divers comités comme personne de ressource.

Les exigences

Ce poste nécessite habituellement un diplôme universitaire en administration et trois ans d'expérience pertinente à la fonction.

La personne choisie devra avoir complété, de préférence, la première partie du cours dispensé par IDA (Investment Dealer Association) et de plus posséder les qualités personnelles suivantes: Un esprit d'analyse et de synthèse bien développé; une facilité à aller chercher les informations pertinentes à son travail avec capacités d'anticipation; une rapidité à prendre des décisions renforcée d'un bon jugement; une maturité qui lui permet de s'adapter facilement aux diverses situations qui peuvent se présenter à lui.

Les conditions

Le salaire variera selon les qualifications et l'expérience.

Plan complet d'avantages sociaux. Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae écrit avant le 15 octobre 1975 au:

Service du personnel
L'Union régionale de Québec
des Caisses populaires Desjardins
59 Avenue Bégin
Lévis, Qué.

RECRUTEUR PERSONNEL DE CADRES ENVIRON \$18,000

Une importante firme montréalaise de réputation internationale recherche un candidat d'expérience pour prendre charge du recrutement des cadres au sein de l'entreprise.

Les responsabilités porteront sur l'entrevue, la sélection, l'évaluation, l'embauche et l'intégration des nouveaux cadres, tant sur le plan technique que non-technique.

La candidate ou le candidat idéal a déjà occupé un poste similaire au sein de l'industrie ou des Services, et s'intéresse suffisamment à ce domaine pour y faire carrière. Doit être mature, diplomate et axé sur les résultats.

Le bilinguisme est essentiel et le poste est à Montréal. Notre client offre une rémunération généreuse et en fonction de l'expérience du candidat. Si intéressé, veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert référant au dossier LD-1090M.



LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL

555 ouest, boul. Dorchester, Montréal H2Z 1B1
866-2807

Conseillers en Personnel depuis 1927



Réévaluez votre avenir

Le Groupe SNC est une entreprise entièrement canadienne, dynamique et propriété de ses employés. Nous assurons les services de gestion, conception, approvisionnement et construction pour d'importants travaux, tant au Canada qu'à l'étranger. Nous recherchons les candidats suivants:

Estimateurs séniors pour diriger les travaux d'estimation de coûts pour des ouvrages de plusieurs millions de dollars. Les candidats doivent avoir de huit à dix ans d'expérience en estimation des coûts de construction, particulièrement dans le domaine de la pétrochimie et des travaux industriels lourds. L'expérience de la préparation d'estimations est essentielle.

Estimateurs intermédiaires pour préparer les estimations de coûts dans les disciplines du génie civil ou de la mécanique et de la tuyauterie. Les candidats doivent avoir au moins trois ans d'expérience en estimation des coûts de construction pour travaux industriels lourds.

Les salaires et les avantages offerts sont excellents. Travailler pour le Groupe SNC, c'est l'occasion de poursuivre une carrière pleine de défis, dans un milieu de travail stimulant.

Chez SNC, une carrière d'avenir vous attend. Écrivez ou téléphonez à M. Tom Ross
1550 ouest, boul. de Maisonneuve, Montréal
Téléphone: 514-931-2261

le groupe snc

Les rebelles exigent des armes pour libérer Mme Claustre

PARIS (d'après Reuter et AFP) — Malgré le versement de quatre millions de francs français en espèces et deux livraisons par la France de denrées et de matériel, le chef des rebelles Toubous du nord de Tchad, Hissen Habré refuse de libérer Mme Françoise Claustre, l'éthnologue française qu'il retient en otage au Tibesti depuis plus de dix-sept mois. Il exige maintenant, en préalable à cette libération, que des armes de guerre lui soient livrées.

Cette exigence, que la France juge inacceptable, semble mettre fin au léger espoir d'une prochaine libération de Mme Claustre. Le gouvernement français, qui avait décidé de négocier directement avec les rebelles, en dépit des protestations tchadiennes et africaines, s'adresse désormais aux organisations internationales et humanitaires pour assurer la protection et l'assistance de Mme Claustre. Pour la France, en effet, la livraison d'armes à Hissen Habré serait néfaste à sa politique africaine et constituerait un nouveau degré dans l'escalade de la violence internationale.

On se demande si devant ce refus catégorique français Hissen Habré maintiendra son ultime exigence ou s'il libérera l'éthnologue. On se demande également si l'intervention d'une organisation telle que l'Organisation de l'unité africaine réussirait à débloquent la situation? Peut-être Hissen Habré cherche-t-il une reconnaissance africaine, même si N'Djamena s'y oppose.

Peu après, le gouvernement français a demandé au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) d'intervenir en vue de la libération de Mme Claustre. La démarche auprès de la direction du CICR a été faite en fin d'après-midi par l'intermédiaire de la mission permanente de France auprès des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève.

On précise que la démarche se réfère expressément aux termes du communiqué publié par la présidence de la république. Il a été demandé au CICR de faire "tout ce qui est possible" pour que Mme Claustre soit libérée. Il a été répondu par le CICR que la question était examinée.

Le communiqué officiel français qui révèle cette nouvelle exigence du chef rebelle, ainsi que le refus du gouvernement français d'y souscrire, s'il a créé une certaine sensation dans l'opinion publique, a cependant été accueilli sans surprise par certains milieux concernés de la capitale française.

A la lecture du communiqué et notamment de son second paragraphe (...) "M. Hissen Habré a déclaré qu'en

définitive il ne libérerait Mme Claustre qu'après que lui aient été livrées des armes de guerre", plusieurs commentateurs estiment que le chef des rebelles toubous en est resté à sa position d'avril dernier.

En effet, le 14 avril dernier, soit près d'un an après la capture de Mme Claustre, le chef rebelle avait communiqué ses exigences au négociateur français d'alors, M. Robert Puissant membre du cabinet du ministre français de la Coopération, M. Pierre Abelin, propositions auxquelles le gouvernement français devait apposer une réponse avant le 27 avril: Hissen Habré acceptait les termes de la négociation, quatre millions de francs français en argent liquide et six millions en matériel non-militaire mais il exigeait de pouvoir se faire livrer des armes avec les quatre millions de francs, avant de libérer Mme Claustre.

D'autre part, le journaliste Raymond Depardon, de l'agence Gamma qui avait rapporté de son séjour chez les rebelles Toubous en août dernier, une interview télévisée de Mme Françoise Claustre, diffusée le 10 septembre, a été interrogé hier à la direction de la police judiciaire.

Retenu samedi dernier au poste frontière de Halluin (Nord), alors qu'il se rendait en Belgique, M. Depardon a été conduit entre deux inspecteurs de la police lilloise à la direction de la police judiciaire à Paris où il était interrogé par le commissaire principal Thil. Il était ensuite présenté à M. Ribière, avocat général près la cour de sûreté de l'Etat.

Le journaliste a indiqué au cours d'une conférence de presse qu'il ignorait pourquoi on l'avait "appréhendu" il a ajouté qu'il serait à nouveau entendu aujourd'hui.

"Ce qui intéresse les policiers d'après les questions qu'ils m'ont posées, c'est ce qu'a fait Pierre Claustre (mari de l'otage du Tibesti) avant son arrestation en août dernier par Hissen Habré", a-t-il dit.

On dément à ce propos au ministère de l'Intérieur qu'un avis de recherche ait été lancé concernant M. Claustre. Une enquête est en cours, indique-t-on cependant, pour vérifier si, comme il a affirmé un journal belge, M. Claustre se trouve en France.

S'agissant de sa comparution devant l'avocat général Ribière, le journaliste a poursuivi: "Ce que je ne comprends pas, c'est que l'avocat général m'a indiqué que je risquais d'être passible de l'article 80 du code pénal qui stipule: "sera puni de la détention criminelle — 10 à 20 ans de prison — qui-conque aura par des actes non approuvés par le gouvernement, exposé des Français à subir des représailles".

Sadate avise Ford de son opposition à la fourniture de Pershing à Israël

(par Reuter) — Le président Anouar Sadate a indiqué avoir officiellement informé le président Ford de son opposition à la livraison de missiles "Pershing" à Israël.

Dans une interview à la télévision néerlandaise, le chef de l'Etat égyptien a dit ne pas savoir si le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, avait convenu de livrer les "Pershing" à Israël.

"J'y suis opposé et j'ai adressé au président américain (un message) l'informant officiellement — oui, officiellement — de mon opposition et lors de ma visite aux Etats-Unis, je me battrais contre cela," a déclaré le président égyptien, qui répondait, en anglais, aux questions de journalistes néerlandais.

A ces derniers qui lui demandaient s'il se tournerait de nouveau vers l'Union soviétique si Washington livrait des "Pers-

hing" à Israël, il a répondu: "Croyez-moi, j'ai déjà décidé de diversifier les sources d'approvisionnement en armement. Si le diable lui-même vendait des armes, je serais acheteur."

Questionné sur les perspectives d'un accord israélo-syrien identique à celui conclu le 1er septembre entre son pays et Israël, le président Sadate a déclaré: "J'ai déjà obtenu un engagement du président américain qu'un accord identique portant sur les hauteurs de Golan interviendrait après le Sinai. Oubliions ce que disent Syriens et Israéliens. Ce n'est pas ma façon de faire de la politique. Je ne me livre pas à des surenchères."

Je dis toujours ce que je pense, et je pense ce que je dis. Ce n'est pas le cas ni des premiers ni des seconds."

Sans répondre directement à la question, M. Sadate rappelle qu'il a reçu un

engagement de la part du président Ford qu'Israël n'attaquerait pas la Syrie.

Il a exclu toute rencontre directe avec les dirigeants israéliens "pendant ma génération". "Il s'est passé trop de choses — une très longue histoire de haine et de violence, d'amertume. Elle ne peut être oubliée du jour au lendemain, ou en un ou deux ans."

Mais, a-t-il poursuivi, "Israël est une réalité. Ouvrons la voie pendant notre génération et mettons fin à l'état de belligérance qui dure maintenant depuis plus de vingt-sept ans."

Evoquant la détérioration des relations égypto-soviétiques, le président égyptien l'a fait remonter au début de la diplomatie des petits pas par M. Kissinger il y a deux ans. "Dès le moment où Henry Kissinger m'a rendu visite en novembre 1973 l'Union soviétique a été furieuse. Il

semble que l'URSS pense que je m'efforce de l'exclure de la région. Ceci n'est pas vrai. L'Amérique est un élément très important de ce problème et ils ont toujours dit que les Américains détenaient presque plus de quatre-vingt dix neuf pour cent des cartes du jeu."

Et cela est vrai, "a souligné M. Sadate, en rappelant qu'il lui était arrivé d'attendre une réponse des dirigeants soviétiques pendant un an, voire deux années. Avec les Américains, la réponse, positive ou négative, arrive dans les 24 ou 48 heures, a-t-il souligné.

Une réconciliation est-elle sur le point d'intervenir dans le monde arabe entre le président Anouar Sadate et les partisans de la ligne dure? Certaines indications le laissent penser, aujourd'hui.

Outre les rumeurs persistantes de sommet restreint entre le chef de l'Etat égyptien, son collègue syrien, le président Hafez Assad, et les rois Khaled d'Arabie saoudite et Hussein de Jordanie, on indique au Caire que le Parlement de la Fédération des républiques arabes se réunira en session extraordinaire, vendredi, dans la capitale égyptienne.

La fédération regroupe l'Egypte, la Syrie et la Libye. Le quotidien Al-Ahram croit savoir que les représentants (20 par pays) de ces deux dernières ont reçu l'ordre d'assister à la session.

Tripoli et Damas ont été, chacun en son temps, parmi les critiques les plus sévères de l'Etat président Sadate. Le gouvernement du colonel Khaddafi, qui avait proposé il y a trois ans une fusion de la Libye et de l'Egypte, avait critiqué avec violence l'arrêt des hostilités par l'Egypte pendant la guerre d'octobre et n'avait guère cessé depuis, et jusqu'à une époque très récente, de dénoncer la politique poursuivie par Le Caire, allant jusqu'à la qualifier de "trahison" de la cause arabe.

Depuis la fin du mois d'août, les organes de presse libyens ont mis une sourdine à leurs attaques contre l'Egypte en dépit de l'accord intérimaire israélo-égyptien du 1er septembre. Pour certains, cette modération pourrait ne pas être étrangère à la découverte d'un complot contre l'Etat en Libye, mis à jour grâce à des informations de sources égyptiennes.

Mais depuis début septembre, la Syrie a pris le relais de la Libye et ses dénonciations de l'accord intérimaire se sont de jour en jour plus violentes au point de donner à penser au Caire que le gouvernement du président Assad cherche la rupture.

Le cauchemar des services de sécurité présidentielle: multiplier l'effort par 12

WASHINGTON (PC) — Pour le Service secret, cette section silencieuse du département du Trésor américain dont la tâche consiste à assurer la sécurité du président et des autres personnalités éminentes, les élections de 1976 semblent devoir prendre l'allure d'un cauchemar.

En vertu de la loi, ce service doit assurer la protection de tous les candidats à la présidence et à la vice-présidence, et ce, dès la première élection primaire.

Au train où vont les choses, et avec un nombre plus élevé que d'habitude de candidats démocrates qui briguent l'investiture de leur parti, le Service secret devra probablement multiplier ses effectifs par 12. Déjà, il a dû emprunter des agents à d'autres organisations, dont 200 environ uniquement au Service des douanes. Bien que le Service secret refuse de discuter de ses problèmes, les législateurs admettent généralement que leur tâche est presque vouée à l'échec.

"Quoi qu'on fasse, n'importe quel fou, pourvu qu'il soit consentant à se faire prendre ou à être tué, peut imaginer une façon de faire ce qu'il croit devoir faire", déclare M. Charles Rangel, représentant démocrate de New York.

M. Robert McCloy, représentant de l'Illinois responsable de la loi sur le contrôle des armes à feu, est d'accord sur ce point. Dans le cas du président, dit M. McCloy, "il n'y a qu'un moyen d'être absolument sûr", et c'est de l'enfermer, de le garder prisonnier à la Maison-Blanche.

A mesure qu'on approche de l'année des élections, le président Gerald Ford intensifie sa campagne. Cette année, jusqu'à maintenant, neuf personnes ont été arrêtées et accusées d'avoir menacé de le tuer. Huit de ces arrestations ont eu lieu au cours des deux derniers mois, alors que M. Ford a commencé à voyager plus ostensiblement à travers le pays.

Parmi les accusés, il y avait entre autres, un ivrogne qui a exprimé des menaces par téléphone interurbain à la Maison-Blanche, et deux femmes qui sont allées jusqu'à pointer leur arme contre le président.

Lynette Fromme, âgée de 26 ans, n'a pas réussi à faire feu avant d'être arrêtée à Sacramento; Sara Jean Moore âgée de 45 ans, a été arrêtée par un spectateur qui a fait dévier l'arme, juste au moment où elle appuyait sur la gachette, à San Francisco.

Un autre cas est survenu à Sacramento, en août dernier, qui n'a pas été entouré de beaucoup de publicité. Thomas D. Elbert, âgé de 34 ans, technicien médical et ex-faussaire, a été arrêté et inculpé. Il n'était sorti de prison que depuis 90 jours, après avoir purgé cinq ans d'emprisonnement pour des menaces similaires contre Richard Nixon, quand ce dernier était président.

Le cas de Salvatore Thomas, âgé de 32 ans, arrêté à Minneapolis à peu près à la même époque, présente une ressemblance frappante avec celui d'Elbert. Thomas avait été trouvé coupable en 1968 de menace contre la vie de Lyndon Johnson, alors président. Condamné à l'institution psychiatrique, il avait été libéré

sur un détail technique quand il a menacé Ford.

Le mois de septembre fut un mois très chargé pour le Service secret, en plus des cas Fromme et Moore, Gary DeSurs, 31 ans, et Preston Mayo, 24 ans, furent arrêtés et accusés de cambriolage, à Santa Barbara, en Californie. Le Service secret fut appelé d'urgence, quand les enquêteurs eurent trouvé dans la voiture des inculpés un carnet couvert de notes décrivant un complot contre le président.

A Tampa, en Floride, Karl Monday, âgé de 25 ans, s'adressa au Service secret pour demander où il pourrait acheter une arme, affirmant qu'il avait été engagé par la CIA pour tuer M. Ford. Clinton Alexander, âgé de 49 ans, qui avait tenté d'exprimer des menaces par téléphone d'Oklahoma City, fut arrêté quand il apprit la chose, une fois déssauvée. "J'ai pris une cuite de deux ou trois jours, dit-il. Je ne me souviens de rien."

Peu de membres du Congrès croient qu'il existe une loi infallible pour assurer la sécurité des personnalités publiques. Deux ans après que le président John F. Kennedy fut tué à Dallas, une loi fut adoptée qui déclarait que c'était un crime fédéral de tuer ou de tenter de tuer un président ou tout autre personnage officiel en ligne directe ascendante.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 6

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les Orléans
9.30 Les 100 tours de contour
9.45 En mouvement
10.00 Les Chibouk
10.15 Minute Mouton
10.30 Conseil-express
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Nanny
12.00 Mon ami Ben
12.30 Les Conquêtes
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinema
"L'évasion la plus longue" (aventures — Américain 1966)
4.00 Bobino
4.30 Nic et Pic
5.00 Daniel Boone
6.00 Ce soir

7.00 Le monde merveilleux de Disney
"Le secret du château de Lord Boyne" (1ère partie)
8.00 La p'tite semaine
8.30 Vedettes en direct
9.00 Rue des Pignons
9.30 Le 60
10.30 Téléjournal
10.30 Nouvelles du sport
11.00 Rencontres
Jean-Louis Barrault, comédien et metteur en scène
11.30 Propos et confidences
Pierre Dagenais
12.00 La lutte de l'homme pour sa survie: Rosellini fait le point.
1.00 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Les p'tits bombommes

8.00 Fanfan Dede
8.30 A la bonne heure
10.00 Pour vous médians
11.45 Les p'tits bombommes
12.30 Le 10 vous informe
12.30 Les Tannants
1.30 A votre service
2.15 Cinema
"Mon frère a peur des femmes" (comédie — Italien 1959).
4.00 Fusée XL-5
4.30 Patofille
5.00 Le justicier
6.00 Parle, parle, jure, jure
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Hawaii 5-0
8.30 Symphonie
9.00 Les arpentés verts
9.30 Les incorruptibles
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Cinema
"Symphonie inachevée" (biographie — Italien 1955).
12.45 Le 10 vous informe

11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean show
1.00 TBA
1.30 Any Woman can
2.00 Corporation Street
2.30 Edge of Night
3.00 Take Thirty
3.30 Celebrity Cooks
4.00 Forest Rangers
4.30 The electric company
5.00 Stationary art
5.30 Partridge Family
6.00 City at Six
7.00 TBA
7.30 Celebration
8.00 Happy Days
8.30 This is the law
9.00 The fifth estate
9.30 Doctors Hospital
10.00 The national
11.25 Viespoint
11.30 Montreal tonight
11.55 Cine-Six
"No man of her own" (melodrame — Américain 1956)
1.35 Station Closing

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Emission du Ministère de l'Éducation du Québec
14.15 Les Orléans
14.30 Les 100 tours de Contour
14.45 Automnie
15.00 Les mystères des hommes
16.00 Ce coin de pays
16.30 Dans la tête des hommes
17.00 Histoire sur le vif I
18.00 Rhythmes
L'ensemble folklorique bulgare
18.30 Dix enfants au soleil
"Pour l'enfant, tout est à découvrir"
19.00 Un p'tit coup de cœur
"Le camping"
19.30 Si on s'y mettait
Reportage sur une association qui se consacre à la réintégration des anciens détenus.
20.00 20.00 L'Age de la parole
L'histoire du bilinguisme au Canada
20.30 Télé-ressources
21.30 La vie qu'on mène à l'Assemblée nationale
Le fonctionnement du système parlementaire Québécois.

CFCE 12

5.59 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Karen's yoga
9.30 The Community
10.00 The Art of cooking
10.30 McGowan and Co
11.00 Definition
11.30 The Joyce Davidson show
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with George Balaban
"A gunfight" (drame 1971)
2.30 What's the good word
3.00 Another World
4.00 Celebrity dominos
4.30 Flintstones
5.00 It's our move
5.30 The price is right
6.00 Pulse
7.00 When things were rotten
7.30 Bobby Vinton
8.00 Good Times
8.30 John Allen Cameron
9.00 The rookies
10.00 The Sweeney
11.00 The CTV National news
11.30 Pulse
12.00 The 12 Midnight Movie
"The McKenzie break" (drame 1970)
2.00 Sign-off

CBMT 8

9.30 Mr. Piper
10.00 Friendly Giant
10.15 Mon ami
10.30 Mr. Dressup

sur scène

CENTAUR: 453 St-François Xavier 288-1229
(Salle I) "One crowded hour" de C. Fielden — du mardi au sam. 20 h 30 — dim. 19 h 30.
Relâche Lundi. (Salle II) "One crack out" de David French, mardi au samedi: 20 h. Dim. 19 h — matinales mercredi 13 h. Samedi: 14 h.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL: 2332 Édouard-Montpetit — "L'usage du cœur, dans le domaine réel" de Michel Garneau. Jeudi, vendredi et dim. 20 h 30. Sam. 20 h et 22 h.
IN CONCERT: 2 Le Royer, 861-6669 — Art Blakey — du mardi au dimanche — 21 h 30, 23 h 30, 1 h 30.
FORUM DE MONTREAL: "Loggins and Messina" à 20 h.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 521-4666 — Jacques Antonin et Nicole Croitille — Sem. et dim. 21 h. Sam. 20 h, 23 h.
PATRIOTE EN HAUT: "Dodo l'enfant du" de Serge Sirois. Du mercredi au vendredi: 20 h. Sam. 19 h 30 et 22 h. Dim. Relâche: Lundi et mardi.

LA POUDRIÈRE: (de Ste-Hélène) "La nuit des assassins" de José Triana du mardi au vendredi: 20 h 30. Sam. 19 h 30 — 21 h 30. Relâche: dimanche et lundi.
SALES WILFRED PELLETER: Relâche.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papeau, 523-1211 "Le temps d'une vie" de H. Legage, tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 21 O. Ste-Catherine 861-0563 Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: "Visa le noir, tuez le blanc" de Dale Wasserman d'après le roman de Ken Kesey — 20 h 30.
THEATRE DE QUATRE SOUS: 100 ave. Des Pins E. 845-7227 "Le premier d'Israël" Horowitz. Tous les soirs à 20 h 30. Sam. 20 h et 22 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 rue St-Denis, 844-7735 "L'Hôtel du libre-échange" de R. Prevost. Du mardi au sam. 20 h Dim. 19 h. Relâche: Lundi.

cinéma

ANDJOU: 7617 des Galeries d'Anjou 353-5960 "La route de la violence" 6.20, 9.55. "Jo le fou" 8.00
ATWATER I: Niveu metro Alexis Nihon 935-4246 "French connection II" 1.10, 5.00, 9.00. "Seven Ups" 3.10, 7.10
ATWATER II: Niveu metro Alexis Nihon 931-3313 "Le retour du grand blond" 7.00, 8.45, 10.20
AVIGNON: 1224 ave Greene Westmont 927-2447 "Apple dumpling gang" 12.30, 2.40, 4.50, 7.05, 9.20
BEAVER: 5117 ave Parc 277-0025 "Doctors from Copenhagen" 1.30, 3.30, 5.25, 7.20, 9.20. "Loves secrets of the Kama Sutra" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Lepke le cadavre" 2.25, 6.05, 9.45 "L'Amoureuse" 12.40, 4.20, 8.00
BIJOU: 5030 Papineau 577-9131 "La sexualité chez les adolescents" 1.10, 4.00, 6.30, 9.25. "Tannara" 2.25, 5.25, 8.20
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "Papillon" 12.00, 4.40, 9.25. "Cabaret" 2.35, 7.20
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1665 "Pien la guele" 1.00, 5.15, 9.30 et "Le flambeur" 3.10, 7.30
CHEVALIER: 1580 St-Denis 845-3222 "Le chair de l'orchestre" 1.40, 4.10, 6.40, 9.10
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2966 "Behind the door" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Les gilets du loup" 7.30. "La passion" 9.15
CINEMA LONGUEUR: 1 Place Longueur 877-7933 "Le fauve" 8.00 et "La route de la violence" 6.15, 9.50
CLAIREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7365 "Love and death" 1.35, 3.30, 5.25, 7.15, 9.10
CREMAZIE: 810 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 7.00, 9.30
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Monty" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Le secret" 7.30, 9.30
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Resnais) "On s'est trompé d'histoire d'amour" 7.30, 9.30. (Salle Eisenstein) "L'Escapade" 7.30, 9.30
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Le mal du siècle" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7900 "Le pêche d'une mère" 8.10 et "Des roses blanches" 6.30, 9.55
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-8977 "Man about the house" 1.30, 3.30, 5.25, 7.15, 9.10
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Le démon aux trépassés" 6.00, 9.30 et "Django déesse Santana" 8.00
MERCUR: 4580 Ste-Catherine 253-4224 "Flesh Gordon" 6.35, 9.35 et "Le pétale de l'amb" 8.00
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579

"Freebie and the bean" 1.30, 5.35, 9.40 et "Drowning pool" 3.40, 7.45.
OUTREMENT: 1248 Bernard O. 277-4145 "On n'engraisse pas les cochons à l'eau claire" 7.00 et "Conversation secrète" 9.20
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-0901 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "J'ai comme un cheval fou" 12.25, 2.15, 4.10, 6.30, 7.55, 9.50
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-2565 "The way we were" 7.15, 9.15
PLACE VILLEMAIRE: (Grand cinema) 577 Dorchester 866-2644 "Lies my father told me" 12.20, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55
PLACE VILLEMAIRE: (Petit cinema) 577 Dorchester 866-2644 "Nashville" 12.50, 3.35, 6.25, 9.10
PLAZA: 6506 St-Hubert 274-6155 "Le démon aux trépassés" 1.30, 3.30, 5.30, 7.10, 9.15
VERDUN: 3841, rue Wellington, 768-2892 "Au rendez-vous de la mort joyeuse" 8.00 et "Barragan" 6.15, 9.30
VILLEMARIE: 8042 St-Denis 288-5777 "Le retour du grand blond" 7.00, 8.45, 10.20
WESTMONT SQUARE: 1 Westmont 931-1477 "It seemed like a good idea" 12.30, 2.10, 3.55, 5.40, 7.25, 9.15
YORK: 1407 Ste-Catherine 837-8978 "Return of the Pink Panther" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Le gaucher et la pure mécanique" d'après la nouvelle de N. Leskov — U.H.S.S. 1964 et "La bataille de Kerjents" (U.H.S.S. 1971) 7h30 et "Jeunes animateurs de France et du Québec" 9h30
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAFIQUE: 1455 boulevard Maisonneuve 879-4349 "Octobre" de S.M. Eisenstein — U.H.S.S. 1927/83.

C'est la plus fantastique!

MONTRE À BOUTON DE BIRKS

Avec écran silencieux, une montre transistorisée d'une précision étonnante, à 1 minute près par année!

Vous aurez l'impression d'avoir au poignet un écran de télévision miniature, prêt à faire apparaître l'heure et la date au simple toucher d'un bouton. L'heure, les minutes, les secondes clignotantes et la date sont au bout de votre doigt.

Cette montre-ordinateur à bouton de Birks est plus qu'un symbole de réussite ou un objet de curiosité. Aussi fantastique que cela paraisse, elle ne contient aucune pièce mobile à lubrifier, à ajuster ou à réparer. C'est une montre à quartz, durable, sûre et transistorisée qui non seulement porte le nom de Birks, mais aussi une garantie Birks de 18 mois. Vous ne trouverez nulle part ailleurs une montre aussi fantastique... à ce prix!

FACILE À RÉGLER — UN STYLO À BILLE SUFFIT!

La montre se règle en insérant la pointe d'un stylo à bille ou autre instrument pointu lui ressemblant dans un commutateur spécial encastré. Quelques secondes suffisent pour la mettre à l'heure et à la date précises. Après quoi, un calendrier perpétuel et spécialement programmé change automatiquement la date, d'un mois à l'autre, sans aucun autre réglage. Elle a la mémoire du temps. AUTRES MODÈLES DE MONTRE-ORDINATEUR À BOUTON DE BIRKS À COMPTER DE \$79.95.

CHAQUE MONTRE PORTE UNE GARANTIE DE 18 MOIS DE BIRKS.

BIRKS

JOAILLIERS

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 juillet 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à THOMPSON CASS LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de ROUVILLE, le 2ème jour d'octobre 1975, sous le numéro 127334. Ce 3ème jour d'octobre 1975.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 16 septembre 1975 par lequel Plombier et Chauffage Albert Moreau Inc a transporté et cédé toutes ses dettes de livrer présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal, le 23ème jour de septembre 1975, sous le no. 1653525. Banque de Montréal, le 29ème jour de septembre 1975.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 11-001330-758
Q-38847

COUR SUPÉRIEURE
"EN FAILLITE"

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
CLAUDE BOURRE, commis des Postes,
domicilié au 4701 rue Chabot,
Montréal, Qué.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Avis est par les présentes donné que CLAUDE BOURRE a fait cession de ses biens le 1er jour d'octobre 1975, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22ème jour d'octobre 1975, à 10-45 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Daté de Montréal, ce 3ème jour d'octobre 1975.
MICHEL VERDIER,
SYNDIC

BUREAU DE:
GOLDBERG, WOLKOV & GOLFMAN
1255 Carré Phillips, Suite 904
Montréal, Qué. H3B 3G6
Téléphone: 849-8274

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO. 500-12-054866-755
DAME ANITA THIVIERGE-CLEMENT, résident et domiciliée au 5491, 10e Avenue, dans la cité et district de Montréal,

vs
ROBERT CLEMENT, présentement de lieux inconnus,

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ROBERT CLEMENT, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, CE 3 OCTOBRE 1975.
(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE ADJOINT

LABELLE CHARBONNEAU & LAPORTE
4935 est, rue Beaubien
Suite 105
Montréal, Québec.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 septembre, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à COYLE TANNING COMPANY LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25 jour de septembre 1975, sous le numéro 263410.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
Avis est par les présentes donné conformément à l'article 15710 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Rebro Construction Inc., ayant sa seule place d'affaires à St-Hubert, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 24 avril 1973, a été enregistré à Longueuil, le 3 mai 1973, sous le numéro 383800.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, 3 octobre 1975.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-05-01432-759

LIONEL BOUCHER, résident et domicilié au 4502, St-Dominique dans les Cité et District de Montréal, demandeur

vs
DONALD LEO GOYER, autrefois résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur DONALD LEO GOYER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'Assignment et Déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à son intention.

Montréal, ce 23 septembre 1975
A. Beaulieu
P.A.C.S.M.

Me W.H. Finkelberg et Ass.
1350 ouest, Sherbrooke,
suite 1015
Montréal
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-054-846-757

DAME SUZANNE MICHAUD, résident et domiciliée au 2231 rue Villeneuve, app. 6 à Longueuil, district de Montréal,

vs
JEAN ALARIE, présentement de lieux inconnus,

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JEAN ALARIE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces, District de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, LE 2 OCTOBRE 1975
(S) ARMAND BEAULIEU
REGISTRARE ADJOINT, C.S.M.

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 15710 du Code civil de la Province de Québec, que RENE BOVIN INC. dont la principale place d'affaires dans la Province est située dans le district judiciaire de Drummond, P.Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 31ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Drummond, P.Q. le 31ème jour du mois de janvier 1975, sous le numéro 212381.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

LA BANQUE TORONTO-DOMINION
9958 Rev/67
Québec seulement

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
DAME MARY CHRISTINA GARDNER-BELANGER

Requérante
-et-
LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE

-et al-
mis-en-cause

AVIS
A: MONSIEUR ALBERT BELANGER.

PRENEZ AVIS qu'une requête en rectification des registres d'état civil concernant Patricia Currie Alice, fille de la requérante, sera présentée en Salle 2.16 au Palais de Justice de Montréal, au 10 Est de la rue Craig, le 12 novembre 1975, à 9-30 heures de l'avant-midi ou dès que Conseil pourra être entendu.

Montréal, le 1er octobre 1975.
BAATZ, SYLVESTER, CYR & COHEN,
2383, rue Grand Trunk,
Montréal, Qué.
Tél: 933-8432
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 12-054794-759

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

GERALDINE LEGAULT

vs
MARCEL ST-AMOUR

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MARCEL ST-AMOUR, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à son intention, au Greffe des Divorces, au Palais de Justice, 10 est, rue Craig à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 1er octobre 1975
A. BEAULIEU
Protonotaire de la Cour Supérieure

MES GASTON ET TABAK, avocats
1375 Notre-Dame
Lachine

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-054866-754

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-054866-754

RITA BRUNET, représentante, résident et domiciliée au 2148 est Ontario, Cité et District de Montréal,

vs
REAL TUCCI, ferblantier courtois, autrefois résident et domicilié dans la cité de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête a été déposée au greffe de la Cour à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 2 octobre 1975.
A. Beaulieu,
Registare-adjoint

Noel, Boxer & Feldman,
10 St-Jacques, #906, Montréal.
Procureurs de la requérante

APPEL D'OFFRES
AEP-75-10159
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 21 octobre 1975
Montréal

POUR LA FOURNITURE
D'ECRANS INSONORISÉS
ET PIEDS D'ACIER
PIVOTANTS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUEBEC
Bureau no. 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de VINGT CINQ MILLE DOLLARS (\$25,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, le dit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON
Montréal, le 29 septembre 1975

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 11 septembre 1975, par lequel Freco Automobile Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livrer présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 18 septembre 1975, sous le numéro 263402 Banque de Montréal.

WISKAN INCORPORATED

Avis est donné que WISKAN INCORPORATED, une corporation incorporée en vertu de la loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal fera application au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la Province de Québec pour permission d'abandonner sa charte en vertu des provisions de la loi des compagnies.

Montréal, le 3 octobre, 1975
MC MASTER MEIGHEN MINNION PATCH
CORDEAU HYNDMAN & LEDGE
Les procureurs de la requérante

TRANSPORT NALACO LTÉE
La requérante demande à la Commission des Transports du Québec de lui accorder le permis suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE
De Montréal à Napierville, Victoriaville, St-Romuald, St-André d'Argenteuil, Mont-Laurier, Joliette, St-Félix de Valois, Sherbrooke, Québec et retour pour le transport de moule, de grains et de sous produits pouvant servir à la fabrication de la moule, en sacs ou à l'état lâche, destinés ou provenant des clients de la Coopérative Fédérée de Québec, par camions spécialement agencés à cette fin et munis d'une soufflerie.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke, Montréal dans les 4 jours suivant la première parution.

1ère parution: 7 octobre 1975
2ème parution: 8 octobre 1975
3ème parution: 9 octobre 1975

APPEL D'OFFRES
CCH-75-19231
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 21 octobre 1975

Baie-Comeau
Comité de Saguenay

DÉNEIGEMENT AU QUAI
INDUSTRIEL DE
L'HYDRO-QUEBEC
(1975-1976 ET 1976-1977)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON
Montréal, le 17 septembre 1975

Informations internationales

Transamazonienne ou, plus justement, "Transmisère" ?

BRASILIA (par Paul Rutler, de l'AFP) — La route "la plus ambitieuse du monde", la Transamazonienne, a subi au cours des derniers mois de durs assauts tant de la pluie et des crues de divers organes de presse brésiliens et étrangers.

Cette route de terre de 5.000 kilomètres de long dont la moitié traverse l'enfer vert amazonien, est impraticable en de nombreux points: des tronçons entiers ont été emportés par la pluie et des glissements de terrain. Des dizaines sinon des centaines de ponts en bois ont été détruits et pas encore reconstruits. Diverses déviations ont dû être percées. Quant à la colonisation des marges de la route, elle est loin d'avoir atteint les objectifs initiaux.

Bref, "la Transamazonienne est une triste échec", titrait il y a quelques jours le grand quotidien "Estado De Sao Paulo".

Mais les critiques les plus sévères contre cette route viennent de deux Américains, Howard Irwin et Robert Goodland, dans leur livre récemment publié: "De l'Enfer vert au désert rouge".

Selon Irwin et Goodland, cette route qui ne fut entièrement percée qu'en décembre 1973, devrait être appelée la "transmisère": Les colons venus de l'aride et pauvre nord-brésilien n'y ont pas rencontré de meilleures conditions de vie même s'ils sont aujourd'hui propriétaires terriens.

Pour eux, la transamazonienne n'est qu'un trait d'union entre un désert sec et un humide et manège de constituer un désastre pour l'écologie, les Indiens et leur habitat, la flore et la faune.

Des experts du projet "Radars de Amazonia" (Radam) dont le but est de découvrir, grâce à l'aviation et à l'électronique les ressources de la région, avaient déjà déclaré au Parlement, il y a trois mois que l'Amazonie n'avait pas une vo-



cation agricole, et que 200.000 km2 de terres seulement sur les 4.2 millions que comprend la zone, étaient propres à la culture.

Mais il y a là, souvent encore cachées, des montagnes de fer, de manganèse, de bauxite et d'étain sans compter le pétrole et l'uranium qui, à elles seules, justifieraient amplement la construction de la Transamazonienne et son amélioration progressive.

C'est que le but de cette route géante n'était pas seulement d'accueillir les Flagellados du nord-est frappés par la famine en 1970, mais aussi et surtout de faire un premier pas concret vers la conquête de cette immense. D'autres suivront, telle la création de quinze grands pôles d'attraction pour l'exploitation des ressources minières, forestières et agricoles, qui seront également accessibles par voie fluviale.

Quant aux problèmes que connaît actuellement la Transamazonienne, ils sont normaux et seront résolus, a estimé le

responsable initial du projet, l'ancien ministre des transports Mario Andreazza.

Pour lui, la route ne causera pas de problèmes écologiques: après tout, il ne s'agit là que d'un mince fil retiré d'une gigantesque tapisserie. De plus, elle était nécessaire, les voies fluviales, à elles seules, étant insuffisantes pour assurer la pénétration de l'Amazonie. Quant aux difficultés de la colonisation, elles sont également normales car il s'agit là d'un processus complexe et lent.

M. Andreazza, pour appuyer ses arguments, cite un exemple frappant: la route Brasília-Belem, longue de 2.000 km, qui fut critiquée par tous il y a dix ans. C'était aussi un ruban de terre rouge, très souvent inondé et impraticable avec une colonisation pratiquement nulle au départ. Cette route est aujourd'hui entièrement asphaltée (les camions peuvent y filer à 120 à l'heure) et deux millions de personnes se sont déjà installées à ses côtés. La même chose se passera progressivement avec la Transamazonienne.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'Ordre des comptables agréés du Québec
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacochetière — Tél.: 861-1891
Montréal, P.Q. H3B 2M7

AUDET, GOSSELIN
ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C. C.A.
Michel Audet, M.S.C. C.A.
Robert Moreau, M.S.C. C.A.
Carole Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN,
BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. G.R. Normandin, C.A.
G. Bourdais, C.A. J.G. Beaulac, C.A.
J.M. Durocher, C.A. P. Dumont, C.A.
J.L. Richard, C.A. F. St-Aubin, C.A.
G. Bouchard, C.A. G. Chasson, C.A.
J.P. Dallaire, C.A. P. Deschamps, C.A.
M. Gagné, C.A. Y. Montplaisir, C.A.
R. Landolt, C.A. Y. Rondeau, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN,
SEGUN, ROY & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Ottawa, Hull, Wakefield, Lévis,
Québec, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic,
Grand Mer, Ville St-Georges, Baie-Comeau
Chicoutimi
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND
PAQUETTE & ASSOCIÉS
3500, rue du Parc Lafontaine,
Bureau 506,
Montréal, Québec H2L 3M2
527-9221
Lorne H. Benoit, C.A. Jean Labrosse, C.A.
Rea Bertrand, C.A. André Loubert, C.A.
P.V. Brousseau, C.A. André Paquette, C.A.
Robert Clavier, C.A. Pierre D. Poirson, C.A.
Jean-Paul Dury, C.A. Richard Teich, C.A.
Marcel Legrand, C.A. Raymond Vermette, C.A.
Danielle Bourget, C.A. François Lapierre, C.A.
Robert Brunelle, C.A. Yves Lussier, C.A.
Jean-Philippe, C.A. André Thériault, C.A.

BERGON, SOUCHEREAU
HOTTE, TETREAU
& ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Maureen Bergon, C.A.
C. Raymond Soucheau, C.A.
Georges H. Hotte, C.A.
André Tetreault, C.A.
René Lemire, C.A.
614, St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAS, LAVOIE
& ASSOCIÉS
MONTREAL-NORD
3737, rue Monseigneur
321-3832
ST-DONAT
444 rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
J.E.P. Barry, C.A. C.W. Bassegger, C.A.
M. Camrond, C.A. H.M. Garon, C.A.
L.J. Carrière, C.A. G. Chamberland, C.A.
J.P. Desile, C.A. H.R. German, C.A.
J.B. Gick, C.A. A.W. Gilmour, C.A.
G. Giroux, C.A. R.E. Lavoir, C.A.
G. Lamoignon, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. R.K. Peacock, C.A.
J.J. Peacock, C.A. R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.

Associés-résidents
Montréal - Québec
St-Jean N.Y. Halifax Saint-Jean N.B.
Québec, Montréal, Ottawa, Toronto,
Hamilton, Kitchener, London, Windsor,
Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria

Associés-résidents
Montréal - Québec
St-Jean N.Y. Halifax Saint-Jean N.B.
Québec, Montréal, Ottawa, Toronto,
Hamilton, Kitchener, London, Windsor,
Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE
FONTAINE, ALLARD
CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE,
CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florent Courtois, C.A. Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A. M. Lévesque, C.A.
Hubert Mercier, C.A. J.P. Bern, C.A.
Raymond A. Poirer, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 514-866-9911
Montréal H3M 4A

DELOITTE, HASKINS
& SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureau au Canada et
cabinets associés à travers le monde

De CARUFEL, De CARUFEL
& L'ESPERANCE
Comptables Agréés
423 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAUT
MARCHAND, CÔTÉ & ASSOCIÉS
110, Place Crémazie,
Suite 600
Montréal, Québec
Tél.: 381-6233

GAUVIN, PRENOVOST,
DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Giles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duguette, C.A.
Fernand Lamotte, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
Chambre 914,
Edifice Sun Life,
Montréal, P.Q.
866-4375
Correspondants à Toronto
Smith, Nixon & Cie
Comptables Agréés

JARRET, GOULD & ELLIOTT
Comptables Agréés
715, Carré Victoria Suite 611
Montréal, Québec, H2Y 2H7
844-3307
VANCOUVER — KAMLOOPS — EDMONTON
CALGARY — LETHBRIDGE
MONTREAL — TORONTO — OTTAWA
Société internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015, Côte Beaver Hall
866-8563

PETRIE, RAYMOND & CIE,
Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 125, Qué.,
Tél.: 288-0291

MacGILLIVRAY & CIE
LLOYD, COUREY,
WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal Toronto Hamilton Brompton
St Catharines Port Colborne Lindsay
Winnipeg Calgary Edmonton Vancouver
et autres grandes villes à travers le monde

1155 O., boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON,
VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS LOVE EDOS
VALIQUETTE BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto,
Montréal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande Bretagne et
aux États-Unis d'

Kissinger à Pékin le 19 octobre

WASHINGTON (AFP) — Le porte-parole du département d'Etat a confirmé hier que M. Henry Kissinger se rendra à Pékin du 19 au 23 octobre, notamment afin de préparer le prochain voyage en Chine populaire du président Gerald Ford.

Les dates de la visite du secrétaire d'Etat avaient été annoncées par l'agence Chine nouvelle. M. Kissinger, a précisé le porte-parole, s'arrêtera à Tokyo à l'aller comme au retour de sa visite à Pékin et il s'entretiendra avec les dirigeants japonais.

Lors de sa seconde escale à Tokyo, le secrétaire d'Etat ne manquera pas de rendre compte à ses interlocuteurs japonais des résultats de son voyage en Chine, précise le porte-parole.

Ce voyage en Chine, a-t-il expliqué, répond à un double but. D'une part préparer la prochaine visite à Pékin du président Ford dont la date n'a pas encore été définitivement fixée mais qui aura sans doute lieu dans le courant du mois de novembre.

D'autre part, procéder à l'examen annuel des relations sino-américaines, ainsi que les deux parties s'y sont engagées.

La liste des personnalités qui accompagneront M. Kissinger n'a pas encore été arrêtée. M. Philip Habib, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires asiatiques, est toutefois certain d'être du voyage.

Cinq heures de combats dimanche à Formosa: 27 morts Dans une attaque combinée sur trois fronts, les Montoneros ont tenté de libérer leurs chefs

BUENOS-AIRES (d'après AFP et Reuter) — Les Montoneros ont effectué dimanche une attaque combinée contre la ville de Formosa et ont cherché à libérer du pénitencier de cette ville un certain nombre de leurs chefs, apprend-on de source informée à Buenos Aires.

Pendant une heure, un groupe de guérilleros ont en effet attaqué la prison de Formosa, à l'aide d'armes lourdes, sans parvenir néanmoins à pénétrer dans l'établissement, où sont détenus plusieurs chefs importants du mouvement des Montoneros.

Pendant ce temps, un autre groupe attaquait la caserne du 29ème régiment d'infanterie de montagne stationnée à Formosa, afin de l'empêcher d'intervenir, tandis qu'un troisième groupe se rendait maître du terrain d'aviation pour accueillir un appareil des Aerolineas Argentinas détourné en vol par trois complices, et qui devait servir à l'évacuation des prisonniers libérés. L'opération, parfaitement synchronisée, devait pourtant se solder par un échec.

Le commando chargé de libérer les prisonniers ne put réussir à pénétrer dans

l'établissement pénitencier et, selon les informations militaires, tous ses membres ont été tués. Les assaillants de la caserne devaient connaître le même sort, quelques éléments seulement du groupe ayant participé à l'attaque ayant réussi à s'enfuir, indique-t-on de même source.

Seuls les Montoneros chargés de détourner l'avion, et le groupe qui avait pris le contrôle de l'aéroport, ont réussi leur opération, mais l'avion qui devait emporter les prisonniers libérés, a dû quitter Formosa en emmenant seulement une

partie des membres du commando.

Ces derniers, suivant le plan établi, ont obligé l'équipage du Boeing à poser l'appareil sur un champ aménagé à l'aide de draps, près de la ville de Rafaela, à 600 km au nord de Buenos Aires.

Le premier bilan officiel de ces opérations fait état de 27 tués — 15 guérilleros, 11 militaires, parmi lesquels un guérillero infiltré, et un gendarme. Ce bilan est provisoire. Plusieurs heures après les premiers coups de feu, des combats opposaient toujours les forces de l'ordre à ceux des guérilleros qui n'avaient pu leur

échapper. On parlait alors d'une vingtaine de morts parmi les maquisards. Ce sont maintenant 509 victimes que l'on peut porter au compte de la guérilla et des opérations lancées contre elle depuis le début de l'année.

C'est la première fois que les Montoneros lancent une attaque d'une telle envergure, et affrontent directement l'armée. Toute l'opération avait été minutieusement préparée. Les attaques se sont produites avec une parfaite synchronisation et le commando chargé d'investir la caserne était revêtu de l'uniforme bleu des Montoneros. Ils étaient équipés d'armes lourdes et de fusils automatiques.

Cette attaque combinée a provoqué une très forte impression. Le commandant en chef de l'armée, le général Jorge Divila, s'est rendu à Formosa. Peu après le gouvernement argentin a décidé de créer un "conseil de sécurité interne" qui aura un "pouvoir de décision politique dans la lutte contre la subversion". Ce conseil sera présidé par le chef de l'Etat, les huit ministres du gouvernement et les commandants en chefs des trois armées.

Cette triple opération des Montoneros s'est déroulée comme suit:

1. Une soixantaine d'hommes, portant uniformes bleus et bérets, attaquent à Formosa le quartier-général du 29ème Régiment d'infanterie de montagne.

Bilan: 15 assaillants et 11 militaires tués, le plus lourd dont ait fait état l'armée lors de combats avec la guérilla. Son communiqué ne fait aucune mention de blessés ou prisonniers mais on a pu voir, en fin de soirée, de longues files de donateurs de sang volontaires se former devant les hôpitaux de la ville. Les survivants, parmi les guérilleros, se sont enfuis en direction du fleuve Paraguay, qui forme la frontière avec le voisin de l'Argentine.

2. Un groupe, dont on ignore les effectifs précis, monte un coup de main à l'aéroport "El Pacu". Un gendarme y est tué et un autre blessé. Les assaillants battent en retraite dans les collines boisées autour de la ville.

3. Entre Buenos Aires et Corrientes, des hommes s'assurent le contrôle d'un Boeing 737 qu'ils contraignent à atterrir à Formosa. Les passagers y sont débarqués. L'appareil repart avec son équipage et 15 à 20 guérilleros. Six cents kilomètres plus au sud, l'appareil se pose sur un ranch situé à 80 km environ de Santa Fe. Ses pneus éclatent, son train d'atterrissage s'affaisse mais personne n'est blessé. Des voitures fournies par des complices attendent. Les guérilleros prennent la fuite en répandant des clous sur la chaussée pour retarder leurs poursuivants.

L'Armée révolutionnaire du peuple (ERP), organisation marxiste, s'était déjà attaquée à des casernes mais c'est la première fois que les Montoneros lancent une telle attaque et la coordonnent avec d'autres opérations. En revanche, si l'ERP est parfois parvenue à occuper des casernes, à s'y emparer d'armes et à libérer des prisonniers, les Montoneros, précise le haut commandement dans un communiqué, n'ont pas réussi dimanche à se saisir de matériel de guerre.

La triple opération montée dimanche ne manquera pas d'avoir des répercussions sur le plan politique à un moment où s'anime le débat sur l'opportunité d'un retour de Mme Peron à la présidence. Elle est actuellement en cure de repos mais, de source proche du gouvernement, on assure qu'elle est maintenant rétablie et qu'elle pourra reprendre comme prévu, le 17 octobre, des fonctions dont l'intérim est assuré par M. Italo Luder.

Il n'en reste pas moins que les péronistes, au parlement et dans les syndicats, qui doutent de la sagesse d'une telle décision se font chaque jour plus nombreux. Aux yeux de certains, la triple opération de Formosa constitue un nouvel argument en faveur de ce gouvernement fort dont ses adversaires reprochent à Mme Peron de n'avoir pas su doter le pays.

Les Neuf accordent au Portugal un prêt d'urgence de \$180 millions à taux très bas

LUXEMBOURG (d'après l'AFP et Reuter) — La Communauté économique européenne a décidé hier d'accorder au Portugal une aide d'urgence de cent-cinquante millions d'unités de compte (cent-quatre-vingt millions de dollars) par l'intermédiaire de prêts aux investissements octroyés par la Banque européenne d'investissements, apprend-on de source communautaire.

Étalée sur deux ans, cette aide sera consentie au taux préférentiel de trois pour cent, alors que le taux d'intérêt normal de la banque européenne d'investissements est de 9,20 pour cent.

A cette aide d'urgence s'ajouteront les aides bilatérales des pays membres de la CEE, qu'on peut évaluer à environ cinquante millions de dollars au total. La République fédérale d'Allemagne s'est déjà engagée à verser soixante-dix millions de deutsche marks.

Interrogé sur ces décisions à son arrivée à Luxembourg où il doit rencontrer les ministres des Affaires étrangères des Neuf, M. Melo Antunes, ministre portugais des Affaires étrangères a déclaré que cette aide d'urgence était un geste politique encourageant pour le Portugal. "C'est une preuve de la confiance que

l'Europe des Neuf porte à l'avenir démocratique du Portugal", a ajouté M. Antunes.

Le ministre portugais examinera avec ses collègues européens qui se sont en outre engagés à appuyer les demandes de prêts portugaises auprès des organismes financiers internationaux, les modalités d'une aide financière globale de la CEE au Portugal et tous les aspects des rapports entre la Communauté et son pays dans les domaines économique et financier.

Par ailleurs, des affrontements se sont produits hier matin à Porto entre la

troupe et des manifestants de gauche. Les forces qui occupent la caserne du régiment du train depuis sa dissolution, samedi, ont fait usage de gaz lacrymogènes et de balles en caoutchouc pour repousser les manifestants.

Ceux-ci étaient conduits par des hommes de l'ancien régiment, dispersé par le général Antonio Pires Veloso, commandant de la région militaire nord, pour s'être opposé au transfert de 40 militaires gauchistes. Ce transfert avait été ordonné pour renforcer la discipline des unités sous son commandement.

Reunis devant leur ancienne caserne, les hommes du régiment dissous ont décidé de poursuivre la lutte en faveur de l'instauration d'un pouvoir révolutionnaire populaire dans les casernes.

"Le Portugal ne sera pas Chili de l'Europe", "les réactionnaires hors des casernes, maintenant", ont-ils crié à l'adresse de la troupe. Un ouvrier a été grièvement blessé au ventre par une balle en caoutchouc et d'autres manifestants ont été plus légèrement atteints, a-t-on appris auprès des services hospitaliers.

D'autre part, le président Costa Gomes, chef d'état-major général des forces armées, a adressé dimanche soir un message aux forces armées portugaises qui constitue surtout une mise en garde contre les militaires d'extrême-gauche et contre le SUV (Soldats unis vaincront).

Dans ce message lu à la télévision, le président déclare notamment: "Si un militaire met son arme au service de sa propre politique individuelle, s'il n'a pas le courage révolutionnaire d'accepter la défaite de ses idées face aux positions plus correctes qui sont dans l'intérêt du peuple, s'il ne se rallie pas, au sein du MFA, à l'opinion collective du peuple qu'il défend, alors il trahit son uniforme, le MFA et son pays".

"S'il méprise le choix fait par le peuple et cherche à lui imposer une solution que ce dernier n'accepte pas et ne veut pas dans sa majorité, alors je dis qu'il n'est pas révolutionnaire. S'il ne collabore pas avec le MFA dans l'accomplissement de la tâche historique que le peuple exige de lui, il facilite le chemin de la droite et se comporte comme un réactionnaire", poursuit le message.

"Si un soldat se laisse manipuler par des organisations clandestines se réclamant de la lutte des classes dans les casernes, au prix de l'efficacité de l'armée, qu'il prenne garde" et le président Costa Gomes, qui s'adresse aux soldats portugais en sa qualité de commandant militaire suprême, ajoute: "La réaction à diverses façons d'agir. Détruire la capacité opérationnelle des forces armées pourrait être le premier pas vers l'attaque du processus révolutionnaire. Derrière un faux progressisme se cache toujours un vrai réactionnaire".

Rupture entre Madrid et les Neuf ?

Le conseil des ministres de la CEE décide de ne pas reprendre le dialogue avec l'Espagne

LUXEMBOURG (d'après l'AFP et Reuter) — Les négociations entre la CEE et l'Espagne ne peuvent être reprises, a décidé le conseil des ministres du Marché commun hier soir, a déclaré M. Rumor, ministre des Affaires étrangères d'Italie et président en exercice du conseil des ministres de la Communauté.

A 21h15 GMT, les ministres poursuivaient la mise au point d'une déclaration politique commentant cette mesure prise à la suite des exécutions de condamnés politiques en Espagne.

Ainsi, les Neuf ont réussi, non sans difficultés, à se mettre d'accord à Luxembourg pour ne pas reprendre dans l'immédiat les négociations avec l'Espagne en vue de la conclusion d'un accord de libre échange. En pratique, cela signifie que l'accord commercial préférentiel entré en vigueur le 1er octobre 1970 entre Madrid et la CEE reste toujours valable, mais qu'il ne sera pas pour l'instant complété par de nouvelles dispositions concernant notamment l'extension aux trois nouveaux pays membres, la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande.

En même temps, les Neuf ont rappelé implicitement qu'à l'heure actuelle il n'était pas question pour l'Espagne de demander une éventuelle adhésion à la CEE.

A deux reprises, en 1962 et 1964, Madrid avait demandé une association au marché commun, avec possibilité de devenir à terme membre à part entière de la Communauté européenne.

Cette suspension des négociations, estime-t-on, pourrait enfin remettre en cause l'équilibre de la politique médité-

ranéenne globale de la CEE, qui prévoit un renforcement des accords avec les trois pays du Maghreb, Israël, Malte et dans lequel devait être englobée l'Espagne.

MADRID — Par ailleurs réuni hier en séance extraordinaire, le cabinet espagnol a examiné le renforcement des mesures contre la guérilla urbaine après le décès dimanche de trois gardes civils tués par une bombe près de San Sebastian.

Ces dispositions doivent permettre de rendre plus efficace la campagne contre les activistes, a déclaré M. Leon Herrera, ministre de l'Information. Il n'a pas donné de détail et les mesures seront sans doute annoncées après le conseil des ministres de vendredi.

L'attaque de dimanche a porté à sept en moins d'une semaine le nombre de policiers tués. Trois autres ont été blessés pendant la même période. Aux termes d'une loi adoptée en août dernier, la police dispose déjà de pouvoirs étendus pour les fouilles et arrestations. En outre, la loi rend obligatoire la peine de mort pour le meurtre de policiers et raccourcit la procédure pénale.

De source autorisée, on ajoute que le gouvernement a étudié et décidé diverses mesures pour renforcer la sécurité dans les provinces du nord et augmenter l'efficacité de la lutte contre le terrorisme, mais dans une "atmosphère de sérénité et prudence".

Le gouvernement a réaffirmé son objectif prioritaire et sa détermination de parvenir par des mesures appropriées à une intégration toujours plus grande à une

unité toujours plus étroite de la nation espagnole. C'est, a estimé le gouvernement, contre cet objectif même que sont dirigées les attaques du terrorisme.

En fait, une grande partie de la réunion, ajoute-t-on, a été consacrée à un exposé des divers événements internationaux par M. Pedro Cortina y Mauri, ministre des Affaires étrangères, qui vient de rentrer à Madrid après un voyage de deux semaines aux Etats-Unis.

Les accords en cours de négociation avec les Etats-Unis ont été examinés ainsi que l'état des démarches et initiatives menées dans le monde pour trouver une solution à la décolonisation du Sahara occidental.

Des renforts de police pourraient être envoyés dans les provinces basques. Mais on croit savoir que le gouvernement, certain depuis la manifestation du 1er octobre de la réprobation par la grande majorité de la population des actes de terrorisme des récentes semaines, envisagerait de mobiliser davantage cette dernière pour appuyer ses efforts et ceux de sa police dans la lutte contre le terrorisme.

La tension a encore monté après l'attentat commis dimanche près de la ville d'Onate. Dans l'après-midi, cinq gardes civils s'étaient rendus en jeep au sanctuaire d'Aranza pour y retirer un drapeau basque qui y avait été arboré. Alors que le véhicule était sur le chemin du retour une charge apparemment télécommandée faisait explosion sous la voiture tuant net trois de ses occupants et blessant grièvement deux autres. Sur les lieux de l'attentat, on aperçut un homme masqué interrompant la circulation immédia-

Sihanouk à l'ONU: le Cambodge sera neutre et non aligné

NATIONS UNIES, (AFP) — Dans le discours qu'il a prononcé hier soir devant l'assemblée générale des Nations Unies, le prince Norodom Sihanouk, chef de l'Etat et président du Front uni national de Kampuchea (Cambodge) a proclamé la neutralité et le non-alignement de son pays et a affirmé que le "Kampuchea n'appartient et n'appartiendra à aucun bloc de puissance, ne noue et nouera aucune alliance militaire ou autre avec d'autres pays, ne s'intègre et ne s'intégrera pas dans une organisation ou groupe quelconque d'Etats ou de nations, exception faite, bien entendu, de l'ONU et du groupe des pays non alignés".

Cela veut aussi dire, a ajouté le prince Norodom Sihanouk, "que le Kampuchea ne permet et ne permettra à aucun pays d'établir des bases ou postes militaires ou autres sur son territoire ou dans ses eaux territoriales".

Le chef d'Etat cambodgien a évoqué la lutte du peuple cambodgien qu'il a décrite comme celle "d'un petit pays pauvre et sous-peuplé face à un gigantesque agresseur, une super puissance sur-armée, n'hésitant pas à utiliser les armes les plus "sophistiquées" et les plus cruellement meurtrières, richissime, allant jusqu'à dépenser chaque année près de deux milliards de dollars pour pulvériser notre Kampuchea et son petit peuple, une super-puissance réputée invincible".

Dans leur lutte, a précisé le prince Norodom Sihanouk, "notre peuple et son armée de libération nationale comptent avant tout sur eux-mêmes et sur leurs propres ressources leurs propres sacrifices et se laissent invariablement guider par cette règle d'or: "En toutes circonstances rester indépendant, maître de ce qui doit être fait dans le pays et maître de ses propres destinées".

Le chef d'Etat cambodgien a déclaré que la "situation en Extrême-Orient reste explosive du fait de la menace militaire et même nucléaire que continue à faire peser sur cette importante partie du monde l'impérialisme US dont les principales bases d'agression se trouvent en Corée du Sud et dans quelques autres pays de la région".

"Pour mieux camoufler ses visées agressives", a poursuivi le prince Norodom Sihanouk, "l'impérialisme fait répandre dans le monde le bruit que la république démocratique de Corée, prépare une "guerre d'agression et de conquête contre la Corée du Sud": "Je peux affirmer qu'elle est bien loin de nourrir des idées agressives à l'encontre de qui ou de quoi que ce soit", a dit le chef d'Etat cambodgien.



DEMAIN

Yehudi Menuhin: la musique canadienne invite au silence...

par Jacques Thériault

Le virtuose Yehudi Menuhin, celui-là même qu'on a pris l'habitude de surnommer "l'ange blanc du violon", estime que les compositeurs canadiens s'expriment par la voie d'une musique à la fois "touchante" et "sympathique", puis que cette musique tient compte de l'importance du "silence".

Ce dernier exprimait cette opinion hier matin, à titre de président sortant du Conseil international de la musique (UNESCO) qui vient de clore les assises d'une première Semaine mondiale de la musique au Canada à laquelle plus de 500 délégués de 50 pays ont participé.

Et d'ajouter: "Pour moi, la musique canadienne a constitué une découverte, du moins à partir de ce que j'ai entendu. Les partitions révèlent des caractères tant canadiens que contemporains. C'est une manière très ouverte, très large d'esprit en musique. Je dirais qu'il ne s'agit pas d'une musique précieuse... dans le sens des précieuses ridicules! Cette musique sait reconnaître la valeur du silence et c'est peut-être que les vastes espaces canadiens permettent aux compositeurs de communier plus profondément avec la nature."

Invité à préciser sa pensée sur la musique électroacoustique comme sur la technique sérielle (ou aléatoire), Menuhin a tenu tout d'abord à préciser, en tant qu'interprète, qu'il était

mal venu d'être trop catégorique, à ce chapitre.

"Je suis un travailleur manuel, a-t-il dit; j'obéis aux indications des compositeurs qui me soumettent une oeuvre."



L'angle blanc du violon, Yehudi Menuhin

Par ailleurs, reconnaissant qu'il n'était plus de la jeune école, Menuhin avoue son faible pour l'économie des moyens en matière musicale.

"Aujourd'hui, j'ai peur que

les moyens formidables mis à notre disposition dépassent la structure et la grammaire mises à notre disposition. C'est un peu comme si nous ajoutions tout à coup 2,000 mots dans

tés, reconnus comme étant peu réceptifs à la musique nouvelle: "La musique doit combattre le bruit... De nos jours, la musique tend à devenir bruyante et j'apprécie la musique cana-

diennne du fait qu'elle ne l'est pas. En fait, j'ai peur qu'on oublie l'eau et la chair au profit du métal."

Ce qui, toutefois, n'exprime rien que Menuhin soit d'une

façon ou d'une autre rébarbatif au progrès, et il n'a évidemment pas manqué de noter que les recherches actuelles étaient susceptibles d'apporter de l'eau au moulin de la composition musicale. A cet égard, faut-il rappeler que ce dernier a le mérite d'avoir été l'un des premiers interprètes occidentaux à reconnaître, entre autres, l'importance de la musique orientale en gravant avec le non moins célèbre Ravi Shankar un disque ("East Meets West", sur étiquette Angel) qui a fait bouillir de neige et secoué ceux qui ne le croyaient pas capable de descendre de sa prétendue "tour d'ivoire" d'éminent et génial violoniste.

Au cours de cette rencontre, organisée dans l'intention de dresser le bilan de cette première Semaine mondiale de la musique, Menuhin a aussi exprimé sa joie d'avoir vécu des moments heureux en compagnie de collègues canadiens.

"C'est toujours un plaisir de constater que le milieu musical constitue une source d'entente et de cordialité, surtout à une époque comme celle que nous vivons. C'est une consolation de voir que l'amitié existe chez un groupe d'individus d'une même discipline, en dehors des conflits raciaux ou politiques."

S'adressant tantôt en anglais, tantôt en français, devant un auditoire qui buvait littéralement ses paroles, comme cela se passe habituellement lorsqu'on est en face d'une incarnation divine et d'un "génie", Menuhin a parlé simplement, avec "l'oeil du cœur", sans emphase, de ce milieu dont il fait les beaux jours depuis des décennies. En tant que président sortant du Conseil international de la musique, il était évident qu'il ne pouvait pas être prophète et anticiper l'avenir de pareilles rencontres qui, en se basant sur celle qui vient de se terminer, restent évidemment stimulantes.

L'an prochain, selon nos informations, c'est à Prague que la Semaine mondiale de la musique tiendra ses assises, toujours sous l'égide de l'Unesco. A la présidence, M. Narayana Menon assurera la succession de Yehudi Menuhin; ancien directeur de la radio Hollandia à Bombay, ce dernier est actuellement président d'une "sorte de Place des arts" en Inde.

théâtre

Tout est luxe et volupté !

par Adrien Gruslin

OTTAWA — Toutes les oeuvres de Tennessee Williams que je connaisse nous plongent dans une atmosphère lourde et tendue. Présenté au CNA d'Ottawa jusqu'au 25 octobre, "Soudain l'été dernier" propose un spectacle beau mais difficile en raison de sa facture même. La pièce met en présence deux femmes dont les récits respectifs nous informent de leurs relations avec un même homme.

L'action se déroule à la Nouvelle-Orléans, dans le sud donc des États-Unis cher aussi bien à William Faulkner qu'à Tennessee Williams. Contrairement au milieu sordide d'un "Tramway nommé Désir", l'action se passe dans le chic quartier des jardins où est sise la luxueuse demeure de style victorien de Madame Violette Venable. La maison se fonde avec la jungle fantastique du jardin. Madame Venable nous explique que son fils Sébastien l'avait voulu ainsi.

La production du CNA reproduit superbement le lieu. L'environnement créé par Guy Neveu est une véritable réussite esthétique. Par un escalier entouré de plantes éclairées de rouge, on quitte un jardin tropical pour accéder à une terrasse dont le sol donne l'illusion du marbre. A droite se dresse un pan de la maison à l'architec-

ture baroque tandis qu'à l'arrière, court une énorme liane stylisée aux enchevêtrements multiples, sombre symbole du noeud oedipien qui unit Sébastien à sa mère.

Les éclairages signés Nick Cernovitch ajoutent à l'ambiance ainsi créée. D'abord ils font ressortir les nuances d'ivoire lors du récit de Madame Venable; puis ils s'assombrissent quand vient le tour de Catherine Holly de nous livrer sa narration. A ce moment, le drame s'est de beaucoup intensifié.

On remarque des variantes similaires dans les costumes de François Barbeau. Tandis que Catherine est revêtue de noir, la respectable Violette Venable est drapée aux couleurs de son prénom. Quant à la musique de Ginette Bellavance, très moderne, elle suggère le côté étouffant contenu dans le décor. Régulièrement, elle tente de témoigner des interiorités des protagonistes avec des résultats, disons-le, fort inégaux.

"Soudain l'été dernier" reste une pièce difficile à cause de son statisme fondamental que la mise en scène de Jean Salvy ne saurait faire oublier. De fait, deux personnages se remémorent le souvenir d'un troisième. Deux femmes, deux perceptions de l'homme, deux ver-

sions de sa mort, le tout nous est livré dans deux narrations encadrant l'oeuvre entière. Tous les autres participants, y compris le docteur qui écoute les deux protagonistes, ne dépassent pas le niveau de figurants indispensables.

L'exposition, trop longue, donne la parole à Violette Venable. Littéralement amoureuse de son fils, elle en parle comme d'un grand poète. Vieillesse, elle n'a jamais accepté d'être remplacée par sa nièce Catherine, lors du voyage fatidique de l'"été dernier". De plus, elle la tient responsable de la mort du fils chéri. Yvette Brind'Amour incarne avec toute l'énergie voulue, cette dame âgée, dominatrice. Elle joue très bien, beaucoup mieux que dans ses derniers rôles sur la scène du Rideau-Vert de la saison passée.

Après un défilé des personnages secondaires, on en arrive à l'histoire vue par Catherine. L'aurole dont la mère avait coiffé la mémoire de son fils, pâlit alors passablement. On croit comprendre que Sébastien Venable avait un penchant pour les jeunes hommes, voilà pour qui il était chaste à quarante ans. De plus, Catherine laisse

entendre qu'elle faisait office de racoleuse l'"été dernier" comme l'avait fait Violette les étés d'avant.

Louise Marleau atteint des accents d'une indéniable sincérité. Son jeu nerveux, d'être qu'on a enfermé dans un hôpital psychiatrique, étonne. On se laisse prendre à son récit. Enfin, le Docteur Coukrowitz de Jean Leclerc conserve toute la froideur professionnelle voulue.

"Un film plein d'éclats, de lueurs, d'idées originales d'images superbes"

L'ADAM DE L'OCCIDENT

14 ANS

CHARLOTTE RAMPLING

avec BRUNO CREMER, FERRIE FLEURY, SIMON SÉNOURT

réalisé par PATRICE CHEREAU

d'après le roman de JAMES HADLEY CHASE

CHEVALIER

LE CHARLOT - Longueuil

Gélinas quitterait la SDICC

OTTAWA (PC) — M. Gratien Gélinas, président de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC), songerait à démissionner de son poste actuel pour tourner un nouveau film.

C'est ce que révélait le dramaturge-comédien tout récemment en notant qu'il devrait remettre sa démission à cause du "conflit d'intérêts" s'il décidait de participer à ce film, dont il n'a pas révélé le titre. La SDICC subventionne en effet la production de films canadiens.

M. Gélinas précise toutefois que sa décision n'est pas encore prise et que c'est pour lui un "débat cornélien", puisqu'il aime bien son travail à la SDICC.

Il ajoute par ailleurs qu'il est difficile pour lui d'en parler présentement à cause de sa situation.

Le nouveau Claude Lelouch

Mariage

APRÈS L'ANATOMIE D'UN COUP DE FOUDRE (Toute une Vie), voici l'anatomie d'un mariage!

SALLE RENOIR:

SAM-DIM: 1:30-3:30-5:30

7:30-9:30

SEM: 7:30-9:30

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

PIERRE DAVID PRÉSENTE

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

L'ANTECHRIST

Un film de Alberto De Martino

Musique d'Ennio Morricone

18 ANS

Carla Gravina

Mel Ferrer

Arthur Kennedy

Alicia Vaili

George Coulouris

Anita Strindberg

Umberto Orsini

HORAIRE: CHATEAU 0: 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.30 LAVAL, VERSAILLES & GREENFIELD, SUR SEMAINE 7.30 & 9.30. SAMEDI & DIMANCHE 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.30. DANS TOUS LES CINÉMAS: SAMEDI DERNIER SPECTACLE 11.30 P.M.

2e Sem.

CHATEAU 0

St-Denis & Belanger 271-1103

VERSAILLES

7265 Sherbrooke E. 353-7880

GREENFIELD PL.

Pl. Greenfield/Park 671-6122

PIGALLE

74 St-Denis 681-1011

ÉGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS:

GALERIES DE GRANBY (Granby)

Boîte à Films (Granby)

Toronto (Toronto)

ENFIN **LE RETOUR DU GRAND BLOND**

SAM-DIM: 1:45-3:30-5:15

7:00-8:45-10:20

SEM: 7:00-8:45-10:20

VILLERAY

ST-DENIS-JARBY, 388-5577

ATWATER II

PLAZA ALEXIS NIHOH

931-3313 ÉTAGE MODE

POUR TOUS

"Une fois encore Costa-Gavras a dirigé à la perfection une foule de comédiens tous très efficaces. Impossible d'en énumérer toutes les performances d'acteurs."

-RTL

"Un film qui a la force des chefs-d'œuvre. Allez le voir avant tout autre."

-Le Canard Enchaîné

"Avec Section Spéciale, Costa-Gavras, celui de Z, l'Aveu, l'État de Siège, vient d'inscrire une œuvre remarquable de plus à son palmarès déjà bien rempli."

-Europe no 1

"On voit le récit de Costa-Gavras avec passion."

-Télé 7 Jours

"Toute la réalité du pouvoir de l'État, secrète, connue des seuls initiés, est mise à nu, un film qui pose de telles questions est un événement salutaire."

-L'Express

"Section Spéciale est très supérieur à ce que nous avons dans le genre. Allez voir le film..."

-Le Figaro

"Un film important, courageux, nécessaire... Un réquisitoire contre une justice obéissant à la force et transformant l'illégalité en loi."

-France-Soir

"La tension dramatique du film résulte d'un mécanisme qui permet tout et le pire."

-Le Monde

"Un film important, un film - choc qui fait réfléchir, passionné et provoque des débats."

-Paris-Match

"Section Spéciale réunit tant d'excellents comédiens qu'il est injuste de n'en citer que quelques-uns."

-Les Echos

"Un GRAND film sur la Justice..."

-L'Aurore

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

PIERRE DAVID présente

section spéciale

La raison d'État justifie-t-elle le meurtre?

un film de **costa-gavras**

adaptation de Jorge Semprun et Costa-Gavras

dialogues de Jorge Semprun

DÈS VENDREDI * CINÉMAS LE PARISIEN et LAVAL

POUR TOUS

Dès le vendredi 10 octobre

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

PIERRE DAVID présente

un film de Marcel Lefebvre

réalisé en collaboration avec Yves Gélinas

MUSTANG

Un grand film d'action, d'aventures et de suspense... Une bête sauvage et indomptable à l'origine d'un règlement de compte sans merci... Le drame d'un enfant qui cherche à comprendre... Une lutte impitoyable dans un monde d'honneur et de lâcheté, de force et de peur.

Willie Lamothe

Luce Guibault

Albert Millaire

Nanette Workman

Claude Blanchard

Muriel Millard

Marcel Sabourin

Bobby Hachey

André Pelletier

Stephen Machin

Marie-Hélène Thounin

Jack Beausolte

Une production des Productions Mutuelles en association avec: Les Cinémas Unis, Belvoir, Pathe, Norme, Cinévac, Les Disques London.

Conception: Les Entreprises Wille Lamothe avec l'aide de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.

CHATEAU 0

St-Denis & Belanger 271-1103

cinémas LE PARISIEN 5

480 Ste-Catherine O.

LAVAL 5

Centre Laval 688-7776

VERSAILLES

7265 Sherbrooke E. 353-7880

GREENFIELD PL.

Pl. Greenfield/Park 671-6122

ÉGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS:

MASKA (St-Hyacinthe) — **GALERIES DE GRANBY** (Granby) — **CAPITOL** (Trois Rivières) — **CAPITOL** (St-Jean) — **CARTIER** (Shawinigan) — **PALACE** (Grand Mère) — **RHÉO** (St-Tite) — **JOLIETTE** (Joliette) — **ST-EUSTACHE** (St-Eustache) — **REX** (St-Jérôme)

PARTIS POUR LA GLOIRE

bientôt dans 11 salles

POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE

14 ANS

DÈS VENDREDI LE 10 OCT.

Scenario et Réalisation: **CLAUDE JUTRA**

avec **MONIQUE MILLER** **CLAUDE JUTRA**

COULEUR

UN MARIAGE QUI FAIT RIRE ET QUI FAIT MAL

cinémas **Le Parisien 5** **Laval 5**

480 Ste-Catherine O. Centre Laval 688-7776

LIES MY FATHER TOLD ME

Un film de JAN KADAR

2e SEMAINE!

12.20, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55

cinéma

PLACE VILLE-MARIE 866-2644

POUR TOUS

VEDETTES

YOSHI YADIN

LEN BIRMAN

MARILYN LIGHTSTONE

EN PRÉMIÈRE

JEFFREY LYNAS

DIRECTION

JAN KADAR

RETOUR EN SCÈNE

TED ALLAN

PRODUCED BY

ANTHONY BEDRICH

JOHN GULKIN

avec la participation de JAMES EARL RAY

élysee

35 MILTON / 842-6053

FRANÇOIS PERRIN

COLINE SERREAU

14 ANS

JEAN-LOUIS BERTUCCI

On s'est trompé d'HISTOIRE d'AMOUR

réalisé par MICHEL BOUTIER

avec MICHEL BOUTIER

l'escapade

11 SEMAINE

avec JACQUES THERIAULT

Avis d'Audience Publique

Ottawa, le 26 septembre 1975

DEUXIÈME PARTIE OTTAWA (ONTARIO) LE 4 NOVEMBRE 1975, 9 h 30

Le Conseil de la Radio-télévision canadienne tiendra une audience publique qui s'ouvrira le 4 novembre 1975 au Château Laurier, Ottawa (Ontario) afin d'étudier les questions suivantes:

TORONTO (ONTARIO) - 751072000

CTV Television Network Ltd., 42 est, rue Charles, Toronto (Ontario).

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion du réseau de télévision qui expire le 30 septembre 1976.

Endroit où l'on peut examiner la demande.

Siège social de CTV Television Network
42 est, rue Charles
Toronto (Ontario)

CHAN/CHEK-TV
British Columbia Television Broadcasting
System Ltd.
7850, rue Enterprise
Burnaby (Columbia-Britannique)

CFRN-TV
Sunwapa Broadcasting Limited
Broadcast House
C.P. 5030
Station postale "E"
Edmonton (Alberta)

CFCN-TV
CFCN Television Limited
Broadcast House
Station postale "E"
Calgary (Alberta)

CKCK-TV
Armada Communications Limited
C.P. 2000
Regina (Saskatchewan)

CKY-TV
MTV Limited
Edifice CKY
Polo Park
Winnipeg (Manitoba)

CKCO-TV
Central Ontario Television Limited
864 ouest, rue King
Kitchener (Ontario)

CFTO-TV
CFTO-TV Limited
C.P. 9
Toronto (Ontario)

CJOH-TV
Ottawa-Cornwall Broadcasting Limited
C.P. 5813
Station "F"
Ottawa (Ontario)

CFCE-TV
Multiple Access Limited
405, avenue Ogilvy
Montréal (Québec)

CJCH-TV
CJCH Limited
2885, rue Robie
Halifax (Nouvelle-Écosse)

CKCW-TV
Moncton Broadcasting Ltd.
Casier 5004
191, rue Halifax
Moncton (Nouveau-Brunswick)

CJON-TV
Newfoundland Broadcasting Company
Edifice Radio
Rue Prince of Wales
C.P. 2020
St-John's (Terre-Neuve)

CFQC-TV
CFQC Broadcasting Limited
216 nord, avenue First
Saskatoon (Saskatchewan)

CKSO-TV
Cambrian Broadcasting Limited
Casier 400
Sudbury (Ontario)

RENSEIGNEMENTS À PROPOS DES DEMANDES

Doit d'intervention: En vertu des règles de procédure du Conseil concernant les audiences publiques, quiconque s'intéresse à une demande peut déposer une intervention écrite auprès du Conseil afin d'appuyer une demande, de s'y opposer ou de suggérer qu'elle soit modifiée. D'autre part, quiconque le désire peut déposer une plainte ou autre auprès du Conseil concernant des questions de radiodiffusion qui seront étudiées lors de l'audience publique.

De telles interventions ou représentations devront comprendre le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne soumettant le document et devront être expédiées au bureau du soussigné, Conseil de la Radio-Télévision canadienne, 100, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario) K1A 0N2.

Toutes les interventions et représentations concernant des questions qui seront étudiées lors de l'audience publique devront être déposées aux bureaux du Conseil au plus tard le 20 octobre 1975.

D'autre part, toutes les interventions et représentations concernant toute demande d'un requérant figurant dans cet avis devront être signifiées au requérant intéressé directement ou par lettre recommandée au plus tard le 20 octobre 1975.

Il faudra joindre à la copie adressée au CRTC le récépissé de la poste, le reçu du messageur ou autre preuve attestant que le requérant a bien reçu sa copie.

Bien qu'il n'y ait pas de forme particulière à suivre dans les interventions, les règles de procédure du Conseil exigent que les interventions fassent état des intérêts de l'intervenant et comprennent un exposé clair et succinct des faits et des motifs pour lesquels l'intervenant appuie la demande, s'y oppose ou suggère de la modifier.

Examen des documents: Quiconque le désire peut examiner les demandes soit au siège du CRTC, 100, rue Metcalfe, pièce 1601, Ottawa (Ontario) soit à l'endroit indiqué dans le présent avis.

Procédure (audience): Les règles de procédure du CRTC qui stipulent les droits et les obligations des partis intéressés sont disponibles à l'information Canada.

Renseignements: Pour obtenir de plus amples renseignements à propos des demandes qui seront étudiées au cours de l'audience, prière de communiquer avec le CRTC par courrier ou en téléphonant aux numéros (613) 996-2294 ou 995-6957.

Guy Lefebvre
Le directeur général
Gestion des politiques de licence

Avis public du CRTC 1975-84

ITT doit cesser de polluer les eaux de Saint-Laurent

QUEBÉC (PC) — La compagnie ITT Rayonier-Québec a été formellement mise en demeure hier par les Services de protection à l'environnement de prendre des mesures pour cesser de polluer les eaux aux environs de son usine de pâte à dissoudre, à Port-Cartier, comté de Saguenay.

Dans un communiqué émis hier, les SPE révèlent que leurs inspecteurs ont constaté "l'état déplorable des équipements de traitement des eaux usées et la présence de déchets solides, le long des berges du fleuve".

Le ministre de l'Environnement M. Victor-C. Goldbloom, s'est dit déçu de l'attitude de cette entreprise en ce qui concerne la protection de l'environnement et a précisé que les SPE pourraient émettre une ordonnance ou intenter des poursuites judiciaires si les correctifs ne sont pas apportés au plus tôt.

La mise en demeure a été signifiée par huissier et exige:

- que la compagnie s'assure du fonctionnement maximal des appareils d'épuration;
- qu'elle cesse de déverser des déchets solides sur les berges du St-Laurent;
- qu'elle fasse approuver le lieu d'élimination des déchets solides;
- qu'elle fasse nettoyer les berges aux endroits où des matières solides en suspension ont été accumulées.

13 Québécoises au congrès mondial de la femme à Berlin

Une délégation québécoise de treize membres participera au Congrès mondial pour l'Année internationale de la femme qui se tiendra à Berlin, du 20 au 24 octobre prochain.

Ce congrès aura pour base les trois objectifs principaux du programme de l'ONU, "égalité, développement et paix", et examinera ce que les forces sociales peuvent faire en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes, de les intégrer au processus de développement de leur pays.

La délégation des treize québécoises entend présenter un aperçu global de la situation de la condition féminine au Québec et défendre les objectifs poursuivis par les groupements féminins québécois, tout en dénonçant les manœuvres de récupération dont le mouvement est victime.

C'est ainsi que dans le cadre du thème "égalité sur le plan social", les Québécoises défendront le droit à l'identité et à l'authenticité, ainsi que le droit à la maternité.

Cela entraîne donc le fait d'être désignée par son nom propre, d'opter librement pour la carrière de son choix, le droit à la maternité librement consentie, de même que le droit à des garderies universelles et gratuites et à des garderies sur les lieux de travail.

Cela suppose un changement de mentalité chez les hommes et les femmes, notamment quant au partage des tâches et des responsabilités domestiques et d'éducation.

Quant au thème de l'égalité sur le plan économique, la délégation du Québec y défendra le droit au travail, ainsi que le droit à l'indépendance et à l'autonomie.

C'est ainsi qu'elle parlera des chances égales d'emploi pour la femme, de salaire égal pour un travail d'égale valeur, de chances égales d'avancement et de promotion, de lutte contre la sexualisation des métiers et des emplois, des cours de recyclage pour les femmes qui reviennent au travail.

De plus, elle défendra l'idée de la contestation des articles du Code civil assujettissant la femme à l'homme, celle de la reconnaissance de la femme comme partenaire égale de son mari en milieu agricole, celle de la promotion des femmes dans les rôles de direction dans les syndicats, et celle du regroupement des femmes chefs de foyer.

La délégation québécoise défendra le droit à l'éducation et à l'information, celui de recevoir une éducation scientifique sur la contraception, le planning familial, l'éducation sexuelle et l'avortement, l'accès pour les jeunes filles à toutes les sphères et disciplines en éducation, les avantages égaux pour les jeunes filles dans les domaines sportif, artistique et scientifique, la lutte contre les stéréotypes sexistes véhiculés par les manuels scolaires et le matériel d'éducation, l'éducation de la jeunesse sur les droits de la femme dans la société.

Les résultats économiques obtenus depuis la fin de l'arrêt de travail constituent d'ailleurs la pierre angulaire de toute l'opération charme d'hier. Comme par hasard, un écrivain tout neuf ornait les moteurs prêts à livrer. On y lisait que

OTTAWA (PC) — En 1972, le gouvernement fédéral proclamait que la femme aurait dorénavant les mêmes droits que l'homme dans la fonction publique, qu'à compétence égale il y aurait salaire égal et mêmes chances d'avancement, mais, hélas, la situation de la femme à l'emploi de l'État fédéral reste la même qu'elle était en 1972. C'est ce que soutient le Conseil consultatif sur le statut de la femme, dans un rapport que celui-ci a rendu public hier.

Parmi les hauts fonctionnaires, on ne trouve que 18 femmes — 1,7 p.c. du total.

Les femmes représentent 32 p.c. de tous les fonctionnaires fédéraux et elles restent prisonnières de leurs ghettos traditionnels, comme celui du travail de secrétaire.

OTTAWA (Le Devoir) — Le président de l'Union canadienne des travailleurs postaux, M. Joe Davidson, est d'avis que des tractations ont été faites pour modifier le rapport de conciliation dans le conflit qui oppose les employés des postes au Conseil du trésor.

M. Davidson soutient que le 3 octobre, le président de la commission de conciliation, le juge Jean Moisan, en remettant le rapport complet au président de la Commission des relations de travail de la fonction publique, M. Jacob Finkelman, avait souligné que ce rapport était définitif et que son travail était terminé.

Mais depuis le représentant des postiers à la commission de conciliation a été invité à assister à une nouvelle réunion pour discuter de changements qui seront apportés à ce rapport de conciliation.

Il semble, d'affirmer M. Davidson, que le juge Moisan a été sujet à des pressions de la part du Conseil du trésor et cette décision de dernière minute d'apporter des modifications à son rapport montre bien que ces pressions sont malhonnêtes et inacceptables.

Notre représentant au sein de la commission de conciliation, de poursuivre M. Davidson, nous a remis son rapport minoritaire et copie du rapport du juge Moisan. Pour nous, ces documents sont définitifs et ne peuvent être amendés.

Toute modification à ces documents, de la part du juge Moisan de M. Finkelman ou du Conseil du trésor nous prouvera que le processus de conciliation n'est rien d'autre qu'un outil du gouvernement pour mieux rouler ses employés.

OTTAWA (Le Devoir) — Le président de l'Union canadienne des travailleurs postaux, M. Joe Davidson, est d'avis que des tractations ont été faites pour modifier le rapport de conciliation dans le conflit qui oppose les employés des postes au Conseil du trésor.

M. Davidson soutient que le 3 octobre, le président de la commission de conciliation, le juge Jean Moisan, en remettant le rapport complet au président de la Commission des relations de travail de la fonction publique, M. Jacob Finkelman, avait souligné que ce rapport était définitif et que son travail était terminé.

Mais depuis le représentant des postiers à la commission de conciliation a été invité à assister à une nouvelle réunion pour discuter de changements qui seront apportés à ce rapport de conciliation.

Il semble, d'affirmer M. Davidson, que le juge Moisan a été sujet à des pressions de la part du Conseil du trésor et cette décision de dernière minute d'apporter des modifications à son rapport montre bien que ces pressions sont malhonnêtes et inacceptables.

Notre représentant au sein de la commission de conciliation, de poursuivre M. Davidson, nous a remis son rapport minoritaire et copie du rapport du juge Moisan. Pour nous, ces documents sont définitifs et ne peuvent être amendés.

Toute modification à ces documents, de la part du juge Moisan de M. Finkelman ou du Conseil du trésor nous prouvera que le processus de conciliation n'est rien d'autre qu'un outil du gouvernement pour mieux rouler ses employés.

OTTAWA (Le Devoir) — Le président de l'Union canadienne des travailleurs postaux, M. Joe Davidson, est d'avis que des tractations ont été faites pour modifier le rapport de conciliation dans le conflit qui oppose les employés des postes au Conseil du trésor.

M. Davidson soutient que le 3 octobre, le président de la commission de conciliation, le juge Jean Moisan, en remettant le rapport complet au président de la Commission des relations de travail de la fonction publique, M. Jacob Finkelman, avait souligné que ce rapport était définitif et que son travail était terminé.

Mais depuis le représentant des postiers à la commission de conciliation a été invité à assister à une nouvelle réunion pour discuter de changements qui seront apportés à ce rapport de conciliation.

Il semble, d'affirmer M. Davidson, que le juge Moisan a été sujet à des pressions de la part du Conseil du trésor et cette décision de dernière minute d'apporter des modifications à son rapport montre bien que ces pressions sont malhonnêtes et inacceptables.

Notre représentant au sein de la commission de conciliation, de poursuivre M. Davidson, nous a remis son rapport minoritaire et copie du rapport du juge Moisan. Pour nous, ces documents sont définitifs et ne peuvent être amendés.

A la P&W, défense de rappeler la grève, mais le bâtiment va

par Louis-Gilles Francoeur

La grève encore trop récente et les affaires syndicales tombent actuellement sous le coup de la loi du silence, décrétée par la Pratt and Whitney, qui veut par ce moyen éviter les confrontations entre les ex-grevistes et les "scabs".

Tel est l'essentiel des propos recueillis hier auprès des travailleurs de cette usine encore coiffée à son entrée et dans ses documents de son ancien nom d'United Aircraft, qui ne manquera pas de figurer en bonne place dans l'histoire syndicale québécoise.

La plupart des travailleurs de l'usine de Longueuil, qui se qualifient avec une honte évidente de "scabs", ont affirmé hier aux journalistes invités par la compagnie à constater "le bon climat des usines", que le sujet était "tabou" partout.

Un seul, qui en est à son apprentissage, nous dira timidement que "le syndicat, les gars commencent à en parler un peu".

Il faut dire ici que la direction a interdit formellement d'aborder le sujet. "J'ai donné des ordres sévères pour que tout ce qui touche les affaires du syndicat soit banni des ateliers. Sous peine de renvoi, a confirmé le président de la compagnie, M. Thor Ste Phenson, en tête de la délégation qui menait tambour battant l'opération charme auprès des journalistes.

Un seul syndiqué, délogé de peine et de misère, a été plus explicite que ses collègues non syndiqués. "La direction dit vrai lorsqu'elle affirme qu'il n'y a pas eu d'affrontement entre les ex-grevistes et les autres. L'atmosphère est assez étrange. On ne parle pas du syndicat. C'est comme si les gars craignaient d'abord et avant tout d'en parler parce qu'ils savent le tort qu'ils nous ont fait. Dans leur esprit on est des héros. Plusieurs parlent en cachette de signer des cartes", en dépit du regard inquisiteur de deux à commenté ce père de famille en dépit du regard inquisiteur de deux surveillants.

Le sujet deviendra plus brûlant lorsque les ex-grevistes seront tous de retour au travail. La compagnie a d'ailleurs annoncé fièrement que d'ici Noël, ces derniers auront tous réintégré leur ancien poste. En somme, la conjoncture économique favorise tellement Pratt and Whitney que ses dirigeants entendent d'un bon oeil de devancer l'échéancier inscrit dans le protocole de retour au travail, dont la négociation fut si laborieuse.

A preuve, 380 ex-grevistes auront été rappelés au début de la prochaine semaine, soit 26 de plus que ne le prévoyait l'échéancier officiel.

Les résultats économiques obtenus depuis la fin de l'arrêt de travail constituent d'ailleurs la pierre angulaire de toute l'opération charme d'hier. Comme par hasard, un écrivain tout neuf ornait les moteurs prêts à livrer. On y lisait que

217 moteurs avaient été assemblés en septembre, ce qui bat tous les records de production enregistrés à ce jour à Longueuil. La production doublera même cette année, selon les évaluations les plus "conservatrices" de la direction.

Passé le moment d'appréhension où les journalistes ont franchi pour la première fois la barrière si longtemps interdite par les piquets de grève, les journalistes ont rencontré une haute direction essentiellement préoccupée de redorer l'image de son entreprise.

L'invitation d'hier survenait au lendemain du 50ième anniversaire de la fondation de l'aviation géante de l'East Hartford (Connecticut), où fut démenagée une bonne partie de la production de Longueuil pendant la grève. Aucune allusion cependant à cet anniversaire que la direction du boulevard Thérien aurait sans doute voulu passer sous silence.

Et pour cause. Ce cinquantième anniversaire fut marqué aux États-Unis par un autre coup d'audace des frères Berrigan, ces deux Jésuites qui se sont rendus célèbres pour avoir saccagé avec de la peinture et du sang des bureaux de recrutement de l'armée américaine durant la guerre au Vietnam. Il y a quarante-huit heures, ils s'introduisaient en douce à l'usine d'East Hartford pour y enduire de peinture couleur sang des avions tout neufs procheant ainsi à la multinationale sa production d'engins de guerre.

Conscients d'être devenus les pivots involontaires d'une délicate offensive de relationsnistes ayant fait leurs preuves du-

rant le long conflit, les journalistes ont souri, questionné, et tout leur tombait à souhait sous la main. Tout y a passé. Les engrenages de moteurs, brillants comme des diamants, ont été exhibés. Les naïves questions sur la complexe technologie de ces moteurs miniatures équipant avions, hélicoptères, trains et navires ont toutes eu leur réponse. Les turbines ont même grondé au banc d'essai pour les photographes et caméramen, contents pour une fois d'avoir d'autres cibles que leur ribambelle de visages habituels.

Mais le bouquet, car il y en avait un, est venu de nul autre que du président de l'entreprise, M. Thor Stephenson. Manitobain affable et même rieur, il s'en est pris pince-sans-rire à une presse peu compréhensive. Il a ri de bonne foi lorsqu'on lui a demandé pas très sérieusement s'il avait été membre de la John Birch Society, un organisme américain d'extrême droite.

Bon garçon, il est même passé à l'attaque en démontrant, carte de membre à l'appui, être un membre en règle d'un syndicat québécois. Ebahis, les journalistes ont pu admirer sa carte de membre, version 1975, de l'Union des producteurs agricoles.

"Gentleman farmer" à ses heures, l'habile financier a expliqué que sa qualité de syndiqué agricole lui valait, comme aux autres, certains avantages financiers.

Ce "militant" syndical, dernière version, était même au courant que l'UPA avait réussi à obtenir la formule Rand du gouvernement québécois. "Mais je n'ai pas eu mon mot à dire", a-t-il conclu...

Le rapport de conciliation a été manipulé, (Davidson)

Si les mots vous manquent...

Un diamant Birks parlera pour vous!

Comme un "je t'aime" murmuré au clair de lune... un diamant Birks est la plus belle et la plus éloquente déclaration d'amour.

Un magnifique diamant... niché dans une monture parfaite, choisie parmi la centaine de montures que vous offre Birks.

Grâce à l'intégrité de notre réputation, nous pouvons nous porter garant de la qualité et de la valeur de votre diamant. Comme nous en vendons beaucoup, nous pouvons maintenir nos prix plus bas que ceux des autres magasins.

Nous vous souhaitons de vous aimer toute la vie!

Pick one up.

\$800.

\$1500.

\$700.

\$1000.

\$750.

En passant chez Birks, prenez un dépliant sur les diamants.

les Diamants Birks

ont l'éclat de l'amour.

Stephen B.

Stephen Burrows sera au Salon de l'Ensemble chez Eaton Centre-ville, troisième étage, aujourd'hui 7 octobre à 11h00 où on présentera un défilé-capsule de ses créations. Il sera également au rayon des cosmétiques du rez-de-chaussée de 12h00 à 13h00 pour vous présenter son parfum "Stephen B". Venez le rencontrer!

EATON



Conseil de la
Radio-Télévision
Canadienne

Canadian
Radio-Television
Commission

Signature d'une entente de cinq ans

La LNH contourne le "règlement Rozelle"

par André Tardif

Les dirigeants de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey et du circuit ont révélé, hier à New York, qu'ils venaient de conclure une importante convention collective valable pour les cinq prochaines années.

L'entente porte sur une foule de sujets, à commencer par le droit des propriétaires à une "égalité ou compensation" lorsqu'un joueur veut changer d'équipe, jusqu'à la répartition des recettes lors de matches internationaux, en passant par la caisse de retraite des joueurs et les modalités à suivre en cas de fusion entre la LNH et l'Association mondiale.

Jean Béliveau, en qualité de vice-président du Canadien aux relations publiques, représentait l'équipe au sein du comité des relations patronales-ouvrières de la LNH, présidé par Charles Mulcahy, des Bruins de Boston. L'avocat torontois Alan Eagleson agissait comme principal négociateur pour l'AJLNH, dont il est le directeur général.

L'entente a été conclue après un an de négociations et a été finalisée récemment à Chicago, à l'occasion d'une réunion des dirigeants de la LNH. Elle entrera en vigueur le 15 septembre dernier et prendra fin le 14 septembre 1980.

"Cette entente est d'autant plus importante qu'il s'agit de la première du genre dans quelque sport professionnel que ce soit", dit Béliveau, qui prenait sa retraite il y a trois ans après avoir été capitaine et l'une des grandes vedettes du Canadien durant plusieurs saisons.

"Le droit à une compensation de la part des propriétaires lorsqu'un joueur désire changer d'équipe ressemble au règlement Rozelle, en vigueur dans la Ligue nationale de football, mais

avec une différence majeure: en cas de conflit, c'est notre médiateur qui sera appelé à rendre une décision."

En effet, la LNH et les joueurs peuvent, depuis quelques années, miser sur les services d'un avocat d'Ottawa, Edward Houston, lorsqu'ils ne peuvent s'entendre sur un sujet débordant le contrat individuel qu'un joueur signe avec son équipe. Autrement, c'est Clarence Campbell, président du circuit, qui agit comme arbitre.

Le "règlement Rozelle" de la LNF fait actuellement l'objet d'une sérieuse contestation de la part des joueurs, qui prétendent qu'il est trop biaisé en faveur des propriétaires, ceux-là même de qui relève le commissaire Pete Rozelle. La dernière convention collective de la LNH prenait fin il y a deux ans, et les négociations se poursuivent depuis, péniblement, sous la conduite d'une équipe de médiateurs du gouvernement américain.

L'entente prévoit également une augmentation de 50 pour cent à la caisse de retraite des joueurs. Jusqu'ici, la LNH y versait \$500 par année de service. Le montant est augmenté à \$750, équipes et joueurs, (ces derniers à même leurs recettes de matches internationaux) ayant accepté de se partager également le débourse supplémentaire.

"La LNH avait déjà la meilleure caisse de retraite de toutes les ligues professionnelles, explique Béliveau. L'entente ne fait que l'améliorer davantage.

"Ainsi par exemple, un joueur avec 10 années de service pourra recevoir environ \$14,000 par

année à l'âge de 55 ans, ce qui comprend les intérêts composés accumulés. Or, contrairement aux autres ligues où on ne peut rien retirer avant 55 ans, la LNH permet à un joueur de bénéficier de son fonds de retraite plus tôt, s'il le désire.

Béliveau ajoute qu'à ses cinq premières saisons dans la LNH, la ligue ne versait que \$90 par année de service à la caisse des joueurs.

"Lorsque je me suis retiré du jeu actif, la contribution avait grimpé à \$300. Evidemment, je ne pourrai bénéficier de cette nouvelle entente, mais ça ne fait rien. A mon avis, c'est un signe de progrès, et c'est bon pour tout le monde.

"Les jeunes joueurs d'aujourd'hui devraient savoir gré à leurs prédécesseurs d'avoir évolué dans des conditions moins bonnes qu'actuellement, et d'avoir en même temps pavé la voie à des améliorations."

Une autre clause stipule qu'en cas de fusion entre la LNH et l'AMH, l'entente prendra fin entre les deux parties, si cette fusion affecte le contrat individuel des joueurs. Ces derniers pourront alors renégocier l'entente au sujet de la clause d'égalisation et celle permettant à un joueur de devenir agent libre.

"Ça ne veut pas nécessairement dire que toute fusion est impossible entre les deux ligues avant cinq ans, précise Béliveau. Mais ça la rendra d'autant plus difficile à réaliser."

Propriétaires et joueurs ont également traité en profondeur de rencontres internationales. Ainsi, les joueurs ont accepté d'y prendre part sans rémunération additionnelle. Ils sont par contre assurés d'y recevoir leur salaire régulier.

sports

John Candelaria, dernier espoir des Pirates

Les barbelés sont défendus

PITTSBURGH (Dd'après AP) — A défaut de pouvoir utiliser du fil barbelé entre les coussins, les Pirates de Pittsburgh s'en remettent à John Candelaria, un jeune lanceur recrue, dans une tentative pour empêcher les Reds de Cincinnati de balayer la série 3-de-5 qui les oppose, pour le droit de représenter la Ligue nationale à la prochaine Série mondiale de baseball.

"Je ne ressens aucune tension", de commenter Candelaria hier, à la veille du 3e match de la série prévue pour ce soir, au stade Three Rivers de Pittsburgh. Menant 2-0, les Reds n'ont besoin que d'une seule victoire pour remporter le championnat de la LNH.

"S'il existe une tension quel que part, je dirais qu'elle est au sein des Reds, ajoute-t-il. Tout le monde s'attend à les voir gagner."

Les Reds lui opposeront le vétéran Gary Nolan, à la suite de leurs victoires de 8-3 et 6-1, au cours du week-end à Cincinnati.

Candelaria s'est alors contenté de regarder les Reds voler 10 buts en autant de tentatives, trois larcins de plus que l'ancien record éliminatoire appartenant aux A's d'Oakland, record réussi dans une série complète.

Mais le géant de 6'7", en dépit d'un visage juvénile et d'une moustache d'adolescent, est d'un calme surprenant pour une recrue.

"Je ne m'énervais pas facilement; j'essaie de toujours contrôler ce qui me trotte dans la tête", dit Candelaria, âgé de 21 ans et Newyorkais d'origine. "J'ai toujours voulu relever le défi de lancer dans un match éliminatoire."

Auteur d'une fiche de huit victoires et six défaites avec les Pirates qui l'ont rappelé d'un club-école en juin dernier, Candelaria a eu raison des Reds une fois, ce derniers lui remettant la politesse en une autre occasion.

"La bonne façon de lancer contre eux est un secret de polichinelle, ajoute-t-il. Il s'agit d'empêcher Joe Morgan et les autres de se rendre sur les coussins afin de pouvoir affronter Johnny Bench ou Tony Perez en toute quiétude."

Entre-temps, les lanceurs des

Reds ont limité les Pirates à seulement 13 coups sûrs en deux matches, soit une moyenne offensive de .203, pendant qu'ils en conservaient eux-mêmes une de .348.

Nolan, 27 ans, qui lance en éliminatoires pour la première fois depuis 1972, a été absent du jeu pour une bonne partie des deux dernières saisons à cause de blessures. Il a même subi une intervention chirurgicale à

l'épaule au cours de l'été 1974. Il n'en a pas moins conservé une fiche de 15-9 cette année, d'un bilan de 2-1 face aux Pirates.

"J'ai déjà dit que j'avais l'impression de connaître un nouveau départ dans la vie", de dire Nolan qui a déjà lancé quatre matches pour les Reds en Série mondiale.

Je crois avoir apporté ma contribution cette saison, et

j'aimerais en faire une autre ici."

Si les Pirates prennent les devants tôt dans le match ce soir, les Reds deviendraient alors moins audacieux sur les sentiers, et Nolan en est conscient.

"Ils ont déjà fait la preuve qu'ils peuvent éclater n'importe quand. Il faut se souvenir de ça constamment et tenter d'enrayer toute grosse manche de leur part."



Les espoirs des Pirates de Pittsburgh reposent dans une large part sur John Candelaria, et le jeune lanceur gaucher tentera de réussir là où ses coéquipiers Jerry Reuss et Jim Rooker ont échoué, au cours du dernier week-end. (Téléphone AP)

Johnson ne craint plus le sorcier

Les Red Sox sont en effervescence

Baseball

Ligue Nationale	
(finale 3 de 5)	
Samedi	Cincinnati 8, Pittsburgh 3
Dimanche	Cincinnati 6, Pittsburgh 1
Ce soir	Cincinnati, Nolan (15-9) à Pittsburgh, Candelaria (8-6), 20 h 15
Mercredi	Cincinnati à Pittsburgh, 20 h 15, si nécessaire
Judi	Cincinnati à Pittsburgh, 14 h si nécessaire
Ligue Américaine	
(finale 3 de 5)	
Samedi	Boston 7, Oakland 1
Dimanche	Boston 6, Oakland 3
Ce soir	Boston, Wise (19-12) à Oakland, Bahnsen (10-13) ou Bosman (11-6), 20 h 15
Mercredi	Boston à Oakland, 20 h 15, si nécessaire
Judi	Boston à Oakland, 15 h 30, si nécessaire

OAKLAND (AP) — Les Red Sox de Boston ont le vent dans les voiles, à la veille du 3e match de la série de championnat de la Ligue américaine de baseball contre les A's d'Oakland, ce soir.

Les Red Sox ont remporté les deux premiers matches de la série et n'ont plus besoin que d'une seule victoire pour éliminer les titulaires de la Série mondiale depuis trois ans.

On a demandé au gérant du Boston, Darrell Johnson, s'il croyait que les A's pouvaient remporter la pente et remporter les trois derniers matches de la série. Il s'est mis à rire.

"Peut-être que le gars du Kenya le sait, lui, a-t-il répondu. Moi je ne le sais pas du tout."

Johnson faisait allusion au sorcier africain qui avait jeté un sort aux Red Sox dans l'espoir de permettre aux Orioles de Baltimore de remporter le championnat de la section Est. Les Red Sox ont tout de même terminé la saison au premier rang.

Les Red Sox étaient les négli-

gés au début de la série contre les A's, qui sont plus expérimentés. Mais ce furent les A's qui ont montré les signes de nervosité. Ils ont commis quatre erreurs samedi, s'inclin-

ant 7-1 quand le vétéran Luis Tiant a lancé un match de trois coups sûrs pour les Sox.

Dans le 2e match dimanche, les Red Sox tiraient de l'arrière 3-0 à la 4e manche. Ils ont remonté la pente et ont triomphé 6-3 quand Carl Yastrzemski et Rico Petrocelli ont claqués des circuits.

Même Alvin Dark, gérant des A's, s'est dit impressionné de la tenue des Red Sox.

"Je dois dire qu'ils ont joué beaucoup mieux que nous depuis le début de la série. Ils ont mieux fait dans tous les domaines."

Dark a admis que son équipe faisait maintenant face à de sérieuses difficultés.

"Tous les gars seront prêts pour le match de ce soir. Je ne garderai personne en réserve pour demain. Si nous ne triomphons pas ce soir, il n'y aura pas de lendemain pour nous."

Les Red Sox, pour leur part, débordaient d'optimisme.

"Nous n'avons qu'à remporter un seul match, a dit le joueur de premier but Cecil Cooper. Une seule victoire. Je crois que nous serons de retour samedi à Boston pour le début de la Série mondiale.

Cooper a obtenu trois coups

sûrs, dont deux doubles depuis le début de la série.

Yastrzemski, Fred Lynn, Carlton Fisk et Juan Beniquez ont également obtenu trois coups sûrs depuis le début des hostilités. Avec une offensive

totale de 20 coups sûrs, les Red Sox ont écrasé Ken Holtzman, Vida Blue et Rollie Fingers, les trois meilleurs lanceurs des A's. Dark n'a plus grand choix. Il enverra dans la mêlée soit Dick Bosman (11-6) ou Stan Bahnsen (10-13).

Les tire officiels récompense le vainqueur de deux matches entre le détenteur de la coupe d'Europe des clubs champions, en l'occurrence le Bayern, et celui de la coupe d'Europe des vainqueurs de coupe, le Dynamo. Il permet aux Soviétiques d'obtenir la consécration européenne et un trophée en or et en argent d'une valeur de

"On a volé la coupe Stanley"

Girerd, champion conteur en 1975

par Gilles St-Jean

Ça me fait tout drôle de parler littérature dans cette page des sports, mais c'est assez justifié pour rendre l'exception valable. Imaginez-vous donc que Jean-Pierre Girerd, le caricaturiste de renom d'un certain journal concurrent de la rue St-Jacques, a lancé une bande dessinée intitulée "On a volé la coupe Stanley". Cet album relate les aventures de deux policiers montréalais ordinaires et d'un chat plutôt spécial, lui, qui s'apparente, par le caractère, au caniche à idées fixes d'Astérix-le-Gaulois-international. Les noms des deux policiers sont Berri et Demontigny; ces deux bonshommes sont grands amateurs de pizza, servent sous les ordres d'un chef saugrenu et sont rarement sur la mauvaise "track".

Le premier album d'une éventuelle série "Berri et Demontigny" raconte le vol par un jeune mangeur de hockey frustré, de la célèbre coupe Stanley, symbole officiel de la suprématie dans la LNH: (tout Québécois porte en lui un Maurice Richard ou, depuis quelques années, un Robert Charlebois en puissance). Le voleur, volé par des bandits de la petite pègre montréalaise, sera confondu avec un joueur du Canadien et une suite de péripéties aussi cinglantes que possible pour l'image des Montréalais s'ensuivra. Girerd, que j'estime pouvoir assimiler à Daumier, pour la lucidité dont il fait preuve, et souvent de façon méchante, envers une collectivité dont il relève impitoyablement les tares et les penchants, s'est montré, dans son premier album de BD, aussi inexorable que d'habitude. J'ai perçu, plus qu'une aventure de deux gentils policiers un peu penos, une caricature sociale d'envergure, dans "On a volé la coupe Stanley"; mais c'est une affaire de goût!

Certains gags, des allusions non camouflées à certains aspects de la vie montréalaise et canadienne "un peu honteux", rendent moins évident le but premier, qu'on suppose, en tous les cas, de cette série de BD: relater des aventures. Il est vrai que toute Grande BD (Astérix en est l'archétype) contient un message plus perceptible pour certains. En misant sur l'élément "sport" de la vie socio-culturelle du Québec, Girerd a marqué un bon point: son livre devrait bien se vendre, puisque son prix n'excède pas celui des bandes dessinées importées de même format et de même type.

Fait à souligner, de mes souvenirs de jeunesse me revient le relend d'un album de BD dont le héros se prénommait Ti-Oui, qui relatait lui aussi le vol par substitution de la même coupe Stanley; je dois dire aussi que cet album était loin d'atteindre à la "perfection" de celui de Girerd!

Cet album, publié par les Editions Mirabel, se veut être le fruit d'un désir de "perfection" apte à soutenir la concurrence des meilleurs albums de BD européens. On ne peut qu'applaudir devant le résultat final, un produit de qualité.

On trouve, ou plutôt, on retrouve, dans cette bande (puisqu'il s'agit ici de hockey!) des personnages caricaturés à la sauce Girerd, qui nous avaient auparavant été servis dans ce journal où il produit à tous les jours une page de sa "Condition humaine québécoise", et ça fait plaisir de le retrouver aussi caustique.

Sacré Jean-Pierre, va!

total de 20 coups sûrs, les Red Sox ont écrasé Ken Holtzman, Vida Blue et Rollie Fingers, les trois meilleurs lanceurs des A's. Dark n'a plus grand choix. Il enverra dans la mêlée soit Dick Bosman (11-6) ou Stan Bahnsen (10-13).

Les tire officiels récompense le vainqueur de deux matches entre le détenteur de la coupe d'Europe des clubs champions, en l'occurrence le Bayern, et celui de la coupe d'Europe des vainqueurs de coupe, le Dynamo. Il permet aux Soviétiques d'obtenir la consécration européenne et un trophée en or et en argent d'une valeur de

\$20.000.

MARTINA NAVRATILOVA, qui avait sollicité le droit d'asile alors qu'elle se trouvait à New York au début du mois de septembre pour participer aux championnats de Forest Hills, a reçu hier le statut de résident permanent aux Etats-Unis. Le service américain de l'immigration a précisé que ce permis de résidence avait été délivré sans qu'il eut besoin de recourir à une procédure particulière. La jeune joueuse pourra, si elle le désire, demander la citoyenneté américaine dans cinq ans. Martina Navratilova, 18 ans, avait indiqué que son geste n'avait aucune signification politique. Elle veut rester aux Etats-Unis, a-t-elle souligné, afin de jouer au tennis et disputer les nombreux tournois particulière-

ment rémunérateurs qui s'y déroulent chaque année.

BRUCE LEMMERMAN pourra sans toute reprendre son poste au quart lundi prochain alors que les Eskimos d'Edmonton accueilleront les Stampers de Calgary, mais il est peu probable que l'ailier Tyrone Walls puisse en faire autant. Les médecins de l'équipe ont affirmé dimanche, après la défaite de 28-18 des Eskimos contre les Roughriders de la Saskatchewan, que Lemmerman n'avait pas été sérieusement blessé au genou et qu'il jouera vraisemblablement le jour de l'Action de Grâce. Le docteur Frank Morris s'est montré moins optimiste dans le cas de Walls, dont la nature de la blessure demeure encore in-

hockey

Ligue Nationale	Ligue Majeure du Québec
(Parties hors-concours)	
Dimanche	Dimanche
Philadelphie 6, Buffalo 3	Montréal 12, Laval 6
Toronto 3, Chicago 1	Québec 8, Hull 5
Minnesota 3, Kansas City 2	Sherbrooke 8, T.-Rivières 5
Rangers NY 2, Islanders NY 1	Sorel 7, Shawinigan 5
Pittsburgh 7, Hershey (LAH) 3	Chicoutimi 6, Cornwall 2
Hier soir	Hier soir
Vancouver à Californie	Sorel à Laval
Boston à Philadelphie	
Ce soir	Ce soir
(Calendrier régulier)	Shawinigan à Hull
Pittsburgh à Washington	Québec à T.-Rivières

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC									
Section Est									
	pj	g	p	n	pp	pc	pts		
SHAWINIGAN	4	2	2	0	23	15	4		
CHICOUTIMI	4	2	2	0	21	18	4		
TROIS-RIVIÈRES	4	2	2	0	17	18	4		
SOREL	4	2	2	0	21	26	4		
QUÉBEC	4	1	3	0	16	30	2		
Section Ouest									
SHERBROOKE	4	3	1	0	29	19	6		
CORNWALL	4	3	1	0	22	17	6		
MONTREAL	4	2	2	0	25	23	4		
LAVAL	4	2	2	0	21	25	4		
HULL	4	1	3	0	17	21	2		

football

Ligue Canadienne	Section Ouest	t	c	pl	s	pts
Samedi						
Calgary 38, C.-B. 12	Cutler, Edm	0	27	28	12	123
Dimanche	McFall, Cal	0	32	16	6	86
Winnipeg 26, Montréal 21	Ruoff, Win	0	12	18	7	73
Saskatchewan 28, Edmonton 18	Abendschan, Edm	0	24	14	1	67
Mercredi	Reed, Sas	10	0	0	0	80
Hamilton à Ottawa	Burton, Cal	9	0	0	0	54
	Dawson, Sas	8	1	0	0	50
	Beard, Win	8	0	0	0	48
Ligue Nationale						
Dimanche						
Atlanta 14, N.-Orléans 7	Buffalo 38, Denver 14					
Pittsburgh 42, Cleveland 6	Jets NY 36, N.-Angleterre 7					
Miami 31, Green Bay 19	Cincinnati 21, Houston 19					
San Francisco 20, Kansas City 3	Minnesota 28, Chicago 3					
St-Louis 26, Giants NY 14	Los Angeles 24, Baltimore 13					
Philadelphia 26, Washington 10	Oakland 6, San Diego 0					
Hier soir						
Dallas à Detroit						

LIGUE CANADIENNE									
Section Est									
	pj	g	p	n	pp	pc	pts		
OTTAWA	12	8	4	0	277	220	16		
MONTREAL	12	7	5	0	286	248	14		
TORONTO	12	3	8	1	183	237	7		
HAMILTON	11	2	8	1	192	296	5		
Section Ouest									
EDMONTON	12	9	3	0	324	273	18		
SASKATCHEWAN	13	8	4	1	309	256	17		
WINNIPEG	12	6	5	1	234	255	13		
CALGARY	12	5	7	0	297	265	10		
C-BRITANNIQUE	12	4	8	0	223	282	8		

LIGUE NATIONALE							
Division Américaine							
Section Est							
	g	p	n	pp	pc	moy.	
BUFFALO	3	0	0	110	49	1.000	
MIAMI	2	1	0	74	52	.667	
JETS NY	2	0	0	80	73	.667	
BALTIMORE	1	2	0	68	62	.333	
N-ANGLETERRE	0	3	0	21	65	.000	
Section Centrale							
CINCINNATI	3	0	0	66	36	1.000	
PITTSBURGH	2	1	0	100	36	.667	
HOUSTON	2	1	0	59	38	.667	
CLEVELAND	0	3	0	33	108	.000	
Section Ouest							
OAKLAND	3	1	0	68	41	1.000	
DENVER	2	0	0	74	84	.667	
KANSAS CITY	0	3	0	60	87	.000	
SAN DIEGO	0	3	0	17	76	.000	

Air Canada

... alors que le transport aérien bat de l'aile

par
GUY DESHAIES

Quand un Boeing 747 prend élégamment son envol de la piste de Dorval et qu'il se dirige sur Paris, par exemple, il consomme au départ, c'est-à-dire avant d'atteindre son altitude de croisière, 5,000 gallons de kérosène; lorsqu'il touchera la piste à Paris il aura consommé 20,000 gallons et la facture de pétrole s'élèvera à \$7,400. Il y a cinq ans elle était de \$2,400.

Pour remplir les réservoirs de cet avion géant, c'est-à-dire injecter 46,770 gallons de kérosène dans ses ailes, il en coûtait en 1970, au moment de sa mise en service, \$5,612. Pour faire le même plein aujourd'hui la note est de \$17,304.

Bref, le prix du pétrole a triplé et il est devenu conséquemment un élément important dans les coûts d'opération des lignes aériennes.

L'ennuyeux est qu'au surplus, lorsque le gros Boeing s'élève dans le ciel, il y a de moins en moins de passagers derrière les hublots et cela est vrai pour la très grande majorité des sociétés aériennes qui ont des vols réguliers.

Depuis le début des années 60 la courbe de croissance du volume des transporteurs aériens était extrêmement forte: 10% par année pour le volume de passagers et de 15 à 18% par année pour le volume de cargo.

Le Jumbo s'imposait. Au début des années 70 on savait que le taux d'occupation du 747 ne serait pas maximal mais les prévisions et les études de marché étaient rassurantes. D'autant plus qu'à cette époque, et c'est encore vrai aujourd'hui, on savait que 85% des gens n'ont jamais pris l'avion.

En 72-73 l'inflation commençait cependant à réduire le portefeuille des gens. Les premières classes se vidaient et les liaisons habituellement courues par les hommes d'affaires connaissaient tout à coup des baisses importantes. Exemple: 20% de baisse du volume passager sur les liaisons Montréal-Toronto et Montréal-New-York chez Air Canada et une baisse de 30% des premières classes en 1974.

En clair les hommes d'affaires, dans le ralentissement général des activités, restaient chez eux, accrochés à leur téléphone plutôt qu'en voyage d'affaires.

Même chose pour les touristes qui commençaient à lorgner le camping, le petit voilier et la balade dominicale en guise de projets de vacances plutôt que l'évasion à l'étranger jugée onéreuse.

Ajoutons les augmentations en flèche des masses salariales payées par les sociétés aériennes, les hausses de coûts d'opération imputables en grande partie au prix du pétrole et on obtient des bilans financiers déprimants.

Quelques exemples. KLM, la prestigieuse société néerlandaise, rapporte un déficit de \$20 millions pour son année financière 74. Trans World Airlines, la plus grosse société aérienne au monde, rapporte une perte de \$23.6 millions. Air France prévoit un déficit de \$100 millions pour 74-75 et pour la même période Alitalia et Japan Airlines s'attendent à des pertes respectives de \$86 millions et \$110 millions.

L'an dernier, Air Canada, la 8e plus grosse cie aérienne au monde, enregistrait son deuxième déficit depuis 10 ans, soit une perte de \$9,225,000. Cette année notre société d'Etat rapportera encore un déficit d'environ \$10 millions.

Au 41e étage de la Place Ville-Marie, dans les bureaux aériens du "brain trust" d'Air Canada, les pages des carnets de commandes sont toutes blanches.

Il y a 15 jours la maison Boeing livrait, à Toronto, le dernier des Boeing 727 commandés il y a deux ans par Air Canada, un avion de 144 passagers tout en classe-économie.

Sur les 123 avions qui constituent le parc aérien d'Air Canada et qui peuvent transporter ensemble 17,543 passagers en même temps il y a onze DC-8 mis au rancart. Ce sont les premiers quadiréacteurs commandés en 1958 par la compagnie. On les appelle les "vieux Conway" parce qu'ils sont dotés de moteurs Rolls-Royce que l'on reconnaît à la tubulure étoilée à l'arrière du réacteur de type Conway.

Ces appareils ont presque atteint la limite d'heures de vol permise avant la remise à neuf qui coûte \$2 millions par avion.

L'opération est jugée trop chère et inopportune et les "vieux Conway" sont à vendre.

Huit des 52 DC-9 d'Air Canada ont été convertis tout-économie.

Et il n'est pas question d'acheter des avions. On attend, on espère une reprise. La compagnie loue un Lockheed L-1011 (256 passagers) à la société financière Haas-Turner en vertu d'un contrat échéant le 31 octobre 1987. Un DC-9 aussi est loué à une société canadienne.

Il y a un mois Air Canada a retranché de ses horaires 98 envolées. Il y a eu 500 mises à pied parmi le personnel régulier.

En 1974 le volume du cargo s'est stabilisé avant de connaître une baisse légère au début de 75. Air Canada transporte 36,000 passagers en moyenne par jour sur 600 envolées. Son plus gros mois, août, marque habituellement un taux d'occupation de 80 p.c. Il a été moins que 70 p.c. en août dernier.

Aux Etats-Unis c'est pire. On s'attend que des compagnies aériennes, trop nombreuses, ferment leurs portes. La situation financière chez BOAC (Britannique) est dramatique. Les 747 achetés en 70 au prix de \$23 millions l'unité doivent se payer habituellement sur une période de 16 années (c'est le cas d'Air Canada dont la flotte, entièrement renouvelée en 15 ans, se compose de 6 Boeing 747, 52 DC-9 passagers, 19 DC8 allongés, 6 DC-8 cargo, 2 DC-8 passagers, 1 DC-9 cargo, 14 Boeing 727, 12 L-1011 et les onze "vieux Conway").

Air Canada c'est encore naturellement période de restriction. Il y a une légère reprise depuis le début de septembre mais les coûts de démenagement à Mirabel interdisent tout espoir de profit. Disons en effet qu'à compter de la fin d'octobre Air Canada aura 18 envolées à Mirabel sur les 98 envolées qui partent ou arrivent à Dorval quotidiennement. Mais pour ces 18 envolées il faudra autant de personnel et d'équipement à Mirabel qu'à Dorval. Autrement dit, des frais opérationnels doublés pour le même volume.

Ce démenagement est extrêmement inopportun dans la conjoncture présente et les 17 sociétés aériennes qui viennent à Montréal s'en vont à Mirabel à regret.

Dans tout cela, dans cette image noire du transport aérien, il est temps de dire néanmoins qu'Air Canada a fort bien tiré son épingle du jeu et que sa situation n'a rien de décourageant pour le moment.

D'abord son déficit est insignifiant à côté des autres sociétés semblables. Disons que n'eût été des \$30 millions de taxes provinciales et fédérales qu'elle paie, contrairement à la plupart des sociétés nationales, notre société d'Etat aurait enregistré des profits intéressants malgré les difficultés actuelles.

Air Canada n'a jamais rapporté des profits énormes (jamais plus de \$9 millions en dix ans) mais elle a une réserve de liquidité d'environ \$50 millions, en dehors de ses investissements immobiliers et autres, qui lui a permis d'absorber le déficit de \$1,072,000 en 71 et celui de \$9.2 millions l'an dernier. A ce rythme néanmoins elle ne pourra pas durer bien des années sans faire appel au trésor public pour renflouer ses caisses. Mais il s'agit d'une société nationale qui contribue à l'essor économique du pays. Chez Sabena, en Belgique, on enregistre des déficits d'année en année mais la société nationale belge continue de survoler le monde entier car il y a des retombées économiques qui compensent largement les déficits opérationnels.

Par chance, ici au Canada, notre société nationale n'a jamais coûté un sou aux Canadiens. Elle n'a jamais été subventionnée de quelque manière, elle a contribué à gonfler notre assiette fiscale en plus de contribuer à l'économie générale et au prestige du pays.

Rappelons seulement que depuis deux années Air Canada a la meilleure performance au monde d'exactitude des horaires.

Au surplus ses prix, pour le transport intérieur, sont les plus bas au monde à l'exclusion naturellement des pays de l'Est.

Un Paris-Marseille coûte \$94, aller seulement, en classe économique. Mais au Canada un Montréal-Toronto, c'est-à-dire à distance équivalente, coûte \$42 avec Air Canada.

On voit même que sur les liaisons assurées exclusivement par des compagnies privées au Canada les prix au kilomètre sont plus élevés que sur Air Canada. Sur les liaisons assurées par Air Canada et les autres ces derniers ne peuvent évidemment pas hausser les tarifs comme par exemple Montréal-Québec avec Québecair qui coûte le même prix qu'avec Air Canada. La situation est fort différente même au Québec sur les liaisons où Air Canada est exclue.

C'est pour cette raison en partie et



Pour lui faire le plein il y a cinq ans on payait \$5,162. Aujourd'hui il en coûte \$17,304 pour remplir ses réservoirs qui contiennent 46,770 gallons de kérosène. Et derrière ses hublots il y a moins de passagers.

aussi parce que l'inflation a frappé moins fort jusqu'à maintenant au Canada qu'ailleurs dans le monde occidental que la société Air Canada maintient son volume tant bien que mal, accuse un léger déficit et se porte finalement bien en comparaison de ses concurrents.

Pour ce qui est du Concorde, le super-sonique franco-anglais qui devait coûter \$25 millions et contenir 140 passagers la question a été réglée depuis longtemps Place Ville-Marie. Air Canada a été la première société à annuler définitivement ses options sur Concorde en 1972.

Le prestigieux bolide se vendra maintenant \$55 millions pour une capacité réduite à 120 passagers. Il appartient encore au domaine du rêve pour les administrateurs de lignes aériennes.

Alors nous sommes devant quoi? Maurice d'Amours, la quarantaine, vice-président général aux ventes et au service d'Air Canada, se rassure calmement.

"Il s'agit de continuer, dit-il, à tirer notre épingle du jeu. Intensifier nos contrats de transport de marchandises, intensifier notre recrutement de clientèle, modérer nos achats et se tenir prêt en cas de reprise subite."

Cela veut dire beaucoup de choses. Depuis quelques années Air Canada a augmenté de façon spectaculaire son volume cargo qui, est, selon l'expression, "directionnel", c'est-à-dire à un sens. Ainsi par exemple le cargo part des zones industrielles, voir Montréal et Toronto, pour se diriger vers l'Ouest ou vers les provinces maritimes. Dans une direction le marché est bon. Mais les retours sont pénibles. Air Canada a donc négocié des ententes pour acheminer du cargo maritime débarqué à Vancouver et destiné à l'est. C'est le "Air-Sea". Plusieurs fois par semaine des avions cargo d'Air Canada sont remplis à Vancouver de matériel japonais à destination de l'Europe et de l'Afrique.

Les avions transportent en général du courrier, des denrées périssables et des marchandises de valeur pour lesquelles un long voyage en bateau représente des pertes d'intérêts sur capital.

Du côté des Maritimes Air Canada vient de conclure des accords pour remplir de poisson frais ses appareils cargo qui devaient revenir à vide. Aujourd'hui les tabliers de Montréal, de Toronto, Chicago et New York peuvent recevoir du poisson frais des Maritimes.

Tous les soirs le gros 747 d'Air Canada à destination de Paris transporte dans son ventre 40,000 livres de viande chevaline, non avariée souhaitons-le, pour la consommation parisienne.

Pour le recrutement de la clientèle il y a des trucs. Ainsi la surveillance des passagers dont les billets de retour ne sont pas confirmés. Habituellement, pour ces billets ouverts, les compagnies aériennes n'interviennent pas. Air Canada intensifie sa sollicitation aux fins de confirmer sur Air Canada les retours de ces passagers. Les commandants d'avion ont reçu l'instruction de remercier les passagers dans la mesure du possible à la fin d'une envolée. Les gens aiment. Mais surtout c'est le maintien et peut-être même la baisse des tarifs. Hier, à Oslo, à la conférence de l'IATA, le président d'Air Canada s'est opposé à la hausse des tarifs suggérée par plus d'un transporteur.

"Nous avons atteint la limite des tarifs" opine M. d'Amours.

Les achats ne posent plus de problème. Aucune commande d'avion n'est donnée et on a congédié de son esprit toute velléité d'acquiescer un Concorde à brève échéance.

On participera à plus de programmes de partage de clientèle et de revenus (pooling) comme cela existe déjà sur la route Atlantique Nord avec Air France et BOAC. Cela veut dire par exemple qu'Air France et Air Canada se partagent la liaison Montréal-Paris selon les jours de la semaine de sorte que celui qui veut absolument voyager par Air Canada pour se rendre à Paris doit choisir la journée où c'est Air Canada qui fait le voyage et non Air France. En clair cela signifie que les compagnies ne veulent plus, et c'est raisonnable, diriger côte à côte deux Boeing géants à moitié vides en même temps vers la même destination.

Et puis il y a les nouvelles liaisons sur lesquelles on fonde de légitimes espoirs. Martinique-Guadeloupe à compter du mois prochain de même que Cuba, en partage avec Air France pour les Antilles françaises et Cuban Airlines pour la Havane.

On songe à la liaison Montréal-Belgrade, d'autant plus que le Canada, on ne sait trop pourquoi tolère depuis un certain temps une curieuse pratique de la JAT, ligne aérienne nationale yougoslave. Tous les jours un charter de la JAT part de Toronto à heure fixe pour Belgrade. Bref, à toute fin pratique, une liaison régulière et non plus un charter.

Il y aura aussi, mais on ne se presse pas, le Liban et le Maroc.

Au sujet des charters Air Canada voudrait négocier et suggérer à l'IATA de permettre les vols combinés ou mixtes. C'est-à-dire par exemple 100 passagers de charter dans un avion dont les autres places pourraient être vendues à la clientèle individuelle.

En cas de reprise subite des activités, ce qu'on prévoit du reste à Air Canada mais sans savoir quand exactement, on rappelle les "vieux Conway" quitta à les restaurer, on élimine des sections de première classe et on procède à des rajustements d'horaires qui permettraient une

utilisation plus grande des avions.

Quant aux routes non payantes comme le Montréal-Moscou il faudra, à cause des impératifs nationaux, s'en accommoder.

C'est ainsi qu'on supprime, qu'on calcule, qu'on projette et qu'on gère dans les hautes sphères administratives d'Air Canada.

C'est ainsi qu'on évitera cette année un déficit plus important que l'an dernier et c'est ainsi également qu'on constate que les périodes de prospérité sont éphémères et que les périodes de restriction sont imprévisibles dans nos économies qui flottent au gré de la confiance des uns et des ambitions des autres.

Le financement du Parti

...c'est mon affaire!

"... Le Parti libéral du Canada (Québec) confie aux citoyens et à ses militants en particulier, la responsabilité du financement du Parti. Votre Parti est actif entre les périodes électorales et il a besoin de votre aide financière pour continuer à être un instrument dynamique au service des Canadiens..."

"... L'auto-financement du Parti, c'est votre affaire et je vous remercie à l'avance de votre contribution et de votre appui..."

Marc Lalonde
Leader au Québec

Le Fonds libéral Canada-Québec est un outil essentiel pour maintenir un parti fort et autonome et véhiculer ainsi la pensée libérale auprès de tous les citoyens. Pour ce faire, votre parti a besoin de vous! Votre don vous intègre à la vie politique car en souscrivant à la campagne de financement populaire du Parti, vous manifestez de l'intérêt à l'égard de la vie politique toujours en action, et vous participez à la vitalité du fédéralisme canadien, tout en bénéficiant de réductions d'impôt.

Contribuer au renforcement de la démocratie et du parti politique que vous avez élu, c'est votre affaire!

Votre don contribuera à renforcer les organisations de comités, ... à défrayer les coûts du personnel et les bureaux permanents du Parti, ... au choix de candidats compétents, ... à la participation active des femmes et des jeunes, ... au financement requis aux prochaines élections, ... à l'amélioration de la communication entre les électeurs, les candidats et le Parti. Pour être plus explicite, un don au Parti est une contribution à la démocratie en action qui peut être illustrée par les exemples suivants:

- \$ 10. peuvent combler les frais d'une ligne téléphonique d'une association de comité par un mois;
- \$ 25. défrayent les coûts des timbres requis à un envoi d'intérêt public dans une association de comité;

- \$ 40. peuvent absorber le coût de 500 lettres circulaires destinées à une circonscription;
- \$ 100. fournissent 500 affiches dans une élection partielle;
- \$ 250. servent à la location d'une salle pour un colloque régional;
- \$ 500. représentent l'achat d'un photocopieur;
- \$1,150. assurent le salaire d'une secrétaire permanente durant deux à trois mois.

Mais attention! La Loi sur les dépenses électorales instituée en août 1974 permet aux donateurs de déduire de leur impôt une partie substantielle des dons consentis aux partis et encourage ainsi le plus grand nombre possible de citoyens à contribuer au financement des partis.

Par exemple:

Votre don	Votre réduction d'impôt	Coût de votre don
\$ 10.	\$ 7.50	\$ 2.50
\$ 25.	\$ 18.75	\$ 6.25
\$ 40.	\$ 30.00	\$ 10.00
\$ 100.	\$ 75.00	\$ 25.00
\$ 250.	\$150.00	\$100.00
\$ 500.	\$275.00	\$225.00
\$1,150.	\$500.00	\$650.00

Les contributions de \$100 et plus doivent être enregistrées.

Souscrire dès maintenant à la campagne d'auto-financement du Parti libéral du Canada (Québec) c'est assurer la vie d'un parti fort et dynamique!

S'il vous plaît, remplir le chèque ci-dessous et l'envoyer à l'une des adresses suivantes: 1440 ouest, Ste-Catherine, suite 725, Montréal, Qué. H3G 1R8 174 ouest, Grande-Allée, Québec, Qué. G1R 2G9

Les petits abattoirs: un nouveau sursis?

Le ministre québécois de l'Agriculture et député de Westmount, M. Kevin Drummond, invite les propriétaires de petits abattoirs à poursuivre leurs activités et leur promet pour bientôt de nouvelles modalités d'application de la loi.

Dans un communiqué remis, à la presse, M. Drummond assure qu'il révélera au cours des prochaines semaines les moyens qu'il entend prendre pour régler de façon satisfaisante le problème, précisant que dès à présent, le principe d'une inspection obligatoire de tous les ateliers d'abattage est retenu en ce qui regarde les opérations de ces établissements et qu'un service adéquat sera fourni aux producteurs concernés.

Le ministre s'abstient de préciser la nature des modalités d'application qu'il soumettra aux producteurs. Il rappelle, par ailleurs, que le processus de réflexion est encore en cours, ce qui lui permet d'é

valuer la praticabilité des avenues de solutions à la lumière de tout un éventail de recherches, de consultations et d'analyses auxquelles viendront possiblement se greffer, en guise de complément, les recommandations de la commission Cléche.

De cette somme de recherches et d'information, le ministre dit s'inspirer pour identifier les lignes directrices de solution, tout en poursuivant en parallèle le processus de recrutement et de formation d'un nombre suffisant d'inspecteurs qualifiés chargés de faire appliquer les nouvelles normes qui seront connues sous peu.

A l'intention du public consommateur, le ministre souligne que les normes de salubrité et d'hygiène sont déjà en application dans les abattoirs par les services d'inspection du ministère.

Depuis le 15 juillet 1975, des peines sévères sont prévues dans les cas de dérogation.



19

Banque — Caisse _____ Adresse _____

Ville _____

Payez à l'ordre de LE FONDS LIBÉRAL CANADA-QUÉBEC

La somme de _____ \$

Nom _____

Adresse _____

No. Compte _____

Signature _____

aux 4 coins du monde

Querelle de voisins: quatre morts

PHILADELPHIE (Reuter) — Une femme et quatre enfants ont péri dimanche à Philadelphie dans un incendie provoqué par un cocktail Molotov, à la suite d'une dispute entre voisins, a annoncé la police.

Robert Wilkinson, qui vit dans la même rue du nord de la ville que les victimes, a été arrêté peu après et inculpé de meurtre et d'incendie criminel.

Les victimes sont: Mme Ramona Santiago, âgée de 37 ans, deux fils, âgés de 13 et six ans, une fille et 14 ans, et un neveu de 14 ans. Un autre neveu, âgé de 11 ans, a été hospitalisé dans un état critique, et le mari de Mme Santiago, Ramades, est soigné pour brûlures à l'hôpital.

L'incendiaire a jeté son engin par la fenêtre du premier étage. Le feu s'est rapidement propagé au second, où dormaient les victimes, et a également endommagé deux maisons voisines.

Deux nouvelles comètes

TOKYO (Reuter) — Six astronomes amateurs japonais ont annoncé hier avoir repéré deux nouvelles comètes et ont informé l'observatoire astronomique de Tokyo. Celui-ci a à son tour transmis leurs observations à l'observatoire astrophysique smithsonien américain qui centralise les découvertes dans le domaine de l'astronomie.

M. Hiroaki Mori, 33 ans, professeur de lycée dans la préfecture de Fugu (centre du Japon), a déclaré avoir vu une comète dimanche à mi-chemin entre la constellation de l'Hydre femelle (Hydra) et celle du Petit Chien (Canis Minor).

La deuxième comète a été découverte par M. Shigenori Suzuki, 24 ans, de la préfecture d'Aichi (centre du Japon), également dimanche, dans la constellation de la Grande Ourse (Ursa Major).

L'Amin de l'Apo-calyptse

LONDRES (Reuter) — Le maréchal Idi Amin Dada a eu une vision. Celle-ci est apparue en pleine nuit, revêtant la forme d'un cavalier armé d'une épée.

Le président ougandais a fait part de sa vision à certains de ses concitoyens rassemblés sur un mont surplombant Kampala pour célébrer la fin du ramadan. Dans un songe, il avait reçu l'ordre de se lever pour assister à un grand événement, rapporte Radio Kampala.

Le maréchal, frappé par l'apparition du cavalier se dirigeant d'est en ouest, s'en alla réveiller sa femme pour lui faire partager sa vision. Celle-ci ayant disparu, il s'agenouilla pour demander à Dieu de bénir l'Ouganda et son peuple, rapporte la radio.

Autre plume

SPRING HILL, Floride (AP) — Les cinquièmes championnats du monde de plumage de poulets, qui se sont déroulés samedi à Spring Hill, devant 5.000 spectateurs, ont vu la victoire d'une équipe de quatre solides fermiers originaires de Maryland (Floride). Ces derniers en effet ont remporté pour la troisième fois consécutive le titre mondial en plume quel que soit le poids des poulets.

La compétition, au cours de laquelle 270 poulets furent plumés, a attiré 52 concurrents appartenant à 13 équipes différentes venant de Floride et d'États voisins. Après quoi, les poulets furent proposés aux spectateurs environ 200 cents la pièce "tel quel".

Kansas City a peur

KANSAS CITY (AFP) — La hantise du feu s'est emparée des habitants de Kansas City dont les pompiers sont en grève. Pour la seule journée de dimanche, une cinquantaine d'incendies (soit dix fois plus que la moyenne habituelle) ont éclaté dans la ville. Des fonctionnaires municipaux laissent entendre que des grévistes pourraient être responsables de cette série de sinistres.

Le chef de la police a indiqué à ce propos que nombre de foyers combattus avaient été délibérément allumés par des gens experts en matière de feu.

Depuis le commencement de la grève vendredi, 217 incendies, tous peu importants, ont éclaté sans faire de victime dans la ville.

Près de huit cents gardes nationaux ont été main-forcés à des centaines d'agents de police et de volontaires pour éteindre dimanche tous les feux.

Les neuf cents pompiers de la ville, de leur côté, ont annoncé qu'ils poursuivraient la grève tant que leurs revendications salariales ne seront pas satisfaites.

Les tombeaux Ming à l'abandon

PEKIN (AFP) — Certains des treize tombeaux Ming de Pékin — 15ème siècle —, parmi les plus beaux vestiges de la civilisation chinoise ancienne, subissent des dégradations. La grande majorité de ces tombes n'ont en effet pas encore été ouvertes et sont laissées à l'abandon, aux prises avec la nature, un peu comme certains temples d'Angkor Wat au Cambodge sont ensevelis sous la jungle.

Les deux tombeaux qui ont déjà été ouverts avaient révélé des trésors sans prix et universellement connus.

Les étrangers résidant à Pékin, qui se rendent souvent le week-end sur ce site de toute beauté situé à quelque soixante kilomètres de la capitale, ont constaté ces dernières semaines que les murs d'enceinte d'au moins trois tombes Ming étaient graduellement défaits par la main-d'œuvre paysanne locale, sans doute pour récupérer comme matériaux de construction leurs pierres ancestrales réputées pour leurs tons bleutés.

Les tombeaux Ming, qui ne sont absolument pas protégés, ont de tout temps été sujet au vandalisme, mais les brèches qui s'ouvrent à présent dans des murailles entourant les tumulus de certaines tombes vierges deviennent maintenant plus béantes de semaine en semaine.

De la même façon, les murailles qui constituaient les anciennes fortifications de Pékin avaient été détruites à partir de la fin des années soixante et leurs blocs de pierre utilisés à des constructions modernes.

Les tombeaux Ming portent la marque de plusieurs autres outrages en dehors de ceux imposés par le temps, dont notamment des dessins, graffiti et gravures de noms propres et de dates, sans compter des logans de la Révolution culturelle qui sont encore visibles à l'encre noire sur les grands animaux de pierre qui bordent l'«Allée des Esprits» menant vers les tombes.

A bouche que mords-tu

GIFHORN (AFP) — Épuisé par des manœuvres dans la région de Gifhorn (Basse-Saxe), un soldat de l'armée allemande dormait profondément sous une tente lorsqu'il sentit tout à coup quelque chose de "poilu" dans sa bouche. Le soldat, inconsciemment, se mit à mordre. De violents cris le réveillèrent alors et il vit un renard s'échapper en boitant de la tente: il l'avait mordu à la patte. Le soldat a été préventivement piqué contre la rage.

Nom d'une pipe!

LONDRES (Reuter) — Le Géo Viris Vecchi a remporté dimanche à Londres le championnat du monde de pipe, en maintenant allumés pendant deux heures trente-huit minutes trois grammes de tabac.

Environ 240 concurrents de huit pays européens participaient à ce championnat. L'Australie et le Japon avaient été également autorisés à y envoyer des équipes.

Le deuxième round de l'affaire Reid ne serait pas décisif

OTTAWA (par Michel Guénard) — L'affaire Reid, deuxième round. C'est un peu l'impression qui prévaut à Ottawa alors que reprennent ce matin les audiences publiques du Comité des privilèges et élections qui enquête sur de prétendues divulgations d'informations confidentielles dont se serait rendu coupable le député libéral de Kenora-Rainy-River, M. John Reid.

Aujourd'hui et demain défileront à la barre des témoins le directeur de Leisureland Corporation, M. Lugosy; le spécialiste en droit parlementaire, le professeur Mallory; l'ancien ministre des Finances, M. John Turner, et M. D.R. Skogstad, un fonctionnaire du ministère fédéral du Revenu, service de l'application des taxes d'accise.

Il se peut que le président d'Outboard Marine, M. MacMillan, présentement en voyage dans l'Ouest du pays, soit appelé à la barre jeudi. Le président

du Comité, M. Rod Blaker (député libéral de Lachine), doit d'ailleurs annoncer sous peu si le Comité siègera la semaine durant ou si les témoignages d'aujourd'hui et de demain jetteront une lumière suffisante pour que les membres du comité rédigent leur rapport d'ici la reprise automnale de la session, le 14 octobre prochain.

On se souviendra que toute cette histoire a pris naissance en juillet dernier lorsque le journaliste Jacques Hamilton a publié dans la Gazette un article fort incriminant pour M. Reid. Celui-ci, selon la Gazette, aurait obtenu des renseignements confidentiels au sujet d'un projet de taxe d'accise de visant frapper les bateaux de plaisance pouvant être munis d'un moteur de plus de 20CV et sur les moteurs eux-mêmes.

Avant que ne soit connue publiquement cette information, M. Reid l'aurait transmise à des manufacturiers de son

comité. Dans un premier temps, le député de Kenora a nié la chose et demandé la convocation du Comité des privilèges et élections afin que comparaisse l'éditeur de la Gazette, M. Mark Farrell. Dans un deuxième, il a poursuivi au civil le quotidien montréalais.

Au cours de la première phase des audiences, chacun des protagonistes de l'affaire Reid a redit sa version des faits sans dénouer le quiproquo pour autant. Cette fois, l'enquête du Comité interrogera les fonctionnaires qui auraient commis l'indiscrétion originelle et dévoilé à M. Reid que la taxe d'accise de 10% sur les bateaux serait supprimée par M. Turner.

Il y a gros à parier que ce second round de l'affaire Reid ne sera pas plus décisif que le premier. On voit mal les députés conservateurs harceler les fonctionnaires du ministère du Revenu ou des Finances afin de démasquer les informateurs de M. Reid. Le risque politique est trop grand... aussi faut-il prévoir une fin peu glorieuse au Comité.

Solidarité au tiers monde

OXFAM

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE MENAGÈRE, devant s'occuper jeune enfant (10 mois) installation prochaine dans nouvelle maison Ile Bizard. Conditions et salaire à discuter. Tél.: 769-3221 ou 376-1736 8-10-75

À LOUER

TROIS ARTISANES partageraient grand local situé dans le Vieux-Montréal. Tél.: 849-1085, le jour du lundi au jeudi 12-10-75

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.)

ANIMAUX À VENDRE

AFGHANS, 4 mois, lignée de champions. \$300. Élevage Ladouguerie. Tél.: 473-8423. 1-11-75

ANTIQUITES

TABLE DE SALLE À DINER "Les Artisans du meuble québécois" 8 pieds de long par 4 pieds de large, \$800. Tél.: 653-4169. 9-10-75

AUTOS À VENDRE

RENAULT 16, 1970, radio AM-FM, 7 pneus Michelin \$600, ou meilleure offre. Tél.: 738-0404 10-10-75

CITROËN DS 21, "Palace", 1971, excellente condition, cause étude. \$2,200. Tél.: 738-3887, le soir. 14-10-75

CHEVELLE Malibu 1973, automatique AM-FM, aubaine, \$2,750. Par faite condition. Garage Rokland. Tél.: 274-7775. Après 6 hres à 731-2085. 9-10-75

SATELLITE 1972, 4 portes, automatique, radio, très bonne condition. Aubaine \$1,650. Garage Rokland. Tél.: 274-7775. Après 6 hres à 731-2085. 9-10-75

MERCURY, "Bob Cat", 1974, 4 vitesses au plancher, voiture en bonne condition, radio, \$2,350. Garage Rokland. Tél.: 274-7775. Après 6 hres: 731-2085. 9-10-75

MUSTANG, 1974, 2+2, 3 portes, en parfait état, automatique, radio, avec peinture neuve, \$3,300. Garage Rokland. Tél.: 274-7775. Après 6 hres à 731-2085. 9-10-75

PEUGEOT 504, 1970, 43,000 milles, pneus Michelin, carrosserie petites réparations, moteur excellent. \$600, ou meilleure offre. Tél.: 738-0404 10-10-75

CAUSE DÉPART EUROPE: GMC Ventura, 1974, 6 cylindres, équipée camping, en très bonne condition. \$4,400. Tél.: 738-7951 ou 845-6820 9-10-75

MERCEDES BENZ 1971, modèle 280 SE, entièrement équipée, vitres électriques, climatisation, stéréo, bleu royal, carrosserie et mécanique impeccables, pneus Michelin, dossier de service disponible. Tél.: 738-4614 9-10-75

BUREAUX À LOUER

PLACE D'AFFAIRE, cause départ, site idéal, dans le Vieux Montréal, loyer peu dispendieux, disponible maintenant, espace 1,800 p.c. Pour information, communiquez le jour à 871-1707 11-10-75

BUREAUX À LOUER

BUREAU pour 2 avocats; secrétaire et salle d'attente dans étude déjà existante, rue St-Hubert près Sherbrooke. Tél.: Me Louis Cliche, 842-2233 poste 285 10-10-75

BUREAUX MODERNES Climatés, près de la Place d'Armes, 3,000 pieds carrés, stationnement à proximité. \$3.50 le pied. Tél.: 849-8141 14-10-75

CENTREVILLE

Espace de bureau, 1,070 p.c. idéal pour professionnel, situé au 135 Sherbrooke, est, dans un édifice prestigieux, tout à l'électricité. Demandez Mlle Brabant 844-4228 11-10-75

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: Luxueux style Bavaïrois, flanc montagne, 5%, cheminée pierre, meubles Thibault, toit cathédrale, location: semaines (aussi saison-ski) Tél.: 256-8825 ou 1-819-326-5836 1-11-75

CHALET SUISSE à louer, à 2 milles du Mont Orford, comprenant 3 chambres à coucher, salon et dinette, chauffage électrique, meuble au complet. Tél.: 856-8265, le soir seulement. 8-10-75

MAISON DE CAMPAGNE, meublée rustique, mi-chemin entre Montréal-Québec, 2 milles route 20, sports: raquette, ski de fond, 20 milles pentes ski. Location période d'hiver. Tél.: 655-4003 10-10-75

COLLECTIONS

COMMENCEZ UNE COLLECTION d'œuvres d'art authentiques à des prix avantageux. Des gravures originales à tirage limité, signées et numérotées par des peintres québécois de renom. Pour recevoir une documentation: Arts 2000, C.P. 188, Côte-des-Neiges, Montréal. Tél.: 271-9158 17-10-75

COURS

Technique Eva Ruchpaul
Alain Dutilleul
5110 ave du Parc, (angle Laurier)
270-4322 8-10-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-75

TRAVAUX DE PLÂTRE, spécialité: réparation, plâtre décoratif, plafonds texture de tout genre. Estimation gratuite. Tél.: 352-5504 8-10-75

RENOVATION/ réparation, foyer pierre-brique: menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieurs. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf, Garantie. Assurance Service 24 Hrs. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

BUREAUX À LOUER

Office Host

LOUEZ UN BUREAU MEUBLÉ SANS RESPONSABILITÉ DE PERSONNEL, DE BAIL OU D'INVESTISSEMENT

Mlle C. Richard, 729-3218
Office Host Enrg.
1100 est, Crémazie
Montréal H2P 2X3 10-9-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE LEGALE, minimum 4 ans d'expérience, steno française et anglaise. Tél.: 849-4261 8-10-75

SECRÉTAIRE BILINGUE, pour grand bureau d'avocat, centre-ville. Expérience légale non-requis. Communiquez avec Denise Drouin 842-2233. 11-10-75

REVISEUR DE TEXTES: Femme compétente demandée pour réviser traductions et épreuves, de l'anglais au français, ainsi que pour d'autres fonctions liées à ce poste. Doit être bilingue et capable de dactylographier. Connaissance excellente du français exigée. Unifac-Québec, M. Y. Dufresne. Tél.: 937-4645. 9-10-75

SECRÉTAIRE

Pour courtier d'assurance
Expérience en comptabilité nécessaire. Quartier des affaires.
Tél: 861-5195 8-10-75

FERMES À VENDRE

STE-BRIGIDE D'IBERVILLE, cote brique, 6½, chauffage central, garage 30' x 48', neuf, bons bâtiments, 60 arpents, route asphaltée, 5 milles de l'autoroute des Cantons de l'Est, 30 milles du Pont Champlain. \$45,000. Tél.: 1-346-4715 8-10-75

EDUCATION

Le Bureau des Écoles Protestantes du Grand Montréal

recherche

UN PROFESSEUR DE FRANÇAIS langue seconde

pour le secteur de l'enfance inadaptée au niveau secondaire. Le candidat doit détenir un diplôme d'enseignement valable dans la Province de Québec. Il doit s'intéresser à l'enfance inadaptée et avoir déjà travaillé dans ce secteur.

S'adresser au:

Service du Personnel,
482-6000, poste 443 9-10-75

Le Conseil des Écoles Séparées Catholiques d'Ottawa requiert immédiatement des

ENSEIGNANTS DE FRANÇAIS

comme langue seconde aux écoles de langue anglaise.

Les candidats qualifiés sont priés de communiquer par écrit ou par téléphone avec:

L'Agent du Personnel
Personnel enseignant de langue anglaise
140 rue Cumberland
Ottawa, Ontario K1N 7G9
Tél.: 813-237-5680, poste 175
G.R. Moore
Surintendant des Écoles de langue anglaise
140, rue Cumberland
Ottawa, Ontario K1N 7G9

Le directeur
général et secrétaire
Berchmans Kitt 8-10-75

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HARRICANA

Nous recherchons les professeurs

en MATHÉMATIQUES
et en
ARITHMÉTIQUES COMMERCIALES

Salaire selon la convention collective. Nous sommes prêts à considérer toute candidature sérieuse.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

M. Denis Campeau
Commission Scolaire Régionale Harricana
800, 1ère Rue, Est,
Amos, Qué.
Tél.: 819-732-6561 8-10-75

FERMES À VENDRE

VERCHERES: Superficie 5 à 20 arpents, à quelques secondes de l'autoroute no 30, 12 milles du tunnel Lafontaine. Excellente occasion à 0.02% le pied carré. Pas d'agent. Tél.: 1-346-4715 15-10-75

GLEN SUTTON: chemin Eastman, magnifiques terrains boisés, en montagne. Section de 30 à 40 acres. \$500. l'acre. Tél.: 845-0958 ou 1-538-3576 10-10-75

STE-BRIGIDE D'IBERVILLE, 60 arpents, 7 boisées, maison, bâtiments, route asphaltée, 5 milles, sortie 25 autoroute des Cantons de l'Est, un mille du village. \$30,000. Tél.: 1-346-4715 8-10-75

HOMMES DEMANDÉS

CHANTIER OLYMPIQUE TECHNICIENS-DESIGNERS

Spécialisé en H.V.A.C.
Avec un minimum de 3 ans d'expérience sur les chantiers pour surveillance et inspection.
Communiquez avec:
Jacques Marcar
Tél: 253-2201
Local 237 9-10-75

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

COUPLES SÉRIEUX et ambitieux demandés, pour travail à temps partiel chez-soi. Pour de plus amples renseignements: 270-3225 8-10-75

FOURRURES

MANTEAU DE VISON, brun foncé, neuf, grandeur 14 ans. Tél.: 738-2098 9-10-75

MAISONS À LOUER

DUVERNAY: cottage meublé, loyer raisonnable. Références exigées. Libre 1er décembre. Tél.: 669-5384 10-10-75

BELOIL: bungalow, 8 pièces, foyer, grand terrain paysager, façade sur rivière Richelieu, quai. Libre 1er octobre. Tél.: pour 845-5050 ou soir: 467-1954 8-10-75

ON DEMANDE

PIANO DEMANDE: Tél.: 272-8285 ou 274-5934 1-11-75

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. p.d. p.n. L. es lettres. Tél.: 242-3852. J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058. Lundi, vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 4-9-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CARTIERVILLE, bungalow 10 pièces, 3 salles de bains, hypothèque à 6½%, prix \$85,000. Pour rendez-vous Tél.: 525-1264, pas d'agent. 10-10-75

ST-BRUNO: Bungalow moderne dans le vieux secteur, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, grand terrain arboré. Abri d'auto. Pauline Martel 653-2496 ou 653-3257. Montréal Trust, courtiers 8-10-75

CANTONS DE L'EST: 110 milles de Montréal, région montagneuse, 6 pièces, foyer-pierre, chauffage air chaud, terrain 700' x 300', \$12,000, comptant \$6,000. Tél.: 679-0644 10-10-75

ST-VALENTIN: à la campagne, joli bungalow brique et aluminium, sous-sol fini, terrain 120' x 180' bien aménagé. Ne manquez pas votre chance. \$23,500. (photo MLS) Gisèle Vaillant: 348-1181. Le Permanent, courtier 8-10-75

RIVE SUD: Venez vivre à la campagne au bord de l'eau, dans un beau bungalow, 9 pièces, 2 foyers, 2 salles de bains, 35 minutes du centre-ville. (Photo MLS) Odette Gagné 348-1181. Le Permanent, courtier 8-10-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure, 361 rue Guizot. Tél.: 388-2952 8-10-75

TERRAINS À VENDRE

ST-BRUNO: 2 terrains situés sur Grand Boulevard. \$4,000, chacun avec services. Marthe Toutant. 653-2496 ou 653-8307 Montréal Trust, courtiers 8-10-75

HOMESTEAD

640 acres
Des millions d'acres de terrain public encore disponibles!
Government Land Survey
185 Laws - 20
Utah
California 95482
U.S.A.

TERRES À VENDRE

VERCHERES, superficie 5 à 20 arpents, quelques secondes de l'autoroute no 30, 15 milles du tunnel Louis Hypolite Lafontaine. Excellente occasion à 0.02% le pied carré. Pas d'agent. Tél.: 1-346-4715. 10-10-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CITÉ JARDINS

Les gens lui font la cour. Offrez-lui cette résidence de prestige dans un site enchanteur. Comptant: \$30,000. En exclusivité avec Carole Gilbert 353-8770 ou 272-1712.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le Devoir

Pages 17 à 24
Voir Supplément

Les caisses doivent devenir des banques coopératives

par Michel Nadeau

En raison de la concurrence très vive entre les différentes institutions financières et la demande des sociétaires pour la création de "supermarchés financiers", les caisses d'épargne et de crédit doivent débiter leurs deux fonctions traditionnelles pour offrir toute la gamme des services bancaires.

La majorité des participants à une table ronde organisée dans le cadre de la rencontre internationale des coopératives d'épargne et de crédit, hier est venue à l'ordre du jour des caisses populaires devaient se transformer en banques coopératives.

Le président de la D.G.R., organisme ouest-allemand de coopération, M. Heran Schiffgen, a expliqué le succès de la formule coopérative ces dernières années en Allemagne de l'ouest par une politique de concurrence très serrée avec les autres institutions financières.

Les caisses allemandes viennent en tête du peloton coopératif, à l'échelle mondiale, avec un actif de plus de \$57 milliards et environ 23 millions de membres et de clients.

"Ne voulant pas courir le risque de perdre du terrain sur les banques, les coopératives ont décidé d'offrir à leurs membres des services complets". Dans cette veine, M. Schiffgen a mentionné le courtage immobilier, la vente d'actions et d'obligations, les eurochèques pour les voyages à l'étranger, les cartes de paiement, la publicité, etc.

"Cette croissance n'empêche pas nos caisses d'assumer leurs fonctions sociales. Au moment de la récente poussée inflationniste, nous avons reporté l'échéance de certains prêts afin

d'aider nos clients à poursuivre normalement leurs activités", a ajouté M. Schiffgen.

Ses collègues de la Suisse et de la Belgique ont abondé dans le même sens. M. A. Edelman, directeur de l'Office de révision de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen a souligné: "La coopérative d'épargne et de crédit doit pouvoir offrir toute la gamme des possibilités de placement et donner suite aux demandes de crédit qui lui sont soumises."

Toutefois, les caisses helvétiques devront surmonter un grand handicap puisqu'elles sont administrées à 90% par des bénévoles. Avec un taux si faible d'administrateurs professionnels, il est difficile d'offrir la panoplie complète des services bancaires.

En Belgique, les Caisses rurales ont fait des pas importants: elles participent au système de l'Eurocheque (grâce auquel les sociétaires peuvent toucher de l'argent dans une caisse à l'étranger), effectuent de plus en plus de transactions internationales et participent à la Banque européenne des institutions Raiffeisen établie à Londres, ce qui leur assure l'accès aux marchés européens de l'argent et des capitaux.

Toutefois, le président de la Centrale des Caisses Rurales du Boerenbond belge, M. Alex Florquin, a déclaré que les caisses de ce pays n'étaient pas encore parvenues à pénétrer deux marchés importants:

1. le crédit sur fonds de commerce
2. l'octroi des crédits subven-

tionnés aux classes moyennes.

Le refus des autorités de retarder la "désépargne" des caisses qui jusqu'à maintenant oeuvraient au niveau rural.

"Les coopératives suisses et belges se sont dits favorables au principe de la carte de crédit; les coûts trop élevés de la monnaie de plastique empêchaient toutefois son émission."

Pour sa part, le directeur général de l'Ontario Credit Union League, M. G.A. Charbonneau, a affirmé que le mouvement coopératif devait définir plus clairement ses objectifs et son rôle. La confusion actuelle empêche la mise sur pied d'un véritable système financier coopératif qui pourrait répondre à tous les besoins de la clientèle, a-t-il dit.

"Une grande partie des fonds des caisses d'épargne et de crédit sortent du mouvement coopératif et passent aux mains de nos concurrents. Il nous faut reprendre au plus tôt cet argent perdu au profit des banques".

"La pierre d'assise d'un véritable système coopératif serait le développement d'une politique nationale de liquidités afin de mettre en commun les surplus de façon à renforcer le mouvement et à réduire les pics et les creux des cycles économiques dans les régions du pays".

M. Charbonneau a rappelé la déclaration du gouverneur de la Banque du Canada qui affirmait l'automne dernier que toutes les institutions financières, tant les caisses populaires que les compagnies de fiducie et les banques étrangères, devaient être soumises aux mêmes règlements que les banques à charte.

La Loi des banques sera révi-

sée en 1977, mais il pourrait être difficile de faire passer les caisses du Québec sous son empire puisqu'elles ont été créées par une loi provinciale.

C'est M. André Morin, de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins qui a posé les questions les plus pertinentes sur l'évolution récente des caisses d'épargne et de crédit.

Pourquoi les Caisses populaires au Québec ne convertissent que 66% de leurs dépôts en prêts à leurs membres? Le taux est de 75% en Allemagne et en Suisse.

Quelles nouvelles formes d'épargne pourraient proposer les Caisses, jusqu'à maintenant à la remorque des banques dans ce secteur?

Les commissions de crédit qui doivent approuver les prêts supérieurs à \$500 ne constituent-elles pas un mécanisme trop lourd dans l'octroi du crédit?

En développant une image austère de conseiller dans la gestion du budget familial, les Caisses ne se nuisent-elles pas à elles-mêmes en envoyant leurs membres chez leurs concurrents?

M. Morin, qui est conseiller aux affaires gouvernementales et aux coopératives d'épargne et de crédit à la FQCPD, s'est dit très inquiet des conclusions d'une étude récente montrant que les gens des classes supérieures et moyennes songent aux banques avant d'aller aux caisses populaires lorsqu'il leur faut emprunter. Dans le cas des chefs de familles des couches défavorisées, la réaction première est de s'adresser aux compagnies de finance, ensuite aux banques et seulement en dernier ressort aux caisses.

Tandis que les deux tiers des Québécois sont sociétaires des caisses populaires, celles-ci n'effectuent que 20% des prêts personnels au Canada.

Cette anémie affecte également le secteur hypothécaire: le Mouvement Desjardins consent 40% des prêts en nombre, mais seulement 20% en valeur.

Selon M. Morin, les Caisses doivent raffermir la demande de crédit parmi leurs membres qui, de toutes façons, empruntent chez les concurrents. Pour ce faire, il est important de cerner les besoins des sociétaires par des études scientifiques effectuées par des spécialistes en commercialisation. "Jusqu'à maintenant, nos conseils d'administration nous informaient des besoins de nos membres. Maintenant, il faut trouver un

mécanisme plus rigoureux et surtout plus rapide. Les grandes banques analysent constamment leur clientèle. Nous devons faire de même dans les plus brefs délais."

Pour stimuler l'épargne, les caisses de certains pays européens offrent un taux d'intérêt supérieur aux jeunes et aux vieillards. De plus, l'Etat donne parfois une prime à l'épargne de certaines catégories sociales.

Pour ce qui est du rôle social des caisses, M. Morin a demandé à ses collègues européens de mentionner des exemples concrets d'actions entreprises en ce sens. Ceux-ci ont été peu bavards. Le coopérateur Lévisien est revenu à la charge pour citer l'exemple de caisses d'économie qui perçoivent des dépôts improductifs qui sont transformés en prêts sans intérêt ou servent pour des actions communautaires. Il ne semble pas que la formule de "l'épargne sociale" soit appliquée outre-mer si ce n'est en Thaïlande, selon un participant.

En Haute-Volta, les caisses n'en sont pas encore au télétraitement

Gagner la confiance des villageois, tel est le défi des caisses populaires en Haute-Volta. Pour M. Alain Dabiré, du Centre d'études économiques et sociales de l'Afrique occidentale, les Africains doivent "réimaginer" la formule coopérative dans le cadre de leur propre culture.

Dans un premier temps, il importe de faire connaître la voie coopérative par une campagne d'information et qu'il soit dit que l'information doit foyers possibles de rébellion aux yeux des autorités. Il faut donc obtenir du gouvernement le feu vert pour poursuivre la croissance du mouvement.

Alors que ses collègues de l'Europe et de l'Amérique discutaient fort sérieusement de problèmes de télétraitement et de gestion des surplus liquides, M. Dabiré faisait hier l'exposé des difficultés rencontrées par les coopérateurs voltaïques. En raison de certaines difficultés antérieures, les paysans craignent que leurs épargnes ne soient drainées vers la capitale, Ouagadougou, ou plus simplement disparaissent. "Des accidents ou le feu ont causé la disparition de sommes importantes et sapé la confiance de la population".

De plus, les villages riches ne veulent pas que leurs épargnes servent au développement des voisins et rouspètent à chaque mouvement de fonds.

Dans ce contexte, notre objectif premier doit être de combler la carence d'information par des cours pratiques sur le coopératisme a ajouté M. Dabiré.

"Il faut garantir le remboursement des sommes épargnées et préparer les membres à faire face à un système de crédit qui reposera en grande partie sur une garantie morale, donc la confiance mutuelle," a conclu le coopérateur africain.

Ford propose de réduire les impôts et les dépenses fédérales de \$28 milliards

WASHINGTON (AFP) — Le Président Ford a proposé hier soir une diminution permanente des impôts fédéraux, à partir de l'année prochaine, d'un montant de 28 milliards de dollars, couplée à une réduction

correspondante des dépenses fédérales. Dans un discours télévisé à la nation, le Président a souligné que ces deux mesures constituent un tout inséparable. Cette réduction d'impôts, "la plus im-

portante dans toute l'histoire des Etats-Unis" n'entrerait en effet en vigueur que si le Congrès acceptait une limitation qui réduirait de 423 milliards de dollars (montant prévu du budget) à 395 milliards, le total des dépenses fédérales au cours de la prochaine année fiscale.

M. Ford a annoncé qu'il n'hésiterait pas à opposer son veto à toute législation qui irait à l'encontre de ce couplage entre réduction d'impôts et diminution des dépenses publiques.

Suivant le projet énoncé par M. Ford, les contribuables bénéficieraient pour les 3/4 et les entreprises pour 1/4 de cette diminution des impôts. Celle-ci, a souligné le Président, doit être permanente contrairement aux exemptions temporaires d'impôts instituées cette année, pour lutter contre la récession.

Les mesures proposées pour une famille moyenne à revenus moyens, soit une famille de 4 enfants, gagnant 14.000 dollars par an, se traduiraient par une réduction d'impôts de 27 pour cent, soit 412 dollars par an.

La plus grande partie du discours de M. Ford a consisté en un appel au Congrès et, par-dessus la tête du Congrès, aux électeurs américains, pour une plus grande "discipline des dépenses". M. Ford a déclaré qu'il voulait que ces mesures "constituent une première étape, et une étape cruciale sur la voie d'un budget fédéral équilibré d'ici trois ans".

M. Ford n'est pas entré dans le détail des chapitres du budget 1977 dans lesquels il entend tailler. Il a cependant précisé qu'il n'autoriserait pas de réduction du budget militaire qui mettrait en péril la sécurité nationale. "Nous devons, a-t-il dit, maintenir une économie forte et une défense nationale forte".

OXFAM

André Morin

Les caisses doivent reprendre le terrain perdu aux banques

"Au moment de l'achat d'un bien de consommation, l'individu n'est jamais totalement convaincu de la nécessité de cette dépense. L'achat d'une nouvelle voiture, par exemple, est toujours un peu irrationnel puisqu'on peut toujours marcher, utiliser les transports en commun ou conserver le vieux modèle. Or, une grande partie des sociétaires craignent de s'adresser à leur gérant de caisse de peur d'être obligé de justifier sur le plan moral cette démarche".

C'est ainsi que M. André Morin de la Fédération de Québec des caisses populaires explique que 50% des Québécois affir-

ment préférer emprunter d'une caisse, mais qu'en réalité seulement 20% le font.

"Notre image moraliste répugne inconsciemment à nombre de sociétaires qui iront à une banque ou à une compagnie de finance pour régler leurs besoins financiers à court terme. Ces institutions se limitent à étudier la capacité de remboursement des individus."

Le mécanisme des comités de crédit éloignerait également certains emprunteurs qui souhaitent toucher leur argent dans un court délai.

Pour pallier à cette faiblesse de la demande de crédit, M.

Morin recommande l'étude des véritables besoins des membres des caisses populaires. "Jusqu'à tout récemment, nos conseils d'administration nous renseignaient sur les besoins de nos membres. Nous étions les seules institutions financières à nous préoccuper des individus. Les banques ont envahi ce marché des consommateurs. Pour ne pas perdre le terrain perdu, nous devons également nous pencher sur ce que désire notre clientèle."

les options

Option & prix	Novembre		Février		Mai		Titre	
	Vol.	Ferm.	Vol.	Ferm.	Vol.	Ferm.	Vol.	Ferm.
ABITIBI.....10	1	.45	1	.75	A	A	A	9%
ABITIBI.....7 1/2	1	2 1/2	A	A	A	A	A	9%
BRASCAN.....10	1	1.25	1	1.75	A	A	A	11%
BRASCAN.....12 1/2	2	10	A	A	A	A	A	11%
BANK MTL.....15	7	2%	A	A	A	A	A	17%
BANK MTL.....17 1/2	4	.60	1	1.05	A	A	A	17%
MOORE.....40	A	A	5	7 1/4	1	8 1/2	46%	
MOORE.....45	5	1.75	4	3 1/4	1	4%	46%	
MOORE.....50	A	A	4	1.15	A	A	A	46%
INTER. NIKEL	25	A	4	2%	A			26%
MASSEY- F.....15	1	2 1/4	A	A	A			17%
NORANDA.....30	2	4.00	1	5.00	A			3.3%
NORANDA.....35	5	.50	A	15	2.00			16
SHELL CAN.....15	7	1.55	1	2.00	A			
SHELL CAN.....30	1	1.00	A					
VOLUME TOTAL: 76								
A: Aucune transaction.								

PATRICK COULIBEU
Directeur d'agence
SUITE 507
250 EST, BOUL. ST-JOSEPH
MONTREAL, QUEBEC
TEL.: 845-5588



Nomination...

La Compagnie Occidental Life of California annonce la nomination de Monsieur Patrick Coulibeu, au poste de directeur d'agence pour la Ville de Montréal et ses environs. La nouvelle agence fait partie du programme d'expansion de l'Occidentale au Québec. Monsieur Coulibeu assume ses nouvelles fonctions au sein de la Compagnie, après avoir acquis une expérience pratique de plus de neuf ans dans l'industrie des assurances. Depuis qu'il s'est joint à l'Occidentale, en 1973, il a participé activement au processus administratif, tant au Canada qu'en France, où il a occupé le poste de Directeur adjoint des ventes. La Compagnie Occidental Life est convaincue que Patrick Coulibeu contribuera à maintenir et à promouvoir la renommée de la Compagnie, grâce à ses conseils experts, surtout sur les questions ayant trait à l'assurance-vie et à l'assurance-maladie, qu'il s'agit d'assurance individuelle ou collective. La Compagnie compte maintenant huit agences et succursales dans la région de Montréal.

Occidental Life
of California
SIÈGE SOCIAL AU CANADA: Toronto

Membre de la Transamerica Corporation

Woods, Gordon & Cie
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
630 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTREAL, QUEBEC
ASSOCIÉS RÉSIDENTS
H. M. CARON M. L. DAIGNAULT W. A. FARLINGER
G. A. GAGNON J. M. A. LACHANCE C. LEMIEUX
OTTAWA TORONTO HAMILTON KITCHENER LONDON
WINNIPEG EDMONTON CALGARY VANCOUVER
Membres de: l'Association Canadienne des Conseillers en Administration
l'Association des Ingénieurs Conseils en Administration
l'Association de Normalisation et de Recherche M.T.M.

Crédit Foncier
Fondé en 1880
Actif consolidé: \$665 millions
Obligations de 5 ans
Minimum: \$500
10 1/4%
Intérêts payés semi-annuellement
10 1/2%
Intérêts payés annuellement
Montréal: 612, rue St-Jacques
(514) 845-7111 (Mlle C. Bellemare)
Québec: 1135, Chemin St-Louis
(418) 681-0277 (M. J. Arsenault)
Frais virés acceptés
Institution inscrite à la Régie
de l'assurance-dépôts du Québec

VIVRE, TRAVAILLER, S'AMUSER, FAIRE DES COURSES, DU SPORT ET DES AFFAIRES DANS UNE VILLE NOUVELLE SANS QUITTER MONTREAL



La Cité, c'est d'abord une tour à bureaux de 26 étages avec vue sur le Mont-Royal. C'est aussi des résidences-appartements dans des édifices aux lignes harmonieuses, entourés de jolis jardins; un centre commercial complet à l'intérieur, agrémenté de cafés, de cinémas, d'élégantes boutiques et de magasins pour toute la famille; un hôtel de première classe, le Loews La Cité avec ses superbes chambres, ses restaurants, ses salles de réunions et de banquets; un centre récréatif, avec piscines intérieure et extérieure, tennis, squash, balle au mur, salle de billard; un stationnement souterrain de plus de 1,000 places.

Et avec tout ça, La Cité n'est qu'à quelques minutes de marche du centre-ville de Montréal, sur l'avenue du Parc, au coin de l'avenue des Pins. Pensez-y bien.

LA CITÉ DANS LA VILLE

montréal

Les prix montent

Les prix ont monté hier à la Bourse de Montréal et le volume y a été de 446.200 actions, contre 376.500 actions vendredi.

L'indice général a monté de .67 et atteint 180.10, l'indice des papiers, de .93 et atteint 104.23, celui des industrielles, de .76 et atteint 184.13, celui des banques, de .68 et atteint 268.87 et celui des services publics, de .37 et atteint 120.75.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 75 gains, 64 pertes et 49 inchangées, contre 69 gains, 73 pertes et 43 inchangées vendredi.

Imperial Oil A, dont 13.252 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a baissé de 1-8 et est tombée à \$24. Consolidated Imperial Minerals, dont 42.000 actions ont été transigées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté de un cent et atteint 11 cents.

Dans le secteur de la spéculation, Dynamic Mining a monté de 10 cents et atteint 70 cents dans un virement de 23.500 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	650	\$10	9 1/8	9 1/8
Alta East	100	17	7	— 3/8
Alta Gas T	808	\$11 1/2	11 3/4	11 1/2
Alcan	3562	\$21 3/4	21 1/4	21 1/2
Algoma St	2362	\$29	28 1/2	29
Aquiline	200	\$20 1/2	20 1/2	20 1/2
Asbestos	300	\$18 1/2	18 1/4	18 1/2
Bank Mtl	6959	\$17 1/4	17 1/4	17 1/4
Bank NS	1245	\$45 1/4	45 1/4	45 1/4
Bank CN	360	\$15 1/4	15 1/2	15 1/2
Bq Deprg	100	\$15 1/4	15 1/4	15 1/4
Bq Pvc Can	2015	\$12 1/4	12 1/4	12 1/4
BqPct	62277	30	31	+1
Beil Canad	4622	\$41 1/4	40 7/8	40 7/8
Beil D or	100	\$46	46	46
BM RT U	900	\$12	11 7/8	11 7/8
Bombard	600	\$30	29 3/4	30
BP Can	140	\$10 1/8	10 7/8	10 7/8
Brcan a	1765	\$11 1/4	11 1/4	11 1/4
BC Phone	500	\$10	10	10
Cal P a	250	\$25	25	25
C Pack c	300	\$18 1/4	18 1/4	18 1/4
Can Perm	300	\$15 1/4	15 1/4	15 1/4
Cdn Cable	1200	\$13 1/2	13 1/4	13 1/4
C Im	1900	\$26 1/4	26 1/4	26 1/4
CIL	100	\$21 1/2	21 1/2	21 1/2
C Int Pw	2026	\$14 1/4	14 1/4	14 1/4

fonds mutuels

CMFA Members	yJapan	7.77	yBeaubran	4.04	Cus S-1	16.72
AGF Group	yMortgage	4.77	nBolt Trem E	5.52	Cus S-4	2.85
Amer Grwth	yMutual	4.94	Cambridge Gr	6.35	Polaris	3.02
Cdn Gs Epy	yReliremt	5.13	Growth	6.35	xLex Rsrch	12.70
Cdn Sec Gth	yProvidit Mu	6.54	Intl Energy	2.12	xMannhn	2.57
Cdn Trusteed	yProvidit Stk	4.65	Intl Gth	4.39	Mariborough	4.00
Corp Invest	Nat Res Gth	3.60	Intl Income	3.25	Natrusco	13.58
Corp Inv Stk	Planned Invest Gr	5.21	Univest	5.21	NW Group	4.31
Gwth Equity	Canada Cum	4.14	Cdn S Afr Gd	5.24	Equity	4.81
Japan	Canada Gth	5.05	Canagex Gr	9.10	Growth	4.45
Special	PIB Resour	3.62	yBond	8.86	xOne Wm St	13.28
All Canadian Gr	PIB Sec Inc	5.25	Internatnl	7.51	xOppenhm	5.77
Compound	Pret Et Revenu	3.44	yMortgage	10.03	Pemberton Gr	4.46
Dividend	American	7.30	Capital Gth	9.26	nPacific Div	4.46
Northm Epy	Canadian	5.88	xChase	6.30	nPacific Inc	2.61
Revenue Gth	Retraite	5.57	xComp Cap	3.86	nPacific Res	2.38
Venture	Prevest Mut	6.67	Desjardins Gr	6.64	nPacific Ret	4.27
4000	Prudential Group	5.42	Canadian	6.64	nPacific US	3.36
Calvin Bullock Gr	Growth	5.42	yHypotheq	4.23	PHN Group	10.40
Acrofund	Income	4.80	yInternatnl	6.12	yBond	10.40
CIF	Savings Invest Gr	7.30	yObitgals	4.65	yCanadian	6.55
Eaton Group	American	7.30	Quebec	3.58	Fund	11.8
Commwth	Canadian	5.88	PEP	1.99	yPoed	22.81
Growth	Retiremt	5.57	nySpec	3.51	yRRSP	9.99
Income	United Bond Shr	5.83	Dixon, Krog	5.11	PMF Managt	5.82
Internatnl	xyRoyFnd	4.81	yDomin Comp	5.00	nPersn Mu	5.82
Leverage	xyRoyFnd	4.81	Enlarea Inv	5.59	nXanaduFnd	3.11
Venture	United Group	3.80	nExecutv Can	5.76	Principal Gr	5.00
Viking	yAccumu R	4.24	nExecutv Intl	1.53	Growth	3.68
Guardian Gr	yAmerican	1.11	yFid Trend	19.12	Venture	2.22
Enterprise	yHorizon	1.65	nHarvard	5.17	xPulnam	9.18
GIS Comp	ySecurity	4.35	Heritage	1.69	Scotiabund	89
nGIS Income	yVenture	2.24	Industrial Gr	4.48	xTech	6.26
North Amer	yVenture Ret	3.79	Indust Gth	14.62	Temple Gth	6.03
Mutual Acu	Universal Gr	7.55	Indust Inc	9.86	Trans Canada Gr	4.96
Mutual Inc	Save Equity	4.95	Timed Invest	5.43	A	10.54
Sec Income	Non Members	4.78	Keystone Gr	3.93	Special	3.93
World Equity	Assoc Inv	4.98	Cus K-2	4.87	Western Gth	4.68
Investors Group						
yGrowth						
yInternatnl						

Hawker S	800	\$6 1/2	6 1/2	6 1/2	+ 3/8
Hud's Bay a	300	\$18 1/2	18 1/4	18 1/2	— 1/4
H Bay Co	2500	\$12 1/2	12 1/2	12 1/2	— 1/4
HB Oil Gas	200	\$32	31 3/4	32	+ 1/2
Husky Oil	450	\$18 1/2	18 1/2	18 1/2	— 1/4
Imp O a	1252	\$24 1/4	23 3/4	24	— 1/4
Imasco A	190	\$30	30	30	+ 1/4
Inland Gas	100	\$8 1/4	8 1/4	8 1/4	+ 1/4
IBM	35 8200	200	200	200	— 1/4
Int Nick a	6202	\$26 1/2	26 1/2	26 1/2	+ 1/4
IU Int	3575	\$10 1/4	10 1/4	10 1/4	— 1/4
Intor Pipe	200	\$11 1/4	11 1/4	11 1/4	+ 1/4
Ivaco a	500	\$9	9	9	+ 1/4
Janock	550	\$5 1/4	5 1/4	5 1/4	— 1/4
Labatt a	575	\$18 1/4	18 1/4	18 1/4	+ 1/4
MB Ltd	2300	\$18 1/4	18 1/4	18 1/4	+ 1/4
Mri El a	100	\$7	7	7	+ 1/2
Mass Fer	3700	\$17 1/4	17	17 1/4	+ 1/4
Mercator b	457	\$18 1/4	18 1/4	18 1/4	+ 1/4
Micc Inv	200	\$10 1/4	10 1/4	10 1/4	+ 1/4
Molson A	100	\$18 1/2	18 1/2	18 1/2	+ 1/4
Moore	5815	\$46 1/4	45 1/4	46 1/4	+ 1/4
NH cl a	2000	\$11	10 1/4	11	— 3/8
Nfid rt	5800	900	10	10	+10
Noran a	970	\$33 1/4	33 1/4	33 1/4	+ 1/4
Nor CII G	550	\$9 1/4	9	9	— 1/4
N Elec	1014	\$26 1/2	26 1/2	26 1/2	— 1/2
N Elec w b	2705	\$8 1/2	7 1/4	8 1/2	+ 1/4
Ochawa a	200	\$90	490	490	—10
Pac Pete	3650	\$25 1/2	25 1/4	25 1/2	+ 1/2
Pancan	1750	\$16	15 3/4	16	+ 1/4
Pan Ocean	2100	\$9 1/4	9	9	— 1/4
Placer	100	\$20 1/2	20 1/2	20 1/2	+ 1/4
Pow Corp	400	\$8 1/2	8 1/2	8 1/2	— 1/4
Prifac a	300	\$10	10	10	— 1/4
Price Com	1066	\$16 1/4	16 1/4	16 1/4	+ 1/4
Qebcor	100	\$7 1/4	7 1/4	7 1/4	— 1/4
QSP Ltd	500	\$13	13	13	— 1/4
Que Tel	200	\$14 1/4	14 1/4	14 1/4	— 1/4
Redpa a	100	\$23	23	23	— 1/2
Res Ser	2000	150	150	150	40
Rio Algom	2600	\$30	30	30	— 3/4
Ronald Fd	1000	\$12	12	12	— 1/2
Royal Bank	366	\$33 1/4	33 1/4	33 1/4	— 1/4
Ry Trt a	868	\$20 1/4	20	20	— 1/4
St L Cem A	500	\$16 1/2	16 1/2	16 1/2	— 1/4
Seagram c	1220	\$27 1/4	27 1/4	27 1/4	— 1/4
Selki a	400	\$12 1/4	12 1/4	12 1/4	— 1/4
Shell Can	2078	\$16	15 1/4	16	+ 3/4
Sher Wm	175	\$18 1/4	18 1/4	18 1/4	— 3/4
Simpsons	800	\$7 1/4	7 1/4	7 1/4	+ 1/4
Sitham a	600	\$24 1/4	24 1/4	24 1/4	— 1/4
Stelco a	1479	\$30	29 1/4	30	+ 3/4
Tele Met b	100	\$5 1/2	5 1/2	5 1/2	— 1/4
Wm	175	\$18 1/4	18 1/4	18 1/4	— 1/4
Simpsons	800	\$7 1/4	7 1/4	7 1/4	+ 1/4
Sitham a	600	\$24 1/4	24 1/4	24 1/4	— 1/4
Stelco a	1479	\$30	29 1/4	30	+ 3/4
Tele Met b	100	\$5 1/2	5 1/2	5 1/2	— 1/4
Thom A	900	\$12 1/4	12 1/4	12 1/4	+ 1/4
Tor Dim Bk	341 1/4	41 1/4	41 1/4	41 1/4	— 1/4
Tol Pet A	205	\$5 1/2	5 1/2	5 1/2	— 1/4
Tr Can PL	200	\$10	9 1/2	10	— 1/4
Unigeco b	266	\$100	100	100	— 1/4
Un Carbid	400	\$20 1/4	20 1/4	20 1/4	+ 1/4
Unt Bank	2350	\$10	9 1/2	10	+ 1/4
Velcro	100	\$6 1/4	6 1/4	6 1/4	— 1/4
Vs Serv	4000	305	305	305	—5
Villager	500	\$145	145	145	— 1/4
Wlax rt	2000	30	30	30	— 1/4
Westco	300	\$22 1/4	22 1/4	22 1/4	+ 1/2
Weston	500	\$17 1/4	17 1/4	17 1/4	— 1/4
Zellers	1500	\$90	485	485	—5
Ziebart	500	\$5	5	5	— 1/4

Voici la BFD

BANQUE
FÉDÉRALE
DE DÉVELOPPEMENT

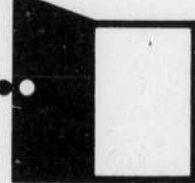
La BFD a débuté officiellement le 2 octobre. Créée par une loi du Parlement, la nouvelle banque a pour rôle de favoriser l'implantation et l'expansion des petites et moyennes entreprises au Canada.

A l'instar de la Banque d'expansion industrielle à qui elle succède, la BFD offre aux entreprises une aide financière ainsi que des services de consultation, de formation en gestion et d'information sur les programmes gouvernementaux disponibles à l'entreprise.

Vous possédez ou vous dirigez une entreprise? Vous désirez vous lancer en affaires? La BFD est peut-être en mesure de vous aider!

Communiquez avec nos représentants pour discuter de vos besoins ou demandez notre dépliant.

Nouveaux horizons ouverts à la petite entreprise



800, carré Victoria, Montréal, P.Q.
Tél. 878-9571

2600 est, rue Ontario, Montréal, P.Q.
Tél. 878-9571

750, boul. Laurentien, St-Laurent, P.Q.
Tél. 748-7323

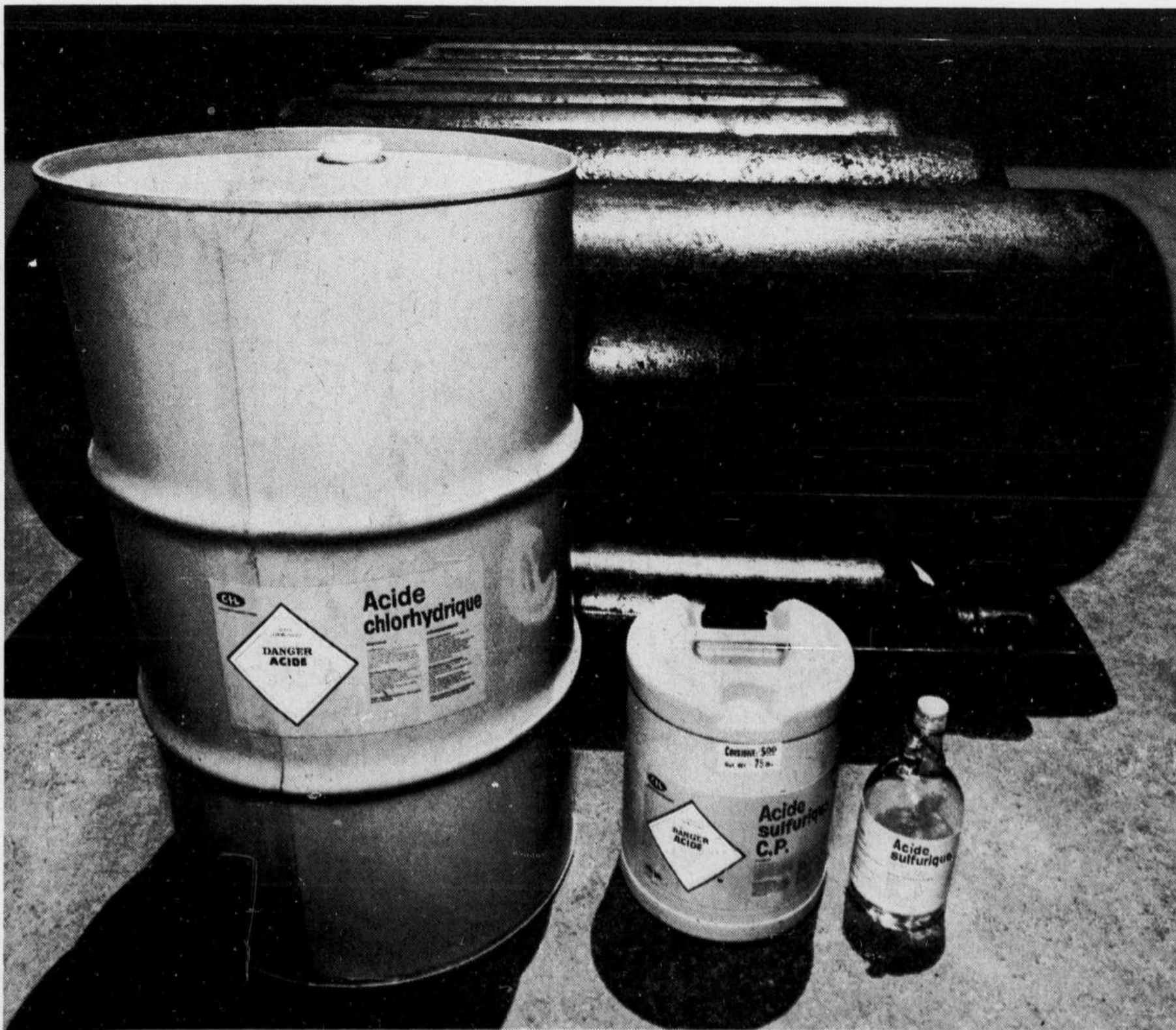
101, Place Charles Lemoyne, Longueuil, P.Q.
Tél. 670-9550

5960 est, rue Jean-Talon, St-Léonard, P.Q.
Tél. 254-6073

85, rue Champlain, Valleyfield, P.Q.
Tél. 371-0611

Galerie des Laurentides,
St-Antoine des Laurentides, P.Q.
Tél. 436-6441

La CIL, première en matière de produits chimiques sous emballage, vous présente son dernier-né: Conpak.



La CIL vient de consacrer beaucoup de temps, d'argent et d'efforts à la mise sur pied de ses nouvelles installations Conpak à Cornwall, en Ontario.

Pour vous, cela signifie un produit plus sûr, mieux conditionné. Conpak est, au Canada, la plus grande usine qui soit consacrée exclusivement à l'emballage et au conditionnement des produits chimiques.

A l'usine Conpak, le conditionnement des produits chimiques liquides et gazeux n'est pas un petit à-côté. C'est une raison d'être. C'est dire que la CIL sera en mesure de répondre plus que jamais à vos besoins de façon rapide, sûre et efficace.

L'usine Conpak regroupe cinq procédés d'emballage jusque là exploités en cinq endroits différents. Nous y avons intégré de nouvelles installations qui permettent de vous fournir à temps le produit commandé et ce, dans un emballage qui aura été doublement vérifié afin de s'assurer qu'il fonctionne parfaitement.

D'autre part, la CIL fait grand usage de techniques innovatrices en matière de transport pour ses emballages réutilisables, en vue de réduire leur temps de séjour dans vos usines.

La CIL constitue d'importants stocks afin de pouvoir expédier les produits commandés directement de ses entrepôts plutôt que d'attendre leur sortie des circuits de production.

Que vous commandiez un cylindre de chlore d'une contenance de 2 000 livres ou quelques flacons de cinq chopines d'acide nitrique chimiquement pur, Conpak y voit parce que les produits chimiques conditionnés, c'est son affaire—à l'exclusion de toute autre.

Conpak: un autre résultat concret dû à la compétence technologique toujours croissante de la CIL en matière de produits chimiques.

Conpak: une contribution importante à votre propre efficacité dans la manutention des produits chimiques.



Produits chimiques

